MONTREAL. 13 JUIN 1914

Aimez-vous tous les jours une exquise cuisine
Aux sons d'airs entraînants de musique divine?
Au "Café Parisien" vous serez bien servis
Et vous en sortirez satisfaits et ravis.
PARKER BROS.

LE PAYS

Salle à Diner — En Bas: Téléphone Main 6334 / En haut: Téléphone Main 6262 / Bar: Téléphone Main 6306
ROYAL HOTEL
Près du Palais de Justice
REPAS A 40 CENTS
Propriétaires: LABROSSE et MEUNIER
Tél.: Main 3670 Bureau. Montréal, P.Q.

5me Année. No. 23 — Rédigé en Collaboration — Cinq Sous le Numéro

Trois congrès du parler français

Les trois groupes français des provinces de l'ouest auront, cette année, chacun leur congrès

Ce qu'ils pourraient-être---Moins de discours, plus d'actes--- Voeux ardents mais stériles

Dans l'opinion de l'abbé Sièyès, le Tiers-Etat pouvait être tout ou rien, l'un et l'autre dépendant du savoir-faire et surtout de l'état d'âme de ceux qui le composaient.

On en peut dire autant de toute assemblée convoquée dans le but d'étudier et de résoudre des questions de quelque nature, de quelque ampleur qu'elles soient. Qu'il s'agisse d'un sénat ou d'un simple comice agricole, la condition reste la même et le nom n'y fait rien.

En ce moment, notre attention est fortement prise par la convocation presque simultanée de trois Congrès dans notre Far-West canadien: le premier pour l'Alberta, le deuxième pour la Saskatchewan et le dernier en date pour le Manitoba. De leur petit nom, ce sont des Congrès de la langue française.

Congrès de la langue française! Il fut une époque, pas encore perdue dans la nuit des temps, où d'entendre, où de lire ces cinq mots remplissait notre âme d'allégresse et d'espoir. C'est que nous l'aimons bien, cette langue, et que nous tâchons de le prouver chaque fois que l'occasion s'en présente, non par les méthodes douteuses de gens qui s'en disent les champions et n'en sont que les spadassins, mais en demandant sans cesse le relèvement, la bonification des vraies sources de sa conservation: les écoles.

Oui, il fut une époque où la convocation d'un congrès de la langue française nous mettait en bonne humeur et augmentait notre ardeur à la tâche d'apporter notre quote-part à l'oeuvre collective. Hélas! il n'en est plus ainsi. Et ce, depuis que nous avons vu sombrer dans un maréeage d'intrigues, de petitesses et d'exclusivismes ce qui devait être les plus grandes assises de la langue française, la réunion libre et grandiose de ses meilleurs chevaliers servants, la promulgation d'un vrai code large, généreux, intransigeant, seulement, quant aux préservatifs de la langue.

On comprend que nous voulons parler du Congrès du Parler Français, de piteuse mémoire; congrès qui n'a eu pour seul effet direct, au point de vue de la langue, que d'en mettre l'existence davantage en péril dans l'Ontario; congrès qui ne fut qu'un grouillement de politicailleries subreptices et réactionnaires; congrès dont le compte rendu imprimé est un leurre; congrès où des hommes au parler dur et franc comme l'honorable sénateur Poirier firent l'effet de spectres de Banco; congrès qui ne servit qu'à nous diviser davantage et qui n'eut, en fait de progéniture, que l'avorton de Laval de Montréal, célèbre par l'incident Désaulniers.

* * *

Avant de parler directement de ces trois congrès lointains, nous croyons intéressant de noter le fait suivant. Dans un article sur le premier de ces trois congrès, le "Devoir" disait il y a quelques jours:

> "On verra, par l'étude que nous publions ailleurs, les progrès déjà réalisés par la colonie française de la Saskatchewan. Ceux de nos collaborateurs qui ont assisté l'an dernier au congrès de l'Alberta en ont rapporté les plus réconfortants souvenirs; ils ont eu l'impression d'une organisation souple, pratique et d'une grande précision."

C'est une étude préparée par un des missionnaires de la première heure, M. l'abbé Gaire; elle est remplie de renseignements instructifs et lumineux. Nous y lisons entre autres choses:

> "Si le courant qui portait nos catholiques français de Québec vers les Etats-Unis, avait été tourné énergiquement dès 1870, ou tout au moins dès 1890, du côté de l'ouest du Canada, l'état de choses au point de vue catholique et français serait tout autre dans nos prairies que celui que nous pouvons voir aujourd'hui.
>
> "Nous serions partout la grande majorité des catholiques de ces régions et probablement la bonne moitié de la population totale et l'avenir ne pourrait manquer de nous revenir définitivement, à bref délai, grâce à la magnifique natalité de notre race au Canada."

Tout cela est de la plus stricte et de la plus cruelle vérité. Mais s'il y a des journaux qui ne devraient pas le citer ou en recommander la lecture, c'est bien le "Devoir" et ses congénères.

Qui a détourné nos Canadiens-Français, depuis 1870 jusqu'à tout récemment, du Nord-Ouest? Pas d'autres que nos castors et leurs ancêtres. Pour ne citer que deux faits: Quand le Manitoba était encore dans les langes, on fit circuler ici une brochure émanant d'un haut personnage ecclésiastique de là-bas, dissuadant nos compatriotes d'y aller. On craignait pour la vertu des nôtres et on avait certaines arrière-pensées. Et il n'y a pas si longtemps, la "Vérité", pour ne citer qu'un nom, vitupérait les missionnaires agricoles, démolissait Mgr Legal et le vaillant abbé Bérubé — celui-ci une manière de Curé Labelle pour l'Alberta.

* * *

Au moment où nous écrivons ceci, le premier de ces trois congrès — celui d'Edmonton — ne fait qu'entrer dans le coeur de sa besogne et nous n'en avons encore aucune nouvelle. Il n'y a devant nous que le programme.

Nous y voyons que le Congrès devait durer trois jours, combiner l'utile à l'agréable. Il est sous la présidence de Mgr Legal, un homme à vues larges et décisives, dont le nom et l'oeuvre ne sont pas inconnus de nos lecteurs.

Nous y voyons surtout que le nombre des discours, conférences, adresses est formidable. Les questions les plus diverses devaient y être traitées, principalement la question d'éducation.

Nous n'objectons pas aux discours, qu'ils soient aussi longs que nombreux, comprenant fort bien que, par définition même, un congrès n'est pas la célèbre Académie du silence dont nous avons tous appris l'histoire sur les bancs de l'école.

Mais, de grâce, que l'on ne se borne pas à des discours, qu'on ne consacre pas à ceux-ci le meilleur de son énergie et de son souffle.

Trop souvent, pour ne pas dire toujours, dans nos assemblées patriotiques, tout s'est borné à des discours dont les plus éloquents n'étaient pas toujours les plus substantiels, à des voeux dont les plus ardents restèrent les plus stériles.

Après les discours, il faut des actes. Il ne faut pas qu'une fois les lampions éteints et les échos redevenus muets, la tâche soit considérée finie.

CYPRIEN

——(*)——

De ci de là

Médéric en grève

* * *

Ah! que ne l'est-il resté!

* * *

Moi qui suis contre le droit de grève, je me serais assis sur mes principes.

* * *

Un autre qui me ferait grand plaisir s'il voulait bien se mettre en grève, c'est Roberts.

* * *

Justement, on dit qu'il s'est mis en grève contre les Commissaires des Licences après les avoir grevés d'injures.

* * *

La Dominion Alliance va-t-elle lui continuer son traitement de $50. par semaine, même pendant la grève?

* * *

Mais j'espère bien que jamais Joseph Bégin de la "Croix", n'aura cette idée diabolique de se mettre en grève.

* * *

A la place de Robert, moi, j'irais donner un coup de main aux tempérants de l'Ontario qui m'ont l'air en train d'essuyer une veste.

* * *

Toutefois, il n'ira pas, il a juré de nous damner, il reçoit un salaire pour cela, et il faut avouer qu'il gagne bien son argent.

* * *

Ce n'est pas comme notre club de base-ball qui accumule les défaites et qui semble plutôt jouer à qui perd gagne depuis le commencement de la saison.

* * *

Médéric aussi gagne bien son argent! Ainsi demain, dimanche, tout le monde pourra le voir à la procession en culottes de velours, bas de soie blancs, souliers à boucles, chapeau à plume, rapière sur les mollets, etc.

* * *

Tout ça pour $10,000 par an, direz-vous? Je l'ignore et je crains parfois qu'il n'exige une couple de cent piastres d'extra, parce qu'après tout, c'est de l'"over-time."

* * *

Quand on met tant de rage à réclamer $305.55 pour lequel on n'a rien fait, combien plus de courage n'aura-t-on pas pour demander un argent gagné à la sueur de.... ses bas blancs?

* * *

A la place des autorités religieuses, je ne permettrais pas à Médéric de prendre part à la procession dans ce costume, il va accaparer toute l'attention et distraire tous les fidèles.

* * *

Il n'y en aura que pour Médéric et l'on verra peut-être des gens se prosterner sur le passage de ce démocrate pomponné qui resteront debout quand arrivera le dais.

* * *

Ou encore si on allait prendre Médéric pour le bon larron ou même le prophète Elie!

* * *

Il s'est bien trouvé quarante-deux mille personnes qui l'ont pris pour un grand homme aux dernières élections.

* * *

Il est vrai que depuis, au-delà de rante et un mille en sont bien revenus.

* * *

Mais combien en reviendront jamais de la surprise que nous causent de ce temps-ci la "Presse" et la "Patrie"!

* * *

Voici des journaux qui diffèrent d'opinion sur tous les sujets; il suffit d'ailleurs que l'un pense d'une façon pour que l'autre exprime immédiatement l'avis contraire.

* * *

Or, c'est à n'y rien comprendre, la "Presse" et la "Patrie" s'accordent depuis quelque temps sur une question vitale: l'emplacement de la bibliothèque.

* * *

Il y a des gens qui croient que le désintéressement, le civisme et le patriotisme sont choses du passé.

Pauvres aveugles!

* * *

Le "Canada" ne s'amuse pas à discuter l'emplacement. Tout est baclé pour lui et il décrète que "la présente administration municipale restera fameuse pour avoir construit une bibliothèque publique. C'est peut-être difficile à croire, mais c'est la vérité."

N'est-ce pas chanter le coq un peu trop tôt?

* * *

Ah! viendra-t-il jamais ce grand journal ouvrier, nouveau Messie, annoncé par notre maire? Nous l'appelons de tous nos voeux.

* * *

Enfin plus de faussetés, plus d'erreurs, rien que des vraies nouvelles dans un vrai journal!

* * *

Etant donné son fondateur, étant donné aussi l'on y rossera tous ceux qui ne penseront pas comme il faut des choses municipales, moi, je propose qu'on l'appelle le "Martin-Bâton."

* * *

Un journal de plus, ça fera évidemment un propriétaire de journal de plus. Il faut espérer que notre maire qui n'estime pas les propriétaires de journaux aura au moins un "soft spot" pour celui-là.

* * *

N'avoir aucune estime pour les patrons mais en avoir pour les reporters, n'est-ce pas le monde renversé?

A coup sûr, ce n'est pas dans l'ordre ordinaire des choses.

* * *

Ce qui l'est, par exemple, c'est la célébration d'un autre tricentenaire à Québec, cette fois, pour commémorer l'arrivée des Récollets en juin 1615.

* * *

Heureuses gens! D'ici l'année 2008, ils vont pouvoir célébrer un tricentenaire tous les deux ou trois ans et alors, ils recommenceront la série des quatrièmes centenaires.

* * *

Voilà bien la devise des Québecois: Célébrons, festoyons, chômons, commémorons, fêtons jusqu'à ce que mort s'en suive.

* * *

Et le bienheureux fonctionnarisme où s'étire le glorieux Québec, n'est-ce pas l'état propice entre tous à l'éclosion de si belles fêtes.

* * *

La "Presse" déclarait la semaine dernière que le degré de civilisation d'un peuple se mesure à son goût pour le fonctionnarisme.

* * *

Ajoutons le goût des fêtes afin de laisser nos chers amis de Québec à la tête de la civilisation et surtout pour que Montréal ne leur dame pas le pion.

* * *

Car de ce temps-ci, nos fonctionnaires municipaux ne travaillent plus que six heures par jour et ayant tous reçu des augmentations de salaire, tout le monde à Montréal voudrait être fonctionnaire. C'est dire la formidable poussée de civilisation que nous subissons.

Alexandre SCHAUNARD.

Le doigté du hasard

Ce qui s'est passé à la Commission Scolaire mardi dernier

La commission scolaire catholique de Montréal a tenu, mardi dernier, l'importante séance du budget annuel. C'est peut-être celle qui intéresse le plus vivement les gens, les contribuables d'abord, puis, naturellement, ceux qui émargent.

Or, la séance du budget annuel tenue mardi restera dans notre mémoire beaucoup plus longtemps que les précédentes, grâce à des incidences absolument imprévues et de la plus grave importance.

Disons, d'abord, qu'elle débuta fort bien, surtout au regard de ceux qui pensent comme nous, qu'il faut avoir les meilleurs éducateurs et les bien payer. Le budget comportait, en effet, pour les institutrices, une augmentation de $50 par année au lieu de $25. C'est là se mettre d'accord avec les exigences du temps; et la prodigalité, sans être excessive, marque tout de même un progrès sensible et plein de promesse. Puisse ce geste de notre commission devenir contagieux.

Maintenant, voici où l'inattendu s'est produit, et d'une façon aussi régulière, aussi éclatante, que s'il eût été inscrit sur le programme du jour.

Puisqu'il était question d'augmentation, M. McLaughlin ne pouvait perdre cette belle occasion d'en demander une pour certaines communautés religieuses enseignantes qui paraissent recevoir, pour une même somme de travail, la même remunération que d'autres communautés, quand, à la vérité, il n'en est rien et qu'elles restent en flagrant tat d'infériorité pécuniaire.

Cette affirmation "médusa" littéralement les autres commissaires. Il s'en trouva, toutefois, un pour demander des explications.

—C'est bien simple, répondit substantiellement M. McLaughlin, prenez les Frères de Saint-Gabriel, ils reçoivent bien $400 par année comme les Frères des Ecoles Chrétiennes, mais ils ne font pas, comme ceux-ci, le commerce de livres!

L'écluse était ouverte!

La situation telle qu'exposée par M. McLaughlin permettait d'inférer ceci: ou les Frères de Saint-Gabriel auront une augmentation et ils renonceront à devenir commerçants de livres, ou ils n'auront pas cette augmentation et ils deviendront commerçants.

Alarmé, M. le commissaire Lafontaine déclara qu'il préférait de beaucoup accorder immédiatement l'augmentation demandée.

Il va sans dire qu'à cette phase du débat, toutes les oreilles se tendirent vers le président, Mgr Roy, dont le tour ne pouvait plus tarder.

Le président confessa, d'abord, ne pas aimer le terme "commerce." Puis, après avoir expliqué qu'il n'est que très logique que des textes scolaires soient rédigés par des religieux et des religieuses qui ont l'entraînement et la compétence, il donna son opinion personnelle sur l'affaire. Ici nous citons le "Devoir":

> "Toutefois, Mgr Roy est d'avis que les communautés ne devraient pas tirer une source de revenus de leurs livres. Il en scandalisera peut-être quelques-uns par ces paroles, mais c'est son opinion.
>
> "Les communautés, dit-il, devraient renoncer à ce revenu dans l'intérêt général et pour l'avancement de l'instruction publique. Mgr Roy ajoute qu'en approuvant un livre, le conseil de l'Instruction publique devrait en fixer le prix:"

Notons encore que le président, au sours du débat (voir la "Presse") approuva ostensiblement le commissaire La pointe qui trouvait que nous payons nos livres trop chers. Ce dernier avait également dit que "en résumé toute la question tourne autour de l'uniformité des livres." (Compte-rendu du "Devoir.)

Enfin, pour clore le débat, le président déclara qu'il ne considérait pas insuffisants les salaires des membres des communautés religieuses. "Si jamais, dit-il, je crois que l'augmentation du coût de la vie rend nécessaire une augmentation de salaires des religieux et des religieuses, je serai en faveur de cette augmentation." (Compte-rendu de la "Presse.")

Or, si l'on se rappelle que c'est à cette séance que devait être étudié le projet de donner gratuitement certains livres, et que cet article qui traîne... scientifiquement de feuilleton en feuilleton depuis deux mois, était de nouveau en panne, vous admirerez, comme nous, ce que l'on a appelé, un jour le doigté du Hasard. Quand celui-ci se mêle d'arrimer et de coordonner les choses, il n'y a pas sous le soleil un maître de cérémonies pour l'approcher. A preuve:

Voici une séance qui doit être une séance de chiffres, froide, terne, où les adjectifs les plus claironnants seront les mots Dollar et Cents. Bang! une parole, une comparaison tombe dans le débat et y entraîne presque toute la série des questions scolaires les plus brûlantes: commerce de livres par les communautés, concurrence au travail organisé et payant taxe—partant aux pères de familles—uniformité des livres scolaires, coût de ces livres, déclarations absolument importantes du président, corroboration des affirmations du "Pays," etc.

Comme cette question de l'industrie religieuse considérée au point de vue laïque a fait des sauts et des bonds depuis quelques années!

Vers 1894, un grand quotidien conservateur-indépendant de Montréal (disparu depuis) entreprit, à la demande de plusieurs industriels, entre autres des maîtres imprimeurs, d'obtenir du gouvernement d'alors une enquête sur la concurrence illicite que leur faisaient certaines communautés. Malgré l'opposition désespérée offerte à cette demande par l'élément "castor" dont ce gouvernement avait dû tolérer la présence dans son sein, l'enquête fut obtenue. Mais, voyez: on nomma commissaire-enquêteur un chef castor; les menées en sous-mains furent si actives que lors de l'ouverture très retardée de l'enquête, il n'y avait plus comme témoins que... le rédacteur en chef du susdit journal et son rédacteur ouvrier.

Le seul résultat de l'aventure fut que, de ce jour-là, ce journal fut classé parmi les journaux radicaux et devint une unité de plus sur ce qu'il est convenu d'appeler la "Black List."

——(*)——

La situation en France

La loi des trois ans--La reforme électorale-- Le ministère Ribot

Peu de jours après les dernières élections législatives de France, un des plus sagaces observateurs des dessus et des dessous de la politique et du parlementarisme de son pays, M. Pierre Baudin, sénateur et ancien ministre, écrivait:

> "Il est notoire qu'une partie de la Chambre nouvelle est issue d'une série de tractations et de combinaisons qui ont faussé la consultation régulière du pays. Si ces éléments de confusion prenent une place telle qu'ils rendent impossible la politique stable qui est nécessaire, il faudra bien que le ministère se manifeste dans une attitude très nette en face de cette question primordiale (la réforme électorale); il faudra bien que, aidé par les circonstances, il arrive à triompher de la résistance du Sénat, qu'il trouvera du reste beaucoup moins mal disposé. Il faudra qu'il ose provoquer, si cela est nécessaire, une nouvele consultation du pays avec le nouveau mode électoral.
>
> "C'est la seule méthode de gouvernement qui soit admissible à l'heure présente. Toute transaction, qui viserait des buts indéfinis et qui serait suivie, selon des méthodes indirectes, par des moyens équivoques, serait condamnée aux pires fins. Il n'est pas permis de jouer le petit jeu trop savant des tacticiens de couloirs.
>
> "La situation commande une volonté très droite, très ferme et clairement expliquée. L'immense majorité du pays l'attend."

La citation est un peu longue, mais elle vaut l'espace qu'elle coûte par ceci, d'abord, que sa teneur revêtait un caractère prophétique que les faits n'ont cessé de confirmer; et puis, elle indiquait généralement le remède au malaise dont on ne voyait encore que les premiers symptômes. Au commencement de l'article dont cette citation est la conclusion, M. Baudin disait lapidairement, en parlant de la dernière consultation:

—La loi de trois ans a obtenu une forte majorité.

—La réforme électorale est devenue inévitable.

Or, M. Doumergue, après avoir tâté le pouls de son cabinet, a jugé que tout victorieux qu'il était, il n'y avait parmi ses collègues ni l'homogénéité ni l'entrain indispensable pour l'exécution de la réforme électorale. M. Viviani, on peut le présumer, eut, en plus, la certitude de ne pas pouvoir refuser de reconsidérer la loi de trois ans, avec les collègues qu'il était obligé de se donner.

L'acte de M. Viviani nous parait encore plus grandiose, car, porté par sa culture et ses goûts personels vers le "gauchisme" extrême, il a fait le sacrifice de celui-ci devant des intérêts supérieurs. Il reste l'homme de demain: l'homme tout désigné pour l'époque où prendra fin la période de transition à laquelle nous assistons; pour le jour où seront accomplis le classement et l'assagissement des groupes frais émoulus du scrutin; ou pour plus tard — après l'autre consultation qui n'est pas impossible. La menace d'une dissolution à la queue leu leu d'une élection générale est d'habitude une douche salutaire, surtout quand elle s'agrémente de la possibilité qu'elle soit faite sous le régime d'un mode électoral qui donnera le coup de mort aux influences de clocher, y substituant l'opinion de larges influences qui échappent aux mesquines influences locales et des hommes d'esprit larges à des politiciens de village ou de hameau. Le cabinet Ribot, un peu paternel, un peu bourgeois, mais respectable et même à certains égards, prestigieux, est une aubaine en ces temps de tempête parlementaire.

Cette crise, en ce qui regarde la réforme électorale, est plutôt un bien qu'un mal, parce qu'elle en montre fort bien l'urgence et qu'elle amènera, s'il le faut, le Sénat à frapper le coup qui lui coûte. Quant à la loi de trois ans, ayant maintenant pour elle la force inerte des choses en opération, qu'elle est déjà presque une Arche d'Alliance: ses plus féroces ennemis se défendent de vouloir y toucher par à coup. C'est ainsi que M. Combes disait ces jours-ci:

> "Il ne s'agit pas, bien entendu, de rétablir sans plus tarder, du jour au lendemain, la loi de deux ans. Mais il s'agit d'en promettre formellement le retour et de le préparer par tous les moyens appropriés: ceux que nous avons préconisés au congrès de Pau. Il faut aussi pour préparer cette armée républicaine, des chefs républicains. Il est évident que le retour aux deux ans ne saurait être sérieusement organisé par les partisans obstinés de la loi de trois ans, ou même de quatre ans. Il faut épurer l'état-major, chasser l'esprit de réaction des hauts emplois de l'armée."

Quoi qu'il en soit, le principe républicain n'est nullement en jeu. Il ne s'agit, comme on dit, que de voies et moyens. Les médecins discutent, mais l'art médical reste intact. La France n'a, d'ailleurs, jamais été aussi absolument républicaine qu'aujourd'hui — juste 22 anti-républicains déclarés dans une Chambre de 602 députés, et presque tous ces 22 sont élus par leurs fermiers.

Comme mot de la fin.

Ce n'est pas souvent, dans notre pays, que l'on voit des gouvernements remettre leur mandat, le lendemain d'une victoire, parce qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir faire triompher le programme qui est leur raison d'être. Ici, on jetterait par-dessus le moulin le programme encombrant; ou bien, s'il s'agissait d'une bonne transaction indispensable aux intérêts d'un groupe ou deux, on "refroidirait" cinq à six adversaires, par menaces de contestation d'élection, on en achèterait autant; au besoin on en mettrait trois ou quatre dans le cabinet. Que voulez-vous, en France, on n'a pas de principes, pas d'idéal, pas même l'amour du pouvoir pour le pouvoir. C'est plus que jamais le sale pays de l'art pour l'art.

Shocking!

GALLUS

——(*)——

"THE JEWISH CHRONICLE"

C'est le nom du nouveau journal juif dont le premier numéro vient de paraître. Il est hebdomadaire, publié en anglais et a belle aparence. Il a pour rédacteurs deux "scholars" dont on dit beaucoup de bien: M. A. A. Raback, gradué de l'université Harvard et M. Hy. E. Edelstein, gradué de l'université de Dublin.

——(*)——

A LIRE

Dans nos pages intérieures et nos feuilles de supplément

Un désastre comme celui de l'"Empress" doit-il humilier l'homme?

"No Englishmen need apply" à l'hôtel de ville.

L'augmentation du salaire de nos échevins et la prolongation de leur terme.

Notes et réminiscences.

Encore du plagiat.

Magnifique exemples de municipalisation.

La chute de Napoléon et son voyage à l'île d'Elbe.

Le féminisme français comparé avec le féminisme anglais.

Notre lettre de Québec.

Le Conte du "Pays."

FLASHLIGHT

LA MEME AUNE

Y a-t-il quelque chose de plus amusant que le pétrin où se sont mis tous les journaux cagots au sujet de la nomination de M. Langlois comme commissaire de la province de Québec à Bruxelles?

Que va-t-on penser de nous en Belgique, se demandaient avec effarement et en choeur les vieillls chipies auxquelles étaient venues se joindre pour la circonstance le "Devoir" et nombre de petits journaux bien pensants de la campagne? Que va-t-on penser de la catholique province de Québec dans la catholique Belgique quand celle-ci verra arriver le représentant de celle-là? C'était à rougir de honte, c'était scandaleux, c'était épouvantable, nous étions déshonorés à jamais.

A toutes leurs doléances il n'a manqué que celle-ci qui eut été le bouquet: "Ce n'est pas la catholique Belgique qui agirait ainsi."

Or savez-vous ce que sont les deux représentants de la catholique Belgique dans la province de Québec?

Levez les bras au ciel, bonnes âmes, bouchez-vous les oreilles, ce sont deux Juifs, deux Youpins comme dirait l'"Action Sociale," deux personnages tout à fait respectables, c'est vrai, mais deux Juifs, songez-y donc! Et la Belgique n'est pas déshonorée aux yeux de l'univers! Pas même aux nôtres! Puisque en dépit de ses représentants hébreux, nous nous plaisons toujours à l'appeler la catholique Belgique.

Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que par hasard les hommes ne seraient pas jugés à la même aune dans la catholique province de Québec?

Albert CHAMOT.

——(*)——

Du tac au tac

C'est une très bonne réponse que celle du contrôleur Hébert à la proposition de soumettre l'abolition du Bureau de Contrôle au peuple par referendum. "Il faudra poser, dit-il, la question comme ceci: Etes-vous en faveur de l'abolition du Bureau de Contrôle ou du Conseil municipal?"

C'est un petit jeu qui pourrait fort mal tourner pour les échevins.

——(*)——

A VENDRE

La maison de M. G. Langlois au

Carré St-Louis

Angle des rues LAVAL et PRINCE ARTHUR

S'adresser à

Rodrigue Langlois, Courtier en immeubles

Téléphone Main 7305 — 54, RUE NOTRE-DAME EST

L'OPINION GENERALE

La "Gazette" trouve que le renvoi du bill de la Farmers' Bank par le sénat fut "a wise rejection."
C'est l'opinion générale.

(*)

POINT D'HISTOIRE FIXE

Il est faux que la Mairesse de Montréal soit trop nerveuse pour monter dans une automobile... même offerte en cadeau à son mari.

(*)

POUR L'AVENIR

Il est également faux que c'était pour payer son épicier que le Maire de Montréal réclamait la semaine dernière, à cor et à cris, la somme de $305.55
Les historiens de l'avenir sont priés d'en prendre note.

(*)

ELLE N'Y PERDRA PAS

Le ministre de l'Agriculture de l'Alberta, l'hon. Duncan Marshall, est parti pour l'Europe où il a l'intention d'étudier les divers systèmes d'instruction agricole.
Si ce n'est pas un simple prétexte pour couvrir ce voyage et si M. Marshall étudie sérieusement cette question, ce n'est pas l'Alberta qui y perdra.

(*)

LA POULE AUX OEUFS D'OR

Nous verrons avec plaisir la disparition des "tag-days" qui nous ont assaillis ce printemps, d'une façon vraiment un peu trop cavalière.
Qu'il y en ait un ou deux dans l'année, personne n'y verra d'objection, mais deux par semaine, c'était un peu fort.
Voilà où mène une trop grande gourmandise, on aura tué la poule aux oeufs d'or.

(*)

DE LA PETITE BIERE

"Tout s'enseigne à Harvard, nous dit la "Presse," depuis les langues mortes, les dialectes oubliés, les sciences les plus abstraites, le droit, la médecine, le génie civil, jusqu'à la musique et la gymnastique."

Or, Harvard, ça n'est encore que de la petite bière à côté de Laval; jugez donc de tout ce qui s'enseigne à Laval.

(*)

PRENEZ GARDE

Les tramways ont inauguré depuis quelque temps une campagne "prenez garde."
En serait-il de cette campagne, comme du palais de la paix à la Haye?
A chaque étage que l'on construisit, il se déclara une guerre.
Jamais il n'y a eu tant d'écrasés que depuis l'inauguration de cette campagne.
Il est vrai que les automobiles font leur bonne part.

(*)

SIMPLE RAPPROCHEMENT

Pendant de longues années, feu Henri Rochefort pondit chaque matin son article et cela fut considéré phénoménal.
Depuis qu'il est maire, chaque matin, ou chaque après-midi, M. Martin fait une petite scène, jamais la même, des fois double ou tryptique. S'il continue sur ce train jusqu'au bout de son mandat, ce qu'il en restera gros de la renommée de Rochefort!

(*)

ELLE EST LA !

Les idées sataniques pleuvent par le temps qui court. Ne voilà-t-il pas une société montréalaise qui voudrait rendre obligatoire l'enseignement de la natation pour les enfants.
Mais nous espérons bien que la "Vérité" est là qui veille et qui ne tolèrera pas qu'on touche à un seul des droits des pères de famille.
Qui donc osera prétendre qu'un père n'a pas le droit de laisser grandir son enfant dans l'ignorance absolue de tout ce qui peut lui servir un jour, même la natation?

(*)

COMMISSAIRES D'ECOLES

M. l'échevin Larivière vient d'être appelé à représenter le conseil municipale à la commission scolaire catholique; c'est un choix qui honore le conseil autant que M. Larivière lui-même qui saura s'y rendre utile et même nécessaire.
M. Larivière est dans la vie publique depuis nombre d'années, il connait à fond les besoins des ouvriers, c'est en plus de cela un esprit large et très ouvert aux saines réformes et aux progrès bien entendus, nous espérons donc qu'il ira faire valoir des idées à la Commission Scolaire.
Nous saluons son entrée avec satisfaction.
M. l'échevin Weldon qui fera partie, dans les mêmes conditions, de la Commission protestante est également une très bonne recrue et il rendra, nous n'en doutons pas, de réels services à nos compatriotes anglais.

(*)

Pour être chic!

Avec le printemps qui revient, tous les hommes élégants ont besoin d'un pardessus léger ou d'un complet.

Pour trouver un grand choix d'étoffes, les plus nouvelles et les plus jolies, pour que vos vêtements aient cette coupe spéciale qui donne l'élégance, **POUR ETRE CHIC** en un mot, il faut aller chez

Alex. Langlois

49 rue STE-CATHERINE EST

PRIX MODERES

Faisons-nous petits!

Serait-ce la leçon qui se dégage du désastre de l'"Empress"

L'homme doit plutot s'enorgueillir - Les merveilles qu'il a faites D'ailleurs il se relèvera plus puissant encore

On a tiré bien des leçons du naufrage de l'"Empress of Ireland" et les plus diverses. Certaines gens et certains journalistes y ont vu la preuve de la faiblesse de l'homme, malgré son orgueil, et un j[illegible] allait même jusqu'à conclure: "il faut s'incliner plus bas, s'humilier plus profondément, se faire petit." Est-ce bien la conclusion logique qui se dégage du naufrage de l'Empress? L'homme doit-il s'abimer dans la poussière parce qu'il a été un moment terrassé par l'ennemi préhistorique dont son génie avait muselé la puissance? Le cavalier, un instant désarçonné, va-t-il laisser sa conquête réintégrer la forêt? Non, rendu furieux par cet échec, il se relève tout meurtri, saute sur sa monture, emboîte les flancs palpitants de l'animal entre ses genoux contractés, joue des éperons, tire des deux bras sur le mors tant que la bête, l'écume à la gueule, n'a pas courbé l'échine et le col.

Quelle mentalité ont donc ces gens pour nous conseiller de nous incliner plus bas, de nous *humilier plus profondément*, de nous faire plus petits!... parce que la mer se revenge, lève les pattes sournoisement, précipite dans la mer celui qui lui avait mis le joug au cou et la bride à la gueule! Mais il faut, au contraire, mater le monstre et pour cela se faire plus fort et plus habile. Devant un ennemi qui arbore une pareille encolure et une telle rangée de dents, il ne s'agit pas de paraître la queue entre les jambes de murmurer des incantations, de se jeter à plat ventre et de faire le mort. Il faut lui montrer un front dur, et comme on fait aux chiens enragés, lever le fouet sur lui, enfoncer dans ses yeux glauques le dard aigu d'une prunelle sans peur!... C'est bien toujours la même éducation moutonnière, prêcher la résignation, l'annihilation de la personnalité, l'effacement de l'individualité à ceux qui ont, plus que tout autre, besoin d'être forts pour vaincre les ennemis puissants acharnés à leur perte. "Se faire petits"!... comme si nous ne l'étions pas assez !... Mais on ne s'aperçoit donc pas qu'à force d'humilité, de modestie, de timidité, et de veulerie, on a tellement limé la trame de notre moi, qu'il n'a pas de consistance et n'est plus qu'une chiffe. Et dire que les journaux pénètrent dans nos maisons d'éducation, distillent leur poison funeste dans les jeunes cerveaux et jettent la langueur dans ces frêles organismes, sans qu'aucune protestation ne se fasse entendre pour arrêter cette anesthésie des plus belles facultés de l'âme, cette lente atrophie de la pensée, cet assassinat des consciences, par des inconscients c'est vrai, mais qui n'accomplissent pas moin une oeuvre criminelle. Je voudrais voir le pays où l'on permettrait à un pédagogue quelconque de conseiller à ses élèves de se faire petits.

Je suis toujours étonné d'entendre seins providentiels et se croire "persona grata" dans le conseil du Très-Haut, alors qu'ils ne savent pas tirer des événement la plus petite leçon philosophique et ne peuvent que nous conseiller, la petitesse morale, la pauvreté et la résignation, l'effacement et la timidité devant le Goliath armé jusqu'aux dents, le torse puissant, la voix en fanfare, maître du monde, dont un simple coup de talon sur le sol ferait des avortons s'aviser de scruter les dessurgir des légions. Faites-vous Poucet et la grosse vache caille vous avalera! Ah! ce serait bien miraculeux que nous soyions un grand peuple avec de pareils professeurs d'énergie. Des quatre coins du pays souffle un vent brûlant qui anéantit les bourgeons, dessèche et pulvérise la terre et met en fuite les oiseaux chanteurs. Non-seulement, il faut des ans subir l'irréparable outrage, voir la sève tarir en nos veines et l'enthousiasme s'éteindre en nos âmes mais on veut que nous travaillions à notre propre désagrégation, à notre anéantissement, que nous assistions à nos propres funérailles et que nous soyions des charniers ambulants, et, pour cela, dès que nous avons l'âge de connaissance, on nous force à manger de la poussière, à dire aux vers, à la pourriture: "vous êtes mes frères, vous êtes ma soeur," on nous persuade que nous ne sommes rien!...

Il faudrait se faire plus petits encore, retourner dans le monde atomique, quoi, sans pensée, sans conscience et dans un mouvement giratoire tanguer dans le vide comme des grains de poussière dans un rayon de soleil. Mais ouvrons donc les yeux, et prenons le temps de réfléchir un instant, est-il donc si misérable le vers de terre qui a asservi la matière et dompté les éléments pour en faire ses serviteurs? Qu'étaient les dieux de l'Olympe auprès d'un Edison et d'un Pasteur? Pygmalion a été dépassé de cent coudées, qu'est-ce que donner la vie à une statue en argile, auprès de lui créer une âme, de lui donner une conscience et de l'éveiller à la vie morale et intellectuelle. Vous n'avez donc pas vu ces grandes ailes que le ver de terre s'est fait pousser pour escalader la nue? Il y a loin de l'effort ridicule de la tour de Babel à l'emprise triomphale du ciel par l'aeroplane! Demandez-vous par quel miracle l'ouvrier d'aujourd'hui a plus de jouissance et vit mieux qu'un pharaon. Rien qu'en pressant sur un bouton, il allume plus de candelles etfait plus de clarté que Néron avec ses torches humaines. S'il veut se promener, un coursier fringant qui ne connait pas la fatigue, dont on a guère à redouter l'esprit ombrageux, l'attend à chaque coin de rue. Quelques centaines de verges de ruban contiennent tout l'univers, les océans et les continents. Et il n'est pas grand, celui qui a créé toutes ces merveilles? Allons donc!..: Il faudrait casser les ailes à cet Icare, éteindre cette belle flamme qu'il a tirée du néant. Essayez donc, si vous pouvez!

Fantasio

(*)

No Englishmen Need Apply

ENCORE LE "BECK'S WEEKLY" ET LA QUESTION DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX BILINGUES

Il nous semble indéniable qu'à Montréal un pompier ou un policier parlant les deux langues est plus compétent qu'un autre qui n'en sait qu'une

Nous avons pris, il y a une quinzaine, la défense de M. Médéric Martin que le "Beck's Weekly" attaquait injustement, selon nous, parce qu'il ne voulait plus voir au service de la ville de Montréal, soit comme pompier, soit comme policier, soit comme fonctionnaire ayant quelque contact avec le public, que des hommes pouvant comprendre et parler les deux langues.

Le "Beck's Weekly" ne voyait dans cette mesure qu'une façon de chasser les Anglais de l'hôtel de ville. Personnes bilingues, disait-il, lisez Canadiens-français, et il prétendait que désormais on pouvait lire sur l'Hôtel de Ville: "No Englishmen need apply".

A cela nous répondions:

"Dans une ville comme la nôtre n'est-il pas de la plus stricte justice que les fonctionnaires municipaux, surtout ceux qui sont le plus en contact avec le public, comme les pompiers et les policiers, sachent les deux langues? Et que dirait le "Beck's Weekly" qui s'indigne de ce qu'un Anglais ignorant le français ne soit pas qualifié pour être policier ou pompier, si un jour, ayant besoin d'un renseignement, il s'adressait en anglais à un policier qui ne le comprendrait pas? Il réclamerait et avec raison: que les fonctionnaires municipaux sachent l'anglais. Alors, est-ce si dificile de songer qu'il n'est guère plus agréable pour les Canadiens-Français de se voir rire au nez par les policiers anglais qui ne les comprennent pas? Le remède, c'est le policier, le fonctionnaire municipal bilingue et nous sommes tout surpris de voir le "Beck's Weekly", aux idées généralement plus larges, de rapetisser cette question à un simple préjugé de race.

Le simple fait que M. Martin a refusé de l'emploi à des Canadiens-Français qui ne parlaient pas l'anglais aurait dû prévenir le "Beck's Weekly" contre de telles attaques."

"Cet argument, nous rétorque le "Beck's Weekly" de la semaine dernière, serait assez valable n'était qu'il admet comme existant ce qui n'est pas, c'est-à-dire que les Canadiens-Français ne comprennent pas l'anglais et que la classe d'où sont tirés les policiers anglais comprend le français. Ce qui pourrait être et ce qui est sont deux choses fort différentes. Les raisons ne nous troublent pas: il reste en fait que très peu de Canadiens-Français possèdent de l'anglais une connaissance insuffisante pour leurs rapports avec les pompiers et les policiers, tandis que la plus élémentaire connaissance du français est rare parmi les classes de langue anglaise. Par conséquent, si l'on en passe par la décision du maire Martin, il y aura fort peu de policiers et de pompiers de langue anglaise et il n'y a aucun doute que quelques-unes des recrues les meilleures et offrant le plus de promesses pour l'avenir seront refusées. Si l'on considère combien insignifiante est la proportion des Canadiens-Français ignorant l'anglais, nous opinons que, si bonne que paraisse la théorie de la "stricte justice" du maire Martin, en pratique elle est injuste et contraire aux intérêts de la ville."

Ainsi le "Beck's Weekly" se base sur le fait que la plupart des Canadiens-Français parlent les deux langues tandis que très peu de Canadiens-Anglais savent le français pour exiger de nous que nous parlions anglais.

Le confrère semble oublier une chose essentielle, c'est que la langue française est officielle dans ce pays, c'est encore que l'immense majorité de cette ville est française et qu'il n'est pas juste qu'on nous force à parler l'anglais, pas plus qu'il ne serait juste d'obliger nos compatriotes anglais à savoir notre langue. Ce n'est pas parce que nous avons voulu, nous, apprendre l'anglais et que les Canadiens de langue anglaise ont préféré s'abstenir de connaître le français, qu'on va nous obliger maintenant à parler la langue de la minorité.

Si l'on s'en tient à la politique du maire Martin à l'Hôtel de Ville pour l'engagement des policiers, des pompiers et des divers fonctionnaires, il se peut qu'il y ait une proportion beaucoup plus grande de Canadiens-français que de Canadiens-anglais parmi les employés, mais cela ne tiendra qu'à une chose, c'est qu'il y aura infiniment plus de Canadiens-français compétents. Car, après tout, c'est à une question de compétence que toute cette affaire se résume. Et dans une ville bilingue comme la nôtre, il est indéniable que les fonctionnaires municipaux qui connaissent les deux langues sont plus compétents que ceux qui n'en connaissent qu'une.

Nous croyons que le "Beck's Weekly" qui dit carrément que dans les populations anglaises, on n'a pas la moindre connaissance du français, nous croyons, disons-nous, que ce confrère ferait une bien meilleure oeuvre s'il demandait à ses lecteurs anglais d'apprendre le français plutôt que de les soulever parce que leur ignorance du français leur ferme l'accès aux positions de pompier ou de policier de la ville de Montréal.

MARIUS

(*)



Je suis pour la propreté, c'est la richesse des pauvres et rien n'est si beau qu'un plancher jaune comme de l'or traversé de belles bandes de catalognes comme des ares en ciel que nous aurions volés au firmament. Mais il ne faut pas que le balai, l'époussetoir, le torchon deviennent des instruments de torture comme la fourche et le tisonnier avec lesquels le diable tourmente les damnés.

Tenez, il n'y a rien qui me fend la face comme de me faire suivre par le torchon. Quand j'entre chez ma bru, je n'ai pas sitôt mis les pieds sur le seuil, qu'elle est à quatre pattes pour essuyer la trace de mes pas... Si je prends un coup, elle est par derrière moi pour faire disparaître les ronds des verres sur le buffet, si je secoue ma pipe à côté du crachoir, elle a le visage comme une Notre-Dame de Pitié. Vous la prenez à n'importe quel temps de la saison, elle a toujours l'air d'un souillon, la tête ainsi qu'un voyage de foin, chaussée de savates, le visage noir de suie, l'air bourru. C'est toujours le tour des chaudrons à se faire récurer le... fond, dirai-je pour ne pas scandaliser Josette. On est toujours dans le "barda" en cette maison. Quelle propreté salope!..

Tenez, l'autre jour, je l'entends qui pousse un cri de perdue:

—Ah! mon Dieu! le petit!...

J'accours hors de moi. L'enfant est mal pris quelque part, il a avalé un bouton, ou s'est fourré des pois dans le nez, pensai-je.

—Il est entré dans le salon!... fit ma bru les yeux ronds comme des marbres en essayant d'arracher l'enfant cramponné après les rideaux...

—Mais, laissez-le donc ce pauvre petit puisque ça l'amuse.

Elle me regarda comme si je devenais fou...

—Le laisser dans le salon!.... de l'air d'un mormon qui verrait un profane pénétrer dans le sanctuaire...

—Si tu reviens ici, des grosses "bibites" cachées sous le sofa vont te manger, fit-elle en emportant l'enfant bleu de colère.

—Tenez, dis-je, enragé moi aussi, ça prend des inconséquents pour garder la plus belle pièce de la maison, la plus ensoleillée, où l'on a la meilleure vue pour des étrangers, alors que les enfants sont parqués dans le grenier. On y brûle l'été et l'on y gèle l'hiver.

—Mais tout le monde a un salon, excepté les quêteux et encore!

—Je sais bien!... C'est un de nos travers de perdre une chambre dont on aurait besoin, pour satisfaire à une mode ridicule.

—Mais est-ce qu'on va mettre le piano à la cuisine et ma couronne de noces en fleurs cirées, les poignées d'argent du cercueil de mon père, le certificat des Forestiers avec le nom de Pite écrit en grosses lettres et nos portraits de famille dans nos chambres à coucher!..

—Je sais bien qu'il faut une place pour toutes ces choses sacrées, le piano, un meuble coûteux et inutile, puisque personne n'en sait jouer, mais qu'on prenne une chambre du fond, au moins et qu'on laisse la plus grande, la plus aérée pour les enfants et surtout qu'on ne leur fasse pas un crime d'entrer dans le salon, ils sauront comment on s'y tient et ce qu'il faut y dire. Tenez, moi, je suis tout en sueur quand je me trouve là-dedans, c'est comme si j'étais sur des épines, la langue me "fourche", je fais des bêtises. Que voulez-vous, quand on n'a pas eu l'habitude d'une chose quand on est petit, on reste gauche et timide toute sa vie. S'il faut un salon qu'on ne le tienne pas fermé comme le paradis terrestre avec un ange à l'épée flamboyante qui en défend l'entrée.

Arthur Maheu

(*)

Une Bouchée Double

LES ECHEVINS VOUDRAIENT FAIRE PORTER LEUR SALAIRE A $3,000 PAR AN

Ils voudraient aussi faire prolonger leur terme de deux ans HALTE-LA !

Depuis longtemps, la rumeur en circulait dans les larges corridors de l'hôtel de ville, partie on ne sait d'où mais faisant fort bien son chemin: des échevins allaient demander que l'on porte leur indemnité de $1,000 à$2,000, et même $3,000.

Cette rumeur a pris corps: un premier journal l'a d'abord enregistrée sans plus; puis un autre a donné un détail additionnel; non seulement les échevins s'adresseraient au parlement de Québec pour obtenir cette augmentation d'indemnité, mais aussi pour que le terme d'office soit prolongé de deux ans à quatre.

Faut-il voir une relation entre ce fait et la déclaration de M. Martin l'autre jour, qu'il n'aurait pas d'autre successeur que lui-même à la mairie dans deux ans? Or, po urarriver à cela, il n'y a que deux voies: se représenter devant le peuple et se faire réélire ou obtenir du parlement une prolongation de mandat. Comme celle-ci est plus agréable! M. Marti usait ce qu'il en coûte de rouler sa bosse pendant trois ou quatre mois de quartier en quartier, y laissant la moitié de sa santé et la totalité de sa bonne humeur d'autrefois. Et il y a ceci en plus, qu'une réélection lui coûterait un plus grand effort, car M. Martin ne sera plus une nouveauté, une virginité; il ne pourrra plus se contenter de promesses, de prophéties, de déclamations comme en mars dernier; il aura un passé de deux ans à expliquer, une armée de déçus à calmer —n'est-il pas déjà presque quotidiennement menacé de mort?

Le "Pays" ne croit pas que ces deux demandes soient opportunes. Tant de grosses questions sont au programme municipal qu'il est bon que les contribuables puissent se faire rendre compte au moins tous les deux ans par leurs représentants.

Quant à l'indemnité, il suffit de se rappeler que les députés fédéraux qui siègent, en somme, huit mois par année, suivent jusqu'à trois séances par jour et ont à payer grosse pension à Ottawa ne reçoivent que $2,500. Il n'y aurait donc aucune proportion entre ce chiffre et les $3,000 pour des échevins qui n'ont à vrai dire qu'une séance régulière par semaine et demeurent dans le voisinage de l'hôtel de ville.

Un journal disait que toute leur indemnité passe en euchres, en banquets, etc. A qui la faute? Aux échevins qui ont inauguré ce genre d'appât. Les échevins anglais ne se livrent pas à ces trucs sociaux, électoraux et ruineux.

(*)

UNE CHEVILLE POUR CHAQUE TROU

Si nos journaux castors réussissaient (ce qui n'est pas encore à l'horizon) à priver les universités françaises du contingent d'étudiants canadiens-français qui voudraient les fréquenter, le vide serait amplelent comblé par un autre apport. En effet, grâce à une mesure draconienne, peu d'étudiants russes pourront être, à l'avenir, admis dans les universités allemandes. Il y a longtemps que la chose se préparait. Et un journal français de dire:

"La majeure partie des étudiants, qui se trouvent ainsi évincés des Universités prussiennes, seront amenés à grossir le contingent de leurs compatriotes dans nos Universités françaises, qui les accueilleront à bras ouverts, et qui trouveront dans ce nouvel afflux de forces étrangères, une raison nouvelle de réorganiser les enseignements qui conviennent à diverses catégories d'étudiants étrangers."

(*)

Le meilleur endroit pour acheter votre nouveau piano ou piano automatique

LE PREMIER MAGASIN DE PIANOS DE MONTREAL

LAYTON BROS.

Instruments célèbres par tout le monde à des prix compétitifs

Seuls Agents pour les Pianos Pianolas
STEINWAY, WEBER, STECK, ETC.

les Pianos
MASON & RISCH, SHERLOCK-MANNING,

Les harmoniums
MASON & HAMLIN ET THOMAS

Des occasions en pianos de seconde main

VENEZ OU ECRIVEZ POUR CATALOGUES

550, Ste-Catherine OUEST, (Coin Stanley)



Le coup à vrai angle droit, si facile et si naturel, avec le

Rasoir de Sûreté Gillette

ajoute la touche finale à la barbe veloutée qui a rendu le Gillette célèbre dans l'univers entier.

Ne vous contentez pas de la bonne barbe qu'assure le Gillette même quand vous le poussez en travers du poil! Servez-vous en de la bonne manière, avec la lame à angle droit dans le sens du poil, et vous obtiendrez ainsi de beaucoup un meilleur résultat qu'avec tout autre rasoir.

Si vous ne vous êtes pas encore pourvu du Rasoir de Sûreté Gillette, achetez-en un chez votre pharmacien, votre bijoutier ou votre quincaillier. Le set Standard coûte $5; le format de poche de $5 à $6. Les sets combinés $6. et plus. Si vous avez un Gillette, achetez nos lames Gillette les plus nouvelles.

"CELA PAYE DE PAYER POUR LA QUALITE."

GILLETTE SAFETY RAZOR CO. of Canada Limited

Bureau et Manufacture: The New Gillette Bldg., Montréal.

Gillette

La Lager Ekers' Bohemian



est en vente dans toutes les épiceries, les restaurants, les hotels, les cafés, etc.

"La meilleure"

The National Breweries, Limited.

Fût-on cent millions d'esclaves, je suis libre.

VICTOR HUGO.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

Notes et Reminiscences

ETES-VOUS UN INTELLECTUEL?

Certains mots changeraient-ils de signification en passant la frontière? Il faut se résigner à le croire, si amère que la chose nous puisse être. Il y a, par exemple, le mot **INTELLECTUEL**. En fait-on un plus copieux usage que dans notre bonne petite province? Presque autant qu'autrefois du "cher maître" attribué au premier plumitif venu qui s'adonnait à appartenir à notre cercle d'idées ou d'amitiés.

Or, il appert que le mot intellectuel, ancien adjectif émancipé, parvenu au grade de substantif, est un de ceux qui prêtent le plus à discussion. Il fut même, à certaine époque, considéré comme une qualification blessante.

C'est ainsi, M. A. Cartault nous l'apprend au cours d'un gros volume sur le sujet, c'est ainsi que les antidreyfusards le collaient comme un stigmate infâmant aux dreyfusards. C'est à cette époque que M. Paul Meyer écrivit que c'est "un mot fâcheux et ridicule, une appellation vague d'autant plus difficile qu'elle manque de tradition." Et une manière de philosophe ajoutait:

> "Les intellectuels sont ceux qui, ayant dépouillé leur individualité, étant sortis de leur caste et de leur race, ont perdu le goût de toute activité et se trouvent par un heureux privilège placés au point de vue de la contemplation sereine."

A ce compte, nos castors sont jusqu'à un certain point justifiables de s'ériger mutuellement en intellectuels, même à propos de bottes.

Tout de même, M. A. Cartault refait un blason au mot malheureux, tout en le bousculant pas mal. Pour lui, l'intellectuel n'est pas un homme **TRES** intelligent, mais bien un homme qui ne vit que pour penser. L'activité ambiante le laisse indifférent. Il n'est d'aucune utilité aux autres. Qui voudra être intellectuel après cela? Heureusement pour nous journalistes, le voudrions-nous, nous ne le pourrions pas. En effet, M. Cartault nous dit:

> "Le journaliste n'est pas un intellectuel au sens vrai du mot. Son métier l'oblige à renseigner le lecteur chaque matin: il reçoit de droite, de gauche, de partout à la fois, mille nouvelles, qui se complètent les unes les autres, ou se contredisent; les contrôler est impossible. Il faut paraître: l'actualité seule importe. Demain il serait trop tard. Alors on donne les nouvelles, on les choisit sensationnelles, et les plus proches de la vérité. De plus, le journal ayant une opinion, et des acteurs défenseurs de cette opinion, il ne peut pas les heurter; et l'on tâche de communiquer les nouvelles en conséquence. Rappelez-vous le "Figaro," au moment de l'Affaire, perdant chaque jour des abonnés, et devant, sinon changer d'attitude, du moins enrayer sa campagne et cesser ses courageux articles. Rappelez-vous tel ou tel journaliste obligé alors d'abandonner son journal à cause de ses opinions, témoin Francis de Pressensé."

La citation n'est pas totalement avantageuse pour nous, mais elle valait d'être faite, et puis, comme dit l'aure, on n'est pas obligé d'en manger.

Ni les juges, ni les avocats ne sont des intellectuels, M. Castault le prouve mathématiquement. Ils ne récrimineront pas plus que nous, maintenant qu'ils sont avertis de la valeur intrinséque du mot. Mais, aie! aie! le littérateur lui-même ne l'est pas (ô Chapman!) car

> "Le littérateur a des idées, ou du moins montre des idées; il exalte nos passions; mais ses idées ne sont pas de lui; elles ne lui appartiennent pas en propre; il les emprunte au penseur, il les cueille ici et là chez l'intellectuel. Le rôle alors du littérateur est de donner une âme et un souffle à ces idées, de les faire vivre, de les illustrer, de les propager."

C'est au moins piquant, si ça n'est pas autre chose. Et M. Cartault a pu établir 300 longues et larges pages sur ce canevas ténu et fuyant!!! Ma foi, j'aimerais encore mieux enfiler des perles à la noirceur.

LE LISEUR.

Encore du Plagiat

UN JEUNE ETUDIANT DE LAVAL DENONCE L'ARRIVISME AVEC LE TEXTE DE M. GEORGES DE PORTO-RICHE

Quel est donc cet écrivain français qui disait que le Canada, c'est la terre classique du plagiat? On le peut prouver presque tous les jours, et il dépare souvent des travaux littéraires qui ont du mérite. Et jusqu'où ce maudit plagiat va-t-il se nicher? Jusque chez nos jeunes gens, jusque dans leur vaillant petit organe, l'"Etudiant."

Certes, ce petit journal a fait un travail magnifique au cours de l'année universitaire, et il a publié dans ses derniers numéros une trentaine de réponses plutôt osées à une enquête bien intéressante. Le "Pays" a même applaudi nombre de fois à certains articles bien tournés, bien pensés et passablement audacieux. Pourquoi faut-il aujourd'hui que nous nous trouvions en présence d'un plagiat imbécile? Nous avons hésité quelque peu avant de le dénoncer, mais vraiment il n'y a rien de plus laid, de plus vil qu'un tel acte et nous croirions y apporter notre complicité si nous gardions le silence.

Samedi dernier dans la page féminine de la "Patrie," on pouvait lire sous le titre "Arrivisme" un article signé Jacques Hermil et reproduit de l'"Etudiant."

La principale partie de cet article a été empruntée à un discours de M. Georges de Porto-Riche, prononcé en mars 1911, au banquet annuel de l'Association générale des étudiants de Paris, duquel discours on peut trouver le texte dans le "Pays" du 1er avril 1911.

D'ailleurs rien ne vaut la mise en présence des textes:

L'ARTICLE DE M. HERMIL

En négligeant l'étude pour le monde, en nous consacrant trop aux roueries de la politique, nous avons fait la rencontre de la forme la plus laide et la plus déprimante de l'ambition. Je veux parler de l'arrivisme; mal contagieux dont nous souffrons tous.

Etre arriviste, c'est méconnaître la justice puisque c'est avoir le désir d'arriver avant son tour, avant les autres, et sans respecter leurs droits, leurs travaux, leurs titres; c'est bassement acquérir sur ses émules, ses confrères, une avance prompte et notable par la flatterie envers les puissants, par la recherche et l'exploitation de toutes les circonstances, sans scrupule aucun, mais avec cynisme et âpreté.

C'est encore l'oubli du devoir, non pas pour faire beau et bien, mais pour arriver au but fixé: c'est rechercher le succès non par la route droite, honorable, claire et ensoleillée, mais par les chemins cachés, les voies détournées, les raccourcis mal fréquentés.

C'est négliger le droit, le grand et le beau, pour rechercher la force brutale. C'est mettre une sourdine à la voix de sa conscience; savoir renier en temps opportun ses convictions: tirer bénéfice de la bonne foi, de la sympathie, de l'amitié des autres pour s'élever à leurs dépens.

(Extrait de l'"Arrivisme' reproduit de l'"Etudiant" par la Patrie" du 6 juin 1914 et signé Jacques Hermil.)

LE DISCOURS DE M. DE PORTO-RICHE

N'allez pas dans le monde. C'est dans le monde que l'on rencontre la forme la plus laide et la plus contagieuse de l'ambition. Je veux parler de l'arrivisme Vous savez ce que c'est que l'arrivisme? Un bien vilain mot d'ailleurs et une bien vilaine chose.

L'arivisme est d'abord une méconnaissance de la justice, car il traduit le désir d'arriver, il traduit surtout le désir d'arriver avant son tour, avant les autres, et sans respecter leurs droits, leurs titres, leurs travaux. L'arrivisme est ensuite une bassesse de l'âme, car on n'acquiert d'avance un peu prompte sur ses camarades ou sur ses émules que par la flatterie envers les puissants, que par la recherche et l'exploitation de toutes les circonstances.

Etre arirviste, c'est avoir le dessein non de faire beau ou de faire bien, mais de réussir; c'est chercher le but qu'on s'est fixé non par la route droite et ensoleillée, mais par les chemins de traverse, par les raccourcis mal fréquentés. C'est se tenir du côté des forts, hélas! plutôt que du côté des grands. C'est taire ses convictions lorsqu'elles sont incommodes et se parer d'idées factices et avantageuses. C'est employer tout ce qu'on peut ramasser de profitable. C'est tirer bénéfice de tous les sentiments que l'on suscite, de toutes les sympathies que l'on coudoie, et même ce qui est le plus triste et le plus répugnant, des sympathies désintéressées.

(Extrait d'un discours de M. Georges de Porto-Riche reproduit dans le "Pays" du 1er avril 1911.)

Curieuse façon n'est-ce pas de dénoncer l'arrivisme. Reste à savoir si s'emparer ainsi du bien d'autrui, ça n'est pas une forme de l'arrivisme!

C'est profondément triste.

—(:)—

La Fréquentation Scolaire

ET SES ADMIRABLES EFFETS EN NORVEGE

En théorie nous sommes tous pour la fréquentation scolaire. Qui oserait de nos jours s'y montrer adverse? Si peu progressistes que nous ayons été sous certains rapports (surtout dans le domaine éducationnel) nous ne sommes plus sous le régime de Louis XIV et de Colbert qui avaient au nombre des principaux articles de leur programme colonial celui de tenir le Canadien dans l'ignorance, de mettre un abime entre lui et le livre.

Donc, nous sommes tous, dans ce pays, pour la fréquentation scolaire, mais il y en a qui ne jouent pas franc.

Ainsi, quand cette fréquentation est médiocre ici, presque nulle ailleurs, et qu'elle n'apparait abondante que sur le papier officiel, nous demandons logiquement que l'on rende légalement obligatoire ce qui est un fiasco quand l'obligation n'est que morale.

C'est alors que l'on voit bien ceux qui ne jouent pas franc, qui ne parlent que du bout des lèvres et qui, s'ils le pouvaient, nous ramèneraient prestement au régime de Louis XIV et de Colbert. Ils ne veulent entendre parler d'aucun moyen de forcer les parents à envoyer les enfants à l'école. Hourra pour la fréquentation scolaire! A bas les moyens de l'assurer!

Quel dommage que ceux d'entre eux chez qui reste un soupçon de bonne foi n'aient pu suivre Mme Richard, collaboratrice du "Relèvement social", une oeuvre française, dans son voyage en Norvège où l'assistance scolaire est obligatoire.

Aussitôt débarquée à Christianland, ce qui l'a le plus frappée est la bonne tenue des artisans qui, extérieurement, se distinguent peu des bourgeois et vivent d'ailleurs dans des conditions d'habitation généralement plus salubres qu'en beaucoup d'autres pays policés, grâce à la vulgarisation de l'hygiène autant que l'intérêt porté à la classe ouvrière par le gouvernement et les communes.

"La cause principale de ce bien-être relatif n'est autre que la diffusion de la culture. En effet, il est universellement connu que la fréquentation scolaire est incomparablement meilleure en Norvège que partout ailleurs. En hiver, dans les campagnes, les enfants utilisent la luge ou les skis pour se rendre à l'école, là où la neige retarderait leur marche.

Les écoles ménagères méritent aussi qu'on y arrête.

"Tandis qu'en France le nombre en est infime, en Norvège, de petites villes comme Hamar et Christianland en possèdent sous la protection de la commune. C'est là que vont, non seulement les jeunes filles de la bourgeoisie désireuses d'apprendre l'hygiène de leur maison, le repassage, la cuisine, etc., mais bien souvent aussi les domestiques."

Ces *constatations expliquent en partie* que ce pays scandinave soit préservé de l'alcoolisme et, par suite, de la criminalité.

La fréquentation scolaire et l'éducation nationale nous apparaissent comme la condition nécessaire du relèvement social, et comme la meilleure sauvegarde de la Patrie, dit l'"Action", de Paris, après avoir relevé les constatations de Mme Richard.

C'est bien là notre avis. Pourquoi ce qui a été si salutaire à la Norvège ne le serait-il pas pour nous? Nos âmes sont-elles moins sensibles, nos coeurs moins bien placés? Quelle est donc l'arrière-pensée des gens qui refusent un remède si facile d'application, qui réussit si bien ailleurs?

—(*)—

WHAT'S IN A NAME

Shakespeare demandait ce qu'il y a dans un nom. Qu'est-ce qu'il se demanderait aujourd'hui s'il savait qu'on a donné le nom de Zidler à un lac de notre province? Zidler ? ? ? C'est un poète castor ! ! !

—(*)—

AUTANT

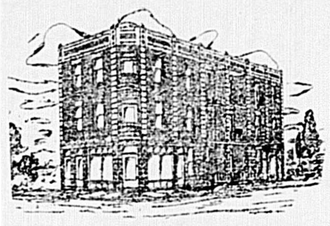
Une dépêche annonçait cette semaine que le conseil municipal de Winnipeg a demandé à M. Borden de réduire à tout prix le nombre des immigrants.

Montréal devrait en faire autant car nous souffrons encore plus que Winnipeg de la dureté des temps.

—(*)—

Un voyageur de l'Orient écrit: M. I. P. Friesen, de Rosthern, Canada, dans une lettre qu'il écrit au Dr. Peter Farhney de Chicago, dit: "Je vous ai télégraphié de Battle Creek, Mich., de m'envoyer du Novoro, car j'en avais besoin, mais je dus m'en aller avant que la médecine fut arrivée. J'étais en route pour me rendre chez moi à Rosthern venant de visiter "l'Orient" Mon estomac était en mauvaise condition. J'avais consulté trois médecins dans mon voyage mais j'allais en empirant au lieu d'améliorer. Lorsque j'arrivai chez moi, je pris quelques doses de Novoro et mon mal disparut. J'ai toujours cru que le Novoro était une excellente médecine, mais maintenant je sais qu'il accomplit réellement des miracles."

Il n'y a jamais eu, il n'y a encore qu'une opinion concernant le Novoro du Dr. Pierre, et c'est qu'il est une bonne médecine. Il ne peut pas être obtenu dans les pharmacies mais est fourni au public directement du laboratoire. Des arrangements ont été faits de façon à ce qu'il soit maintenant délivré libre de droits au Canada. S'adresser au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 19—25 So. Hoyne Ave., Chicago, Ill., E.-U. d'A.



"LE PROGRES"

Catalogue illustré de janvier 1914.

FRANCAIS ET ANGLAIS

CONTENANT UN COUPON DE $1.00

(Le seul du genre au Canada)

7 x 10, 104 pages, 233 gravures.

77 Nos. de plans de construction.

Les plans contenus dans notre catalogue sont suffisants pour construire une ville comme Montréal.

Prix: $1.00

Sur réception de ce montant par chèque payable au pair à Montréal, mandat de poste ou lettre enregistrée, le catalogue sera expédié franco dans tout le Canada.

TEL. LASALLE 437

P. L. W. DUPRE & CIE.

Experts en Architecture et Conctructeurs.

567 AVENUE DELORIMIER MONTREAL

Carnet d'un ignorant

Pourquoi donc, je le répète, les Youpins de Montréal ne s'en vont-ils pas vivre à Jérusalem.

La "Croix."

Moi, je viens de recevoir de l'un des nombreux admirateurs que je compte parmi les lecteurs en général, et les rédacteurs de l'"Action Sociale" en particulier, la note suivante sur ce sujet qui passionne si exorbitamment mon ami Jqs. Bégin:

"Mon cher Népomucène,

"Vous avez bien voulu, l'autre jour, me favoriser des très lumineuses explications de votre excellent ami Jos. Bégin sur l'objet que la Providence avait eu en vue en permettant la Révolution française. Au risque d'abuser de votre bonté, je vous prie de le consulter de nouveau sur une autre question que je n'ai jamais bien comprise et que voici: Quelle peut-être l'origine de la cruelle hostilité de ce saint homme contre le peuple juif? Je ne suis qu'un primaire; je n'ai fréquenté que l'école de ma paroisse; je méprise les biens de ce monde: ce qui fait que je m'étonne de tout et de rien. Néanmoins, j'ai appris dans un discours du juge Weir, que les chrétiens tiennent leur religion du peuple israélite et que les apôtres et les premiers chrétiens étaient des Juifs. De plus, j'ai toujours cru que les juifs étaient des êtres humains et, si je ne me trompe, l'Evangile prêche l'amour, la charité et la fraternité. Comment donc expliquer la haine de votre ami Bégin contre un peuple qui a tant fait pour le bien de l'humanité? Vous me direz peut-être que c'est la populace juive qui, au prétoire de Pilate, opta pour la condamnation du fils de l'Homme. Mais cela n'est pas sérieux: tenez-vous la nation italienne responsable de la lâcheté de Pilate et des persécutions contre les premiers chrétiens? tenez-vous les Grecs et les Russes d'aujourd'hui responsables du schisme d'Orient? tenez-vous le peuple anglais responsable de l'apostasie de Henri VIII? tenez-vous le peuple français responsable des abus de Robespierre!..."

Au reçu de cette lettre, je m'en fus à la hâte chez ce brave Bégin. Cette fois, il n'était pas en oraison jaculatoire, mais en colloque... avec son avocat, au sujet de la collection de certains comptes d'abonnés. "Surtout, disait-il d'une voix brève, au moment même où son fils de Thémis prenait congé de lui, surtout poursuivez sans pitié tous les retardataires; pas plus qu'un avocat, un médecin ou un épicier, je ne vis de l'air du temps; ce n'est pas tout que de rédiger la "Croix," faut-il encore que j'en vive!..." Je reconnus bien mon homme à une sagesse si profonde.

Il me tendit si mollement sa main moite et ses deux yeux se fixèrent sur moi en forme de points d'interrogation. Je lui lus la lettre ci-dessus. "C'est toujours de votre Jean Berger, ces questions-là?—Je m'en flatte, que je répondis.—Eh! bien, qu'il reprit, votre Jean Berger peut se vanter de me bien mal interpréter. De la haine? Dieu me préserve d'en avoir contre qui que ce soit. Ce n'est pas la mort du pécheur nous, que nous voulons c'est sa conversion. Et si je suplie les... disons les Juifs, puisque vous croyez que le terme de Youpin est un terme peu charitable, si je les supplie de s'en retourner vivre en Palestine, c'est simplement parce qu'il me semble que là, au souvenir des saints patriarches leurs ancêtres, ils auront meilleure occasion de se convertir et de pleurer leurs fautes. La nature y est grandiose et tout y parle du passé, même la mer Morte. Le sol y est pauvre, c'est vrai; il ne saurait produire assez pour nourrir tous les enfants d'Israël, c'est vrai; la famine, la peste et le cholera en feront mourir un grand nombre, c'est vrai; mais cela n'est rien si, finalement, leurs yeux s'ouvrent à la lumière!"

De la haine! reprit-il, mais vous savez bien, tous, que nous n'en avons pas, nous. Nous sommes obligés parfois d'injurier de fulminer, de calomnier; c'est par charité que nous le faisons: c'est uniquement pour le bien des incrédules. C'est comme au moyen-âge: quand on brûlait les impies, croyez-vous que c'est par haine qu'on agissait? Quelle sotte erreur! c'était dans l'intérêt du torturé.

C'es comme moi: quand j'insulte un partisan de la réforme scolaire, quand j'injurie un adversaire du statu quo, quand je calomnie un libre-penseur, quand je mange un Juif, ça me fait de le peine, je trouve bien lourde la mission qui m'a été donnée; mais je me dis: c'est pour leur bien à tous, il ne faut pas que je recule. Et je ne recule... que devant les tribunaux. Mais entre nous, les tribunaux, c'est une sale invention au progrès moderne!...

"Allez donc, me dit-il, en se levant, et dites bien à ce Jean Berger que je n'ai de haine pour personne: je suis ferme, sévère, inexorable, c'est tout. Je suis avec tout le monde, comme avec mes débiteurs. Quand on s'arme pour la bonne cause, il faut savoir ne pas se laisser attendrir: la pitié est une mauvaise conseillère. Si le moyen-âge avait exterminé par le fer, par le feu, par le poison, par l'eau, tous les incrédules, nous n'aurions pas de si durs combats à livrer de nos jours. Quant à moi, mon seul regret, c'est que nous ne reverrons plus, jamais, jamais, hélas! ces jours bénis du moyen-âge..."

De grosses larmes humectaient ses yeux levés au ciel: devant cette douleur muette, je m'esquivai au plus tôt, sans même prendre le temps de tendre la main à cet homme à la main moite et molle.

Népomucène HEBARDOT.

—(*)—

DOCTEUR

D. HOUDE

Médecin et Chirurgien

Spécialité:

VOIES URINAIRES

Tél. Est 1252. 131, Rue St-Denis

DOCTEUR

HENRI RENAUD

Organes génito-urinaires

Maladies de la PEAU

63 STE-CATHERINE EST

Téléphone Est 7585

Maladies des voies urinaires et de la peau.

Dr. NORMAN MASSE

Consultations: 1½ à 3 p.m., 7 à 8 p.m.

1356, Blvd Saint-Laurent, près Rachel.

Téléphone: St-Louis 1628.

Le "PAYS"

parait aujourd'hui à

10 pages.

La Compagnie ROYALE de Médecines Patentées Françaises.

OFFRE GRATUITEMENT

1 Voyage à Paris

au vendeur ou à la vendeuse qui aura vendu le plus de ses excellents remèdes d'ici au mois d'octobre prochain. Mesdames, messieurs, mesdemoiselles, soyez tous Agents. Gagnez un salaire de $15.00 à $20.00 par semaine. Le concours est maintenant ouvert.

Nos principales spécialités sont:

La Tisane Royale

Remède de plantes simples, guérit constipation et purifie le sang

Le Lait Purgatif Royal Simple ou Chocolaté

Les Capsules Royales (pour Dames)

contre les troubles de la Menstruation et les retards.

Les Capsules Perlees Royales

Pour guérir les Maladies Vénériennes.

Le Préservatif Royal Onguent et Appareil

Nouvelle découverte de la Science pour prévenir les maladies vénériennes.

Et quantité d'autres Spécialités.

Pour tous les renseignements du concours ou pour acheter nos produits, écrivez à:

LA COMPAGNIE ROYALE

86, Saint-Denis, Bureau 9 MONTREAL

Oeuvres complètes en stock à Montreal

GYP, HUGUES LEROUX, PIERRE LOTI, TINSEAU, MARY FLORAN GUY CHANTEPLEURE, Mme CARO de COURLEVIN, etc., etc.

VOLUMES BROCHES A 3f. 50.

Les meilleurs auteurs classiques reliés toile 50c. le volume.

Oeuvres complètes de VICTOR HUGO, GUY DE MAUPASSANT, FRED. MASSON, GEO. OHNET, BALZAC, etc.

Magnifiques volumes reliés. 1 an de crédit. $2 et $3. par mois.

RIEN A PAYER D'AVANCE. Collections livrables de suite.

Nous vous importerons également au prix de Paris tous les ouvrages et volumes désirés.

DEMANDEZ NOS CONDITIONS FACILES DE PAIEMENT

LES MAISONS D'EDITIONS FRANCAISES

207 RUE SAINT-JACQUES, Chambre 31

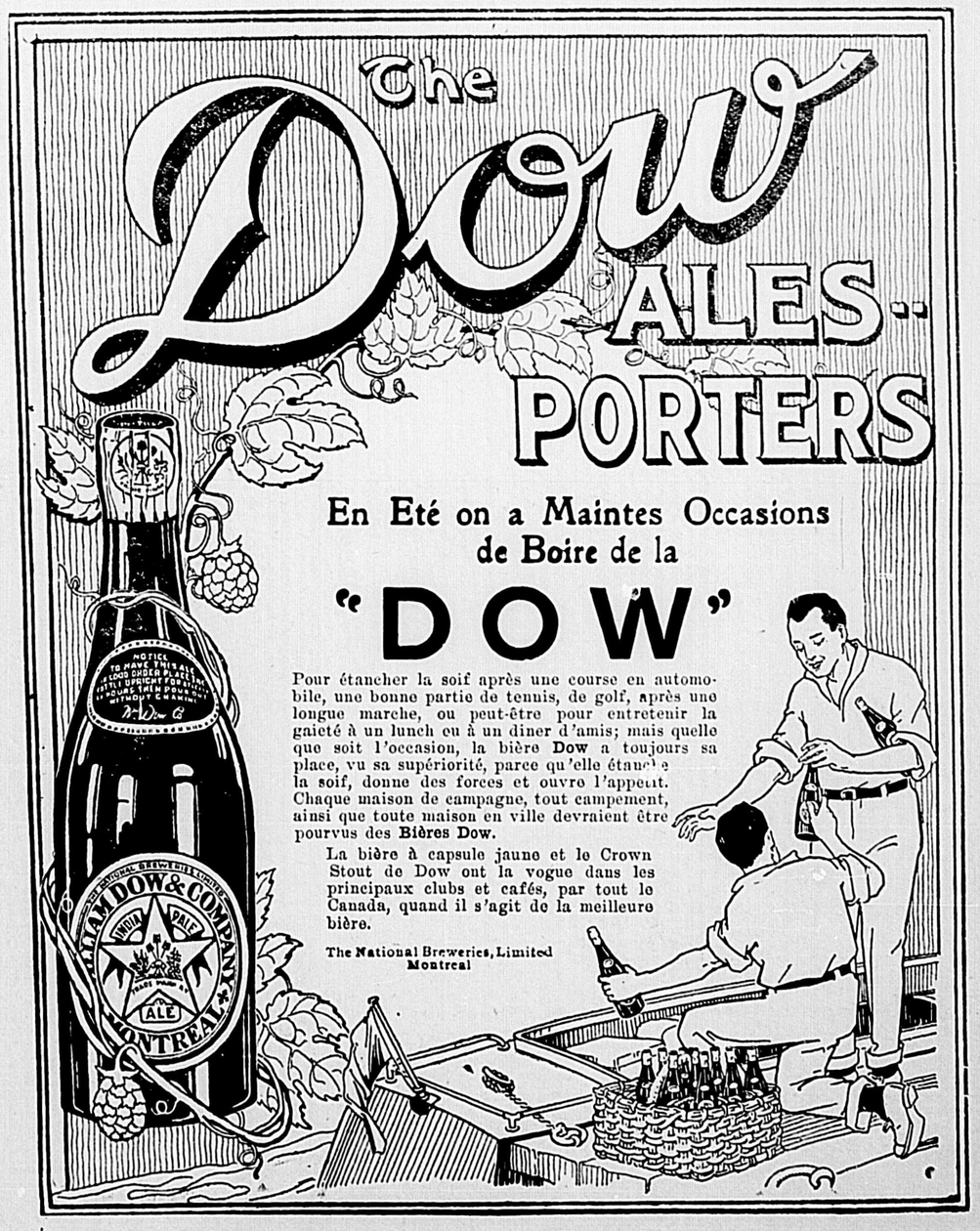
Téléphone MAIN 7619 MONTREAL

Dr L. NOLIN TRUDEAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

389, Rue Saint-Denis, Tél. Bell, Est 3616

De 9 hrs à 5 hrs tous les jours, et les mardis, mercredis et vendredis, de 7 hrs à 9 hrs du soir.



En Eté on a Maintes Occasions de Boire de la

"DOW"

Pour étancher la soif après une course en automobile, une bonne partie de tennis, de golf, après une longue marche, ou peut-être pour entretenir la gaieté à un lunch ou à un diner d'amis; mais quelle que soit l'occasion, la bière **Dow** a toujours sa place, vu sa supériorité, parce qu'elle étanche la soif, donne des forces et ouvre l'appetit. Chaque maison de campagne, tout campement, ainsi que toute maison en ville devraient être pourvus des **Bières Dow.**

La bière à capsule jaune et le Crown Stout de Dow ont la vogue dans les principaux clubs et cafés, par tout le Canada, quand il s'agit de la meilleure bière.

The National Breweries, Limited
Montreal

La Chute de Napoléon

Une étape de son premier exil--En route pour l'ile d'Elbe, il est obligé de se déguiser pour n'être pas insulté

Il se fait même passer pour son propre courrier---Des paysans lui disent ce qu'ils pensent de lui---La petite histoire

La Calade est le nom d'une station sur le chemin de fer de Salon à Aix. Si l'on excepte les voyageurs obligés de changer de train, je ne pense pas que les touristes soient tentés d'y séjourner, la Calade n'étant qu'un hameau de quatre-vingt-dix habitants. Pourtant le nom de l'endroit fut pendant quelques jours célèbre, il y a précisément un siècle, et répété dans toute l'Europe. Le 25 avril 1814, Napoléon, en route pour l'île d'Elbe, s'est arrêté là, déguisé en courrier, et portant au chapeau la cocarde blanche; il y pleura et en sortit vêtu d'un uniforme autrichien, couvert d'un manteau d'officier russe et coiffé d'une casquette prussienne.

L'empereur voyageait dans une "dormeuse" à six chevaux. Treize autres voitures suivaient, portant Drouot, Bertrand, le commandant polonais Jerzmanowski, le trésorier Peyrusse, un médecin, un pharmacien, en un mot tout un train de maison impérial en petit, plus les quatre commissaires étrangers chargés de conduire le souverain déchu à l'île d'Elbe: le feld-maréchal autrichien Koller, le général russe Schouwaoff, le général prussien Waldburg-Truchsess et le colonel anglais sir Neil Campbell. Il avait été convenu que douze ou quinze cents cavaliers de la garde accompagneraient le convoi; mais ils ne dépassèrent pas Nevers. A partir de Roanne, des détachements de hussards autrichiens et de cosaques les remplacèrent: ceci déplut à l'empereur, qui déclara refuser toute escorte. D'ailleurs, nulle contrainte: Napoléon fixait lui-même les lieux de halte et les heures de départ; il recevait à l'étape, qui bon lui semblait; les troupes qu'on rencontrait sur la route lui présentaient les armes.

Après Lyon, tout changea, et à mesure qu'on approchait de la Provence, l'hostilité s'accentuait. Au relais d'Avignon, à l'aube du 25, des bandes armées attendaient le passage de l'empereur pour lui barrer la route; et on cria: "A bas le tyran! A bas Nicolas!" —Nicolas est le nom du diable dans le Midi. On cria aussi: "A bas la mort!" L'empereur et sa suit passèrent cependant. A Orgon, on le pendait en effigie quand il ariva: un mannequin, barbouillé de sang fourni par un boucher. On se rua sur la voiture de Napoléon, à coups de pierre et de bâton; il dut descendre pour assister à l'autodafé de son image, parmi les battements de mains et les hurlements; même des mégères se jetèrent sur lui, arrachèrent sa décoration en lui crachant à la figure, tandis qu'un grand diable de paysan le tenait au collet, le secouait et le forçait à crier: "Vive le roi!"

Indignés, les commissaires étrangers hâtèrent le changement de chevaux, et la voiture impériale poursuivit sa route; mais comme on redoutait les violences de la populace des bourgades qu'on devait traverser, l'empereur mit à profit un temps d'arrêt pour échanger sa veste à plastron blanc, sa redingote et son chapeau, trop reconnaissables, contre une grande houppelande bleue et un chapeau rond orné d'une cocarde blanche; puis il quitta sa voiture où le maréchal Bertrand prit sa place, enfourcha un bidet de poste et se lança sur la route, jouant le rôle de son propre courrier, en compagnie d'un seul postillon.

C'est la *première* fois, depuis des années, que l'empereur galope ainsi dans la campagne, sans ses mameluks, sans son escadrons d'honneur, sans son état-major de rois, de princes et de maréchaux. Quelles peuvent être ses pensées, dans cet isolement subit, tandis qu'il va, courbé sur son mauvais cheval, et portant à son chapeau la cocarde des Bourbons!... Bientôt, c'est Lambese qui voit passer, sans lever la tête, ce courrier poussiéreux et fourbu, ne se doutant pas, bien certainement, que c'est là l'empereur Napoléon, qui, si peu de temps auparavant, n'entrait dans les villes que par des portiques triomphaux, au bruit des fanfares et des salves. On dit cependant qu'un militaire retraité l'a reconnu, au passage et n'a pu s'en taire, ce qui suscita quelques cris de "Vive le roi!" Le cavalier active sa monture et disparait. Une lieue de côte, puis une descente vers le village de Saint-Cannat. L'empereur a dû, là, prendre un cheval frais, car à Saint-Cannat est le relais de poste. Malgré sa fatigue, il repart sur la route droite et vers midi, le grand chemin desend en une longue pente à travers des carrières de plâtre. Le cavalier avance toujours. Enfin, deux lieues plus loin encore—il est à peu près une heure de l'après-midi,—il s'arrête à la Calade.

La façade de la maison s'étend sur plus de cinquante mètres. Dans la vaste salle à manger, qui est tout ensemble la cuisine, la broche tourne au-dessus du feu, présentant à la flamme des chapons dont la chair se dore.

Napoléon est entré là: il s'adresse à l'hôtelière et se présente comme étant sir Neil Campbell. Il demande une chambre; la femme n'en a qu'une disponible, pièce basse et très sombre; elle la fait voir au voyageur qui déclare que c'est suffisant. Tandis qu'elle s'occupe d'y metre un peu d'ordre elle bavarde, suivant la coutume des aubergistes empressés, interroge son nouveau pensionnaire, cherchant à savoir s'il n'a pas rencontré sur la route Bonaparte dont le passage est annoncé; à quoi il répond laconiquement "non." Alors elle s'échauffe, proteste que "le monstre" n'arrivera pas vivant dans son île; s'il n'est pas massacré avant le port d'embarquement, ele espère bien qu'on le jettera à la mer pendant la traversée. Tel fut son thème, ainsi que l'a rapporté, en 1827, un Anglais, sir Richard Unterwood qui, prisonnier de guerre en France, avait recueilli, sur le tragique voyage de Provence, le témoignage de son compatriote sir Neil Campbell.

La scène de la Calade, ce dialogue entre l'empereur travesti et l'hôtelière exaltée, offrait riche matière à l'amplification. On raconte que cette femme, aprenant de son hôte l'arrivée prochaine de Bonaparte et de sa suite, déclara net "qu'elle serait bien fâchée de préparer un dîner pour un pareil monstre"; on prétend aussi que cette luronne, s'adressant à Napoléon qu'elle prenait pour quelque comparse, lui dit: "Ta mine me revient, mon garçon, et je ne te conseille pas de t'embarquer avec ton maître; sûrement on lui fera boire un coup dans la mer, à lui et à toute sa séquelle, et on aura raison, car sans cela, il sera de retour dans trois mois." Comme elle finissait d'aiguiser sur la meule un de ses couteaux, elle l'invite en ricanant, à en toucher la pointe avec le doigt. "Il est bien affilé, regarde; si quelqu'un veut, tout à l'heure, utiliser l'instrument, je le prêterai volontiers; ce sera plus tôt fait." Mme de Fausselandry ajoute que Napoléon, interrompit l'aubergiste, lui demanda: "Vous le haïssez donc bien, cet empereur? Que vous a-t-il fait?—Ce qu'il m'a fait, le monstre? Il est cause de la mort de mon fils, de mon neveu et de tant de jeunes gens." Il est impossible que ces choses aient été dites, car pour s'en tenir au précis, plus véridique, de sir R. Unterwood, cette conversation produisit sur Napoléon une impression si vive que, une demi-heure plus tard, quand les berlines arrivèrent et que les commissaires étrangers pénétrèrent dans la salle d'auberge, ils le trouvèrent assis, tenant sa tête appuyée sur ses deux mains. Il la releva à leur approche: ses yeux étaient pleins de larmes. En l'attendant appeler "Sire" par ses compagnons, l'aubergiste s'écroula de terreur.

Le dîner servi, l'empereur ne mangea pas; blême de colère, il jeta à terre un ver de vin qui lui était présenté. Un attroupement grossissait sur la route: le bruit s'était répandu que Bonaparte arrivait, et des gens, pour le voir, accouraient d'Aix, qui n'est qu'à deux lieues de la Calade. Il fallut donc rester dans cette auberge tout le jour et aussi une partie de la nuit; et c'est alors que ne pouvant s'aventurer de nouveau à cheval dans ce pays soulevé contre lui, Napoléon résolut, au moment du départ, vers une heure du matin, de troquer sa houpelande de courrier contre un costume étranger; il emprunta,comme on l'a vu, à l'Autrichien sa tunique, au Prussien sa coiffure, au Russe son manteau, et remonta dans sa dormeuse qui traversa Aix bien avant le jour. Le 26 au soir, Napoléon atteignait le château de Bouillidou, non loin du Luc, où il retrouvait sa soeur Pauline.

Ce qui n'a pas été dit, je crois, c'est la folle épouvante dont fut saisie l'hôtelière de la Calade quand, un an plus tard, elle apprit que l'ogre, échappé de son île, marchait triomphalement sur Paris. Où se cacha-t-elle tant que dura le nouveau règne de celui qu'elle avait, face à face, traité de tyran et de monstre? Et que dut être l'attitude de ses clients, auxquels, bien certainement, elle avait maintes et maintes fois raconté que seule de tant de mères en deuil, elle avait eu l'audace de honnir en présence du conquérant vaincu ses hétacombes inutiles? C'est peut-être depuis ce temps-là que la Calade, prudemment désertée par ses propriétaires et par ses habitués, a cessé d'être une auberge.

G. LENOTRE.

Les Fondateurs du Figaro

NOTES ET SOUVENIRS DE M. FELIX DUQUESNEL SUR VILLEMESSANT ET MAGNARD

J'ai beaucoup connu les fondateurs du "Figaro", H. de Villemessant, le créateur, l'inventeur, celui qui insuffla la vie, et Francis Magnard, qui continua la tradition.

Celui-là, le plus avisé et le plus fin des journalistes, écrivain exquis, dans une forme bourgeoise dont la malice consistait à faire croire au lecteur, dont il faisait l'opinion, qu'il n'était que le truchement de sa pensée, fournissait à celle-ci la formule dont on était en peine. Et l'on sait quelle force a l'écrivain qui fait dire à son lecteur: 'Tiens, il pense absolument comme moi; et il l'a dit comme je l'aurais dit moi-même." C'est un mirage auquel le lecteur se laisse toujours prendre.

Villemessant, chercheur d'hommes, qui les découvrait d'instinct, "au flair", — comme ces grands chiens bleus qui chassent les nègres, — comprit si bien Magnard que sur le déclin il se l'adjoignit comme rédacteur en chef de son journal, dont il restait, lui, le directeur, l'un se complétant par l'autre.

Rarement j'ai vu caractères plus opposés. Il y avait cependant entre eux comme des communautés d'origine. Tous deux étaient enfants naturels, ils avaient été tous deux élevés par leur mère, et leurs débuts dans la vie avaient connu les douleurs de la misère. De ce départ, l'un et l'autre avaient gardé comme un arrière-goût d'amertume et une saveur de scepticisme qu'ils ne perdirent jamais. Avec cette différence que Villemessant, dont l'extraction avait une vague allure de noblesse, fût laissé à lui-même, poussant au gré du hasard de ses instincts, alors que Magnard fut élevé bourgeoisement, par une mère soigneuse, dont l'ambition était de faire donner à son fils une instruction solide. Ce à quoi elle réussit. La pauvre femme y consuma sa vie. Elle était blanchisseuse de son état, et bien souvent le linge prit le chemin du Mont-de-Piété pour pouvoir payer le trimestre d'éducation.

Villemessant, poussé en plein air, en pleine liberté, fut une sorte d'aventurier pétri d'intuition, d'activité, d'audace, enfiévré de nouveauté constante, avec des instincts de conservateur aristocratisé alors que Magnard était, lui, un bourgeois ivre de bon sens, correct, laborieux, exact ,étroit, avec de singulières envolées de libéralisme, une grande impatience du joug et des aspirations de bohème révolutionnaire.

H. de Villemessant, journaliste par passion et par vocation, audacieux et entreprenant, avait fondé le "Figaro" en 1854, petite feuille hebdomadaire: "Ce fut bien vite, dit un écrivain de l'époque, le grand nouveliste officiel des scandales parisiens, écoutant aux portes, surprenant les secrets, chuchotant les indiscrétions, racontant le "demi-monde" aux gens du monde et donnant à la petite intrigue de coulisse l'importance d'un événement politique." Le succès fut grand.

En 1867, la petite feuille bihebdomadaire se transforma en journal quotidien.

De 1854 à 1879, époque à laquelle Villemessant mourut à Monte-Carlo, ce fut lui l'âme du journal, où cependant il n'écrivait guère — il n'était pas écrivain, ainsi qu'il en convenait lui-même — mais qu'il inspirait de la première à la dernière ligne. Il inventait des rédacteurs qu'il prenait partout, les suçant comme une goute jusqu'à la dernière gorgée de moelle, les rejetant ensuite quand il les sentait vidés, sans pitié aucune pour ce qu'il croyait inutile, et revenant bien rarement sur ses pas.

Pendant vingt-cinq ans, cet infatigable montreur de lanterne magique fit défiler des verres sans cesse renouvelés et sur ceux-ci se sont projetées toutes les silhouettes de journalistes et d'hommes de lettres qui eurent un nom, d'Auguste Villemot à Aurélien Scholl et d'Albert Wolff à Henri Rochefort. Il savait les exciter de sa verve et de son esprit gouailleur.

Il était curieux à étudier, ce gros bonhomme — bon homme, l'était-il — familier dans sa forme, avec ses yeux d'un regard pénétrant et son caractère fantaisiste, qui semblait pétri de contradictions: royaliste et sceptique à la fois, ce qui ne s'accorde guère; blagueur à outrance et quand même prudhommesque; aimant à rire à bouche largement ouverte, mais subissant malgré lui l'irrigation de la "petite larme."

Il ne haissait même pas les fumisteries, et je lui en ai entendu raconter une qui m'a paru singulièrement cruelle; ça été, parait-il, une des meilleures. Je ne me souviens plus qui en fut la victime. C'était à Etretat, dans un pavillon habité en commun. Une nuit, on se réunit sans bruit, dans une chambre où dormait à poings fermés le malheureux qu'on devait mystifier. On dressa une table de whist auprès du lit, et trois joueurs s'attablèrent silencieusement. On feignit de jouer au milieu de l'obscurité en parlant assez haut pour réveiller en sursaut le dormeur, qui ne se méfiait de rien. Celui-ci se réveilla en effet, entendit des voix dans la nuit sombre, ne se rendant pas un compte bien exact de ce qui se passait.

—Qu'y a-t-il? demanda-t-il mal assuré.

—Vas-tu mieux? dit un des joueurs.

—Et tes yeux? fit un autre.

—Mes yeux?

—Sans doute, tu as été frappé d'une congestion aux yeux, et tu n'y voyais plus du tout quand on t'a fait coucher...

—Mais quelle heure est-il donc?

—Trois heures de l'après-midi, fit Villemessant, il fait grand jour... Ca nous fait neuf fiches... A votre tour de prendre le mort.

Le malheureux se crut aveugle. Il faillit avoir un coup de sang.

Après la mort de Villemessant, le 3 mai 1879, ce fut au triumvirat Magnard, Périvier, de Rodays que fut confiée la gérance du "Figaro", alors en pleine prospérité: Magnard restait rédacteur en chef, les deux autres s'abritaient derrière lui.

Je me souviens encore de la stupéfaction de Magnard devant cette fortune imprévue qui, du jour au lendemain, lui apportait avec la combinaison nouvelle un canonicat annuel de plus de cent mille livres, à lui dont l'ambition la plus folle avait entrevu, en son rêve bourgeois, douze mille francs de rente comme le paradis inespéré et irréalisable.

Son enfance avait été studieuse et pauvre; un jour même ses études avaient failli être interrompues. On avait trouvé dans son pupitre de collégien je ne sais quel livre prohibé, Stendhal ou Voltaire, et à la récréation du matin, le père prieur l'avait pris affectueusement par le bras et tout en se promenant avec lui lui avait dit de sa voix la plus mieilleuse:

—Mon cher enfant, j'ai prié pour vous, toute la nuit.

—Comment cela, mon père?

—Oui, j'ai prié Dieu de me donner le courage de vous renvoyer..

Le danger fut conjuré et l'éducation fut achevée, profonde, complète, car cet homme qui fut un écrivain était aussi un puits de science, ayant eu toutes les curiosités d'apprendre.

Après la pauvreté de l'enfance, il connut la misère de la jeunesse. Celle-ci fut dure et cruelle jusqu'à l'humiliation. Il donna des leçons "à deux francs le cachet", mangeant à la portion, quand il avait de quoi la payer. Un jour, nous passions ensemble par la rue des Petits-Champs. Il s'arrêta devant une gargote à prix fixe: 'quinze centimes le plat". Il s'arrêta, se mit à rire et me dit: "Quand je pense qu'un jour j'ai dû demander ici crédit pour un sou! J'avais mangé deux portions de quinze centimes et sans y faire attention j'avais pris une serviette. La serviette coûtait un sou et je ne possédais que six sous pour tout avoir!"

Le rêve de fortune réalisé l'étonna, le préoccupa et l'inquiéta toujours, il n'y crut qu'à demi.

Je me souviens qu'il dinait chez moi le jour où mourut Gambetta: le 31 décembre 1882. Nous finissions l'année ensemble, comme toujours, depuis bien longtemps. On lui téléphona la nouvelle. Il me demanda du papier et une plume pour faire l'article nécessaire; il le commença ainsi: "Le rêve a été court, mais il a été beau..." Je lisais par-dessus son épaule, à mesure qu'il écrivait: il se retourna et me dit: 'Pourvu qu'on n'écrive pas la même chose sur moi ,quand je viendrai à disparaitre."

Magnard avait souvent des appréhensions sur le sort futur du "Figaro" il sentait combien la lutte était difficile à soutenir, alors que de tous côtés se créaient les journaux à cinq centimes, cette démocratisation de la presse. "Il faut faire quelque chose, disait-il, mais quoi?" Puis son scepticisme reprenait le dessus, et il ajoutait, avec ce mouvement dédaigneux des lèvres qui lui était familier: "Peuh! il y a la vitesse acquise, ça durera toujours autant que nous."

Dans les derniers temps, il y avait eu comme un refroidissement dans notre vieille et si étroite amitié. Nous avions presque cessé de nous rencontrer. Je savais cependant qu'il était très malade. Un jour, j'allai prendre de ses nouvelles, et Calmette me dit:

Voulez-vous le voir? Je crois que cela lui ferait bien plaisir.

—S'il veut me voir, qu'il vienne! dis-je presque fièrement.

Voyez-le, je vous prie; il est bien changé, il souffre horriblement, je le crains perdu.

—Ah! fis-je. Est-ce qu'il est là?

—Oui.

Je courus aussitôt. Je le trouvai assis devant sa table, très pâle; il écrivait son article quotidien, celui que personne n'a pu faire après lui. Il se leva, vint à moi, lui qui n'était guère expansif, jeta ses bras à mon cou et m'embrassa en pleurant.

—Que je suis content de vous voir, me dit-il affectueusement. Quelle misère que la vie, et comme c'est bête d'oublier ses amitiés. Pardonnez-moi. Je souffre horriblement. On va tenter une opération, mais je crains que ça ne soit inutile...

Il se remit à écrire, sonna et donna sa copie au garçon.

—Je crois que c'est mon dernier article!

On l'emmenait le lendemain, un jeudi, à la maison de santé de l'avenue du Roule, à Neuilly. Le dimanche matin, j'allai pour le voir. Hélas! c'était fini. Je le vis allongé, rigide, sur sa couche le visage calme, reposé, exsangue sa barbe qui avait blanchi, s'allongeant sur sa poitrine. Il avait l'air d'un moine du moyen âge, sculpté dans le marbre.

Et j'ai songé, en évoquant ces souvenirs, à mon pauvre cher ami Calmette, lâchement assassiné, qui, lui aussi, comme son patron, alla mourir dans la maison de santé de Neuilly.

Félix DUQUESNEL.

IL N'Y A PAS

sur le marché canadien de GIN offrant les garanties d'âge que vous trouverez dans le

GIN CROIX ROUGE

qui vieillit deux ans et plus en entrepôt avant sa mise en vente.



Le Gin Croix Rouge est le produit pur de la distillation des meilleurs grains canadiens et des baies de genièvre médicinal.

ATTENTION!

Le Timbre Officiel du Gouvernement sur chaque flacon de GIN CROIX ROUGE *certifie l'année de sa distillation.*

EN VENTE PARTOUT.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITÉE,
AGENTS
MONTREAL.

A LOUER, MAGNIFIQUE RESIDENCE

située à CARTIERVILLE, au bord de l'eau, 14 appartements meublés genre moderne, électricité. Garage, écurie. Grand pour deux familles.

$300.00, pour la saison

AUSSI

2 Cottages à Montréal-Est

A

$15.00 par Mois

POUR LA SAISON

S'adresser:

O. Massicotte & Coté, 10 Blvd. St-Laurent

LES BONS de PANAMA

Tirage du 15 mai 1914

CANAL DE PANAMA—Le No 1809578 gagne 250,000 fr.
Le No 32604 gagne 100,000 francs.
Le No 596036 gagne 10,000 francs.
Le No 1413321 gagne 5,000 francs.
Les 5 Nos suivants gagnent chacun 2,000 francs:
53384 516709 1130875 1273599 1500653
Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs.

9303	18104	204690	231074	307354	326987
352759	360772	388269	398249	460380	488342
512625	523537	556255	643312	650139	717506
742733	759697	791587	882330	930043	1013453
1014671	1036486	1049439	1124626	1239857	1306684
1317463	1318257	1390906	1397003	1421520	1488394
1492815	1532917	1565284	1572212	1659030	1704527
1757945	1758527	1791906	1798629	1802321	1841743
1881096	1927237				

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY

Aux Consommateurs de Gaz et de Lumière Electrique :—

AVIS DE REDUCTION DE TAUX

En conformité du principe qu'elle a adopté de ne vendre ses produits qu'aux prix les plus minimes tout en donnant le meilleur service possible, la **MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY** a le plaisir d'annoncer à ses clients sa septième réduction annuelle consécutive des taux du service du gaz et de l'électricité. Cette réduction, basée sur les taux nets actuels, représente plus de 5½ p.c. dans le prix du gaz et plus de 6¼ p.c. dans le prix de la lumière électrique.

AU SUJET DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE:—

La présente réduction ne s'applique qu'au service AERIEN. On chargera pour le service sous terre où ce service est déjà établi les taux actuels, par suite des sommes relativement considérables dépensées pour cela. Dans les nouveaux districts où on pourra établir le service sous terre dans l'avenir, les taux **seront sujets** au changement du service aérien à celui du service sous terre.

Les taux actuels et réduits sont comme suit:

SERVICE DU GAZ :

TAUX ACTUEL:	TAUX REDUIT:
$1.00 par 1,000 pieds cubes, moins 10 p.c.	$1.00 par 1,000 pieds cubes, **moins 15 p.c.**

SERVICE D'ECLAIRAGE ELECTRIQUE—Contrats de 5 ans.

TAUX ACTUEL:	TAUX REDUIT:
8c. par K.W.H. moins 20 p.c.	8c par K.W.H. moins 25 p.c.

EXPLICATIONS :

Les réductions ne s'appliqueront qu'aux paiements effectués dans les 10 jours qui suivent l'envoi des comptes; autrement les taux bruts seront perçus.

Les taux réduits entreront en vigueur lors de la lecture des gazomètres et électromètres de juillet 1914 et s'appliqueront automatiquement aux contrats existants.

AU SUJET DU SERVICE DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE:

Tous les contrats de 5 ans sont sujets à annulation par le consommateur, sans indemnité, dans le cas de maisons commerciales, lorsque le consommateur abandonne les affaires, et dans le cas de demeures privées, lorsque le consommateur cesse de tenir maison ou s'en va demeurer dans un territoire en dehors des limites du service de la compagnie.

AU SUJET DU SERVICE DU GAZ:

Gazomètres à 25c. — Comme il est impraticable de modifier le mécanisme des gazomètres à 25 cents, des réductions en argent pour le service fourni par ce genre de gazomètres seront allouées par la compagnie, de temps à autre, lorsque les réductions successives se seront élevées à la somme de $1.00

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER COMPANY.

MONTREAL, 5 JUIN, 1914.

Quand vous allez à New-York

Descendez à l'hôtel qui est devenu le pied-à-terre des Canadiens—l'hôtel organisé tout spécialement pour eux. Jouissez-y, aux prix les plus modérés, de la meilleure table, du luxe, du confort et du raffinement. Vous rencontrez toujours d'autres pensionnaires canadiens, probablement de vos amis à l'

L'HOTEL MARTINIQUE

Sur le Broadway, 32e à 33e rue.

Charles Leigh Taylor, Président; Walter S. Gilson, Vice-Prés.
Walter Chandler, Jr., Gérant

Les noms des hôtes canadiens sont immédiatement mentionnés au gérant qui voit personnellement à leur confort et à leur installation. L'hôtel est rafraichi par un appareil de ventilation qui a coûté $250,000. Chambres claires $1.50 par jour et plus; chambres agréables avec bain $2.50 et plus. Chambres retenues par télégraphe si le temps est court. Cusine française et anglaise. Trois vastes salles à manger. Orchestre complet. Chanteurs du Metropolitan Opera. Vaudeville de premier ordre. Diner table d'hôte $1.50, déjeuner Club 60 cents. Ces deux repas sont considérés comme les meilleurs servis dans toute la ville. Des chaperons sont fournis, sans frais, aux dames. Presque toutes les chambres ont vue sur le sud et l'ouest. Pour brochure et réserve de chambres, s'adresser aux agents canadiens:

SELLS LIMITED, 302 Ed. Shaughnessy, Montréal



NIAGARA to the SEA

Route Richelieu et Ontario

UNE croisière d'été charmante à travers un pays d'incomparable beauté — un pays fameux pour ses traditions, ses paysages pittoresques, son climat frais et hygiénique.

Chûtes Ningara — Toronto — Lac Ontario, Mille Isles — Québec — La Malbaie — Tadoussac — Rivière Saguenay — Les caps Trinité et Eternité — Les Laurentides.

Le Golfe et le Fleuve Saint-Laurent

Trois voyages différents le long des côtes pittoresques du golfe Saint-Laurent.

Route du Nord et du Labrador:—De Québec en gagnant l'est vers les côtes du Labrador.

Route du bas du golfe:—De Montréal à Pictou, N.E.

Route New-York-Québec:—Via le bas du fleuve et Halifax.

Pour plus amples renseignements, adressez-vous à tous nos bureaux de billets et de touristes ou écrivez à

Canada Steamship Lines Limited
DEPART DES VOYAGEURS: MONTREAL.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS

Horaire Suburbain d'Hiver

20 Janvier 1914

LACHINE: Du Bureau de Poste:
Service de 10 min. de 5.40 a.m à 8.a.m
Service de 20 min. de 8.00 a.m. à 4 p.m
Service de 10 min. de 4 p.m. à 7.10 p.m.
Servict de 20 min. de 7 10 a.m. à 4 p.m.

DE LACHINE:
Service de 20 m. de 5.30 a.m. à 5.50 a.m.
Ser. de 10 min. de 5.50 a.m., à 9 a.m.
Service de 20 min. de 9.00 a.m. à 4 p.m
Service de 10 min. de 4 p.m. à 8.00 p.m.
Service de 20 min. de 8.00 p.m. à 12.10 a.m.

Dernier tramway spécial à 12.50 a.m.

SAULT AU RECOLLET ET ST-VINCENT DE PAUL.

De St-Denis à St-Vincent:
Service de 20 m. de 5.20 a.m. à 6.00 a.m.
Service de 15 min. de 6 a.m. à 8 a.m
Service de 20 min. de 8 a.m. à 4 p.m.
Service de 15 min. de 4 p.m. à 7 p.m
Service de 20 min. de 7 p.m. à 8 p.m.
Service de 30 min. de 8 p.m. à 11 p.m.
Tramway pour St-Vincent, 11.30 p.m
Tram. pour Henderson, à minuit.
Tramway pour St-Vincent, 12.40 a.m.

De St Vincent à St-Denis:
Ser. de 10 min. de 5.50 a.m. à 6.30 a.m.
Ser. de 15 min. de 6.30 a.m. à 8.30 a.m.
Ser. de 20 min. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
Ser. de 15 min. de 4.30 p.m. à 7.50 p.m
Ser. de 20 min. de 7.30 p.m. à 8.30 p.m.
Ser. de 30 min. de 8.30 p.m. à 11.30 p.m.
Tramway de St-Vincent à minuit.
Tramway d'Henderson à 12.20 a.m.
Tramway de St-Vincent à 1.10 p.m.

CARTIERVILLE:
De la Jonction Snowdon:—Service de 20 min. de 5.20 a.m. à 8.20 p.m.
Ser. de 40 min. de 8.20 p.m. à minuit
De Cartierville: Service de 20 min de 5.40 a.m. à 8.40 p.m.
Service de 40 min. de 8.40 p.m. à minuit et vingt

MONTAGNE:
De l'ave. du Parc et Mont Royal:—Ser. de 20 min. de 5.40 a.m. à 12.20 a.m.

DE L'AVENUE VICTORIA:
Ser. de 20 min. de 5.50 a.m. à 12.30 a.m.
De l'Avenue Victoria à Snowdon:
Ser. de 10 min. de 5.50 a.m. à 8.50 p.m.

BOUT DE L'ILE:
Service de 30 min. de 5 a.m. à 9 p.m.
Ser. de 60 min. de 9 p.m. à minuit.

PETRAULTVILLE:
Service de 15 min. de 5 a.m. à 6.30 a.m
Service de 30 min. de 6.30 à 8.30 p.m

CANADIAN PACIFIC

TORONTO
Départ *8.45 a.m., *10 p.m., *10.50 p.m.

HALIFAX
Départ *6.35 p.m.

SHERBROOKE & LENNOXVILLE
Départ *8.25 a.m., †4.10 p.m., *6.35 p.m.,

OTTAWA
Départ †7.55 a.m., §8.30 a.m., †9.05 a.m., *9.45 a.m., †4.00 p.m., §7.40 p.m., *9.00 p.m., *9.45 p.m.

QUEBEC
Départ †9.00 a.m., *1.30 p.m., *5.00 p.m. *11.30 p.m.

*Tous les jours. †Tous les jours excepté le dimanche. §Le dimanche seulement.

BUREAUX DES BILLETS:
141-143 rue Saint-Jacques. Tél. Main 3125, Hôtel Windsor, ou gare Place Viger et Windsor.

LE "PAYS"
parait aujourd'hui à
10 pages

Le "PAYS" est imprimé par The Mercantile Printing, 306, rue St-Paul.
A. LEROUX, Gérant.

CANADIAN NORTHERN — La Route Pittoresque

CHANGEMENT D'HORAIRE

Changements dans le service du Canadien Nord, à partir du 1er juin 1914.

DE MONTREAL

9.00 A.M.—Tous les jours excepté le dimanche, pour l'Epiphanie, Joliette, Rawdon, Grand'Mère, Shawinigan Falls, Rivière à Pierre Jct., Québec et gares intermédiaires. Chars Salons et Restaurants.

9.15 A.M.—Dimanche seulement. Pour Joliette, Rawdon, l'Epiphanie, Grand'Mère Shawinigan Falls et gares intermédiaires.

4.45 P.M.—Tous les jours excepté le dimanche, pour l'Epiphanie, Joliette, Shawinigan Falls, Grand'Mère, Rivière à Pierre Jct., (communications les jeudis et samedis avec le Québec et Lac St-Jean.

5.30 P.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, pour l'Epiphanie, Rawdon, Joliette, St-Jérome et gares intermédiaires.

1.45 P.M.—Samedi seulement, pour l'Epiphanie, Rawdon, Joliette, St-Jérome et Huberdeau et gares intermédiaires.

ARRIVANT A MONTREAL

8.45 A.M.—Tous les jours excepté le dimanche, de St-Jérome, Joliette, Rawdon, l'Epiphanie et gares intermédiaires.

10.40 A.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, de Rivière à Pierre Jct., Grand'Mère, Shawinigan Falls, Joliette, l'Epiphanie, et gares intermédiaires. (Communications les samedis et lundis avec le Québec et Lac St-Jean.)

4.00 P.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, de Québec, Grand'Mère, Rivière à iPerre Jct., Shawinigan Falls, Joliette, Rawdon, l'Epiphanie et gares intermédiaires. Chars salons et restaurants.

9.50 P.M.—Dimanche seulement, de Grand'Mère, Shawinigan Falls, Joliette, l'Epiphanie et gares intermédiaires.

11.20 P.M.—Dimanche seulement, de Huberdeau, St-Jérome, Joliette, Rawdon, l'Epiphanie et gares intermédiaires.

EMBRANCHEMENT MONTFORT
(De Montréal)

On pourra communiquer à la Jonction Montfort, avec le Canadien Pacifique aux heures suivantes.

8.45 A.M.—De Place Viger, mardis et jeudis seulement, pour Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

1.25 P.M.—De Gare Windsor, samedis seulement, pour Leclerc Islands, Huberdeau et gares intermédiaires. (Ce train ne circulera pas avant le 20 juin.)

1.40 P.M.—De Place Viger, samedis seulement, pour Morin Heights, Lac Seize Isles, Huberdeau et gares intermédiaires.

4.00 P.M.—Place Viger, tous les jours excepté Vendredi et dimanche, pour Huberdeau et gares intermédiaires.

5.10 P.M.—De Place Viger, vendredi seulement, pour Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

ARRIVANT A MONTREAL

9.20 A.M.—Place Viger, lundis seulement, de Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

10.35 A.M.—Place Viger, tous les jours, excepté dimanche et lundis, de Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

8.40 P.M.—Place Viger, mardis et jeudis seulement, de Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

10.40 P.M.—Place Viger, dimanches seulement, de Huberdeau et toutes les gares intermédiaires.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Montréal et Toronto

a.m., 9.40 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m.
Wagons-salon, restaurant et bibliothèque sur les trains de jour; wagons-lits Pullman, éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit.
La Seule Route à Double Voie

"L'International Limité"
Le Train par Excellence du Canada
Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9.00 a.m., tous les jours.

MONTREAL ET OTTAWA
8.00 a.m., 9.10 a.m., 4.00 p.m., 8.05p.m
9.10 a.m., et 4.00 p.m., tous les jours, excepté le dimanche. 8.05 a.m. et 8.05 p.m. tous les jours.
Wagons-salon-buffet et bibliothèque sur tous les trains. Wagons-salon-buffet-observatoire Pullman sur les trains de 9.10 a.m. et 8.05 p.m.

BUREAUX EN VILLE
129 rue St-Jacques. Tél. Main 6903, Hôtel Windsor ou gare Bonaventure.

LES CONTES DU "PAYS"

Mademoiselle Odile

Je me souviens du jour où je commençai à aimer Mlle Odile, très peu de temps avant ma sortie de la pension Commerçant, un après-midi de mai où un orage alourdissait l'air jusqu'à l'angoisse.

Elle surveillait l'étude; ouvrant la fenêtre, elle demeura debout dans le carré gris du ciel à regarder la pluie tomber sur le jardin.

Je la voyais un peu de profil, si maigre dans sa robe noire, avec ses coudes pointus, ses mains sèches jointes à la taille, son maintien modeste d'éternelle pensionnaire, mais ses cheveux cendrés mettaient une douceur d'or pâli autour de son visage abîmé dans le crépuscule.

La porte s'ouvrit; Mlle Commerçant, la directrice, entra avec cet air agressif qu'elle ne quittait jamais. Toutes, nous nous étions levées respectueusement; Mlle Odile, toujours à la fenêtre, ne bougea pas, les yeux perdus dans les massifs lilas dont le parfum mouillé venait jusqu'à nous.

Mlle Commerçant s'avança jusqu'au milieu de l'étude. Petite, vulgaire et moustachue, elle terrorisait tout le monde: elle leva son index court vers Mlle Odile et prononça sèchement:

—Mes compliments! l'étude est bien surveillée! et elle sortie en claquant la porte.

Mlle Odile, qui s'était enfin retournée, pâlit horriblement, referma la fenêtre et regagna son pupitre, cependant que les élèves, ravies de l'incident, ricanaient en se poussant du coude.

Je songeai à la vie de Mlle Odile. Sous-maîtresse depuis vingt ans—et elle en avait quarante—elle avait perdu là toute sa jeunesse entre les murs gris des classes, à répéter les mêmes choses aux petites filles, pareillement ingrates d'année en année. Chaque soir, elle s'endormait, prisonnière harassée, pour recommencer le lendemain une journée semblable. Subalterne, pauvrement payée, elle restait, retenue par la peur de la rue et de sa famine, et la routine ayant usé sa pensée, elle resterait là jusqu'à la fin.

A la création du soir, on s'agita. Les élèves des autres classes nous interrogeaient:

—C'est vrai que Mlle Commerçant a "attrapé" Mlle Odile?

Et je me souviens du cri de triomphe que je jetai:

—Tout ça m'est égal, après les prix je m'en vais, moi!

Les plus jeunes m'envièrent, sournoises et silencieuses: Juillet venu, je quittai la pension Commerçant, ses "parcs et jardins" où les élèves, qui passaient les récréations dans une sorte de cour entre un mur et le potager, ne pénétraient jamais, les "professeurs des lycées de Paris," représentés par un seul vieillard coléreux, retraité de Charlemagne et qui, tous les mardis, venait nous tracer au tableau "l'étrange figure sensitive, cette plante singulière qui, semblable à certaines jeunes personnes...' etc..." et "les particularités des rosacées, dont les pétales, et..."

Six mois après, j'avais complètement oublié la pension Commerçant, quand un beau jour le cousin Théophile vint nous voir.

Veuf, il vivait à la campagne dans une propriété.

A déjeuner, il se lamenta: ses cinquante ans proches s'ennuyaient dans la solitude, ses rhumatismes le faisaient souffrir, il songeait à retrouver une épouse, mais une femme tranquille, qui se plairait dans sa retraite, plus très jeune, douce, car il était vif, dévouée, ses douleurs exigeant de la patience. Lui ne la rendrait pas malheureuse; c'était au fond, un excellent garçon.

Je ne sais pourquoi, je songe tout à coup à Mlle Odile. J'explique.

—C'est mon affaire! s'écrie le cousin.

Le lendemain, je vais voir Mlle Odile.

—Vous seriez heureuse, je crois... Tenez, voici sa photographie; il n'est pas très beau, mais cela a si peu d'importance! Il est bon... Vous seriez chez vous, tranquille.

—Oh! répond Mlle Odile, émerveillée... oh! ma petite, que je vous remercie... Moi, vous savez, je le soignerais bien, je ne ferais pas de bruit...

Elle hésita, et tout bas:

—Je l'aimerais...

Et je compris tellement qu'elle disait vrai, tellement qu'elle avait besoin de bonheur, que mon coeur se serra de pitié.

La présentation eut lieu le dimanche, chez nous. Je la revois entrer si timide et si gauche dans sa robe noire démodée, les mains jointes, les coudes au corps, et répondant à tout: "Oui, monsieur," d'une voix étranglée.

Je regardai le cousin Théophile. Très à son aise devant l'émotion de la pauvre fille, il plastronnait, bedonnant, soudain ridicule d'assurance. Quand Mlle Odile prit congé, toute rougissante, je l'accompagnai en lui murmurant:

—J'irai jeudi, vous dire le résultat.

La porte refermée, le cousin éclata de rire:

—Non! tout de même, je ne m'attendais pas à ça. Je ne suis pas le prince Charmant, mais épouser cette vieille fille?...

Il s'indignait. Atterrée, je compris l'échec de matentative.

Mais le jeudi, Mlle Odile m'aborda avec une telle anxiété qu'incapable de lui dire les choses je m'écriai:

—Vous lui plaisez beaucoup!

Alors, elle rayonna, des larmes de joie plein les yeux:

—Ah! ma petite! que je suis heureuse! Il est si bien!... Je l'aimerai tant!... Dites-le lui.

Et nous convîmes d'un autre rendez-vous.

Elle vint transfigurée, et je continuai le mensonge:

—Il a brusquement été obligé de partir ce matin pour un grand voyage... en Amérique, où il doit avoir des machines agricoles. Il restera six mois, peut-être un an... Il était désolé, il m'a prié de vous le dire... Mais quand il reviendra...

—Oui, dit Mlle Odile avec candeur, je vais l'attendre... maintenant que je suis heureuse...

Elle l'attendit.

De temps en temps, j'allais lui rendre visite, et tout son visage portait maintenant une telle sérénité, un tel espoir, que chaque fois mes paroles entretenaient son beau rêve.

Un jour, elle montra d'horribles pantoufles de tapisserie qu'elle brodait pour lui, et mystérieusement, avec un rire de triomphe:

—J'ai dit à Mlle Commerçant que c'est pour une vente de charité.

Le temps passa; lâchement, épouvanté de ce que je faisais, j'espaçai mes visites et n'allai pas la voir de tout l'hiver.

Un jour, une petite lettre d'elle me bouleversa: "Venez me voir, je suis à l'infirmerie."

Dans le corridor, je croisai Mlle Commerçant qui sortait de la chambre:

—Elle va mal, très mal; la famille prévénue n'arrive pas; vous verrez qu'on la laissera mourir ici!

Mlle Odile est toute petite dans le lit étroit de l'infirmerie; elle se soulève un peu, tout l'agonie est dans ses yeux pâles, elle murmure:

—Il est revenu?

—Oui!

Elle ne répond pas. Le peu de forces qu'elle a encore sombrent dans son émotion, elle ferme les yeux. Je la sens mourir, j'ai peur qu'elle ne m'entende plus, et penchée vers elle, tout contre son pauvre visage, je lui souffle:

—Il est revenu, il vous aime! Si vous saviez comme il vous aime! Il faut guérir pour ce bonheur!

Mlle Odile m'a entendue, elle répond d'une petite voix enfantine:

—Je suis heureuse... je m'en irai d'ici!

Mlle Comerçant entre. Il fait nuit, mais son hostile visage se détache en blanc sur le noir de la porte entr'ouverte. Elle va parler et je devine les paroles qu'elle va dire. Je crie:

—Taisez-vous, elle est partie, elle est enfin partie de chez vous!

Jeanne VEREL.

—(*)—

FLAUBERT, BAUDELAIRE ET L'ACADEMIE

Le revue "Les Marges" fait une enquête sur l'Académie et l'une des questions qu'elle a posées à ses "questionnés" est la suivante: "Pensez-vous qu'aujourd'hui l'Académie accueillerait un Baudelaire ou un Flaubert?"

Les réponses sont ingénieuses ou amusantes. Voici celle de M. Eugène Montfort:

"Depuis que l'objet de cette enquête est connu, j'ai rencontré plus d'un lettré me disant:

"Mais certainement, à présent, l'Académie s'ouvrirait devant Flaubert et devant Baudelaire..." Le lettré poursuivait: "Peut-être pas, d'ailleurs, devant des auteurs représentant aujourd'hui ce que Flaubert et Baudelaire représentaient de leur temps..."

"Opinion, à mon avis, mal fondée. Flaubert, ni Baudelaire n'entreraient pas plus aujourd'hui qu'autrefois à l'Académie. Nullement, parce qu'ils ont été novateurs ou hardis pour leur époque. Mais il y a un esprit artiste, un esprit libre, un esprit profondément antiacadémique que l'Académie française ne pourrait admettre sans se placer en contradiction entière avec elle-même. Le Paradis n'est pas pour les démons, ni l'Enfer pour les anges. Chacun sa place. Jamais un Baudelaire ni un Flaubert n'eussent fait trois trois années de pénitence dans une telle ou telle feuille bien pensante pour montrer au guichet de l'Institut une bonne, honnête et bourgeoise figure. La liberté de pensée et les convictions d'écrivain d'un Flaubert ou d'un Baudelaire sont d'une autre sorte que celles de nos petits auteurs contemporains. Un vrai poète ne transige pas.

On dit que Moréas eût été de l'Académie. Il avait, paraît-il, des promesses. Ces promesses-là, on sait ce qu'en vaut l'aune. Pour moi, Moréas n'eût jamais été de l'Académie.

—(*)—

SIR A. CONAL DOYLE A JASPER PARK

L'incomparable Jasper Park compte un hôte illustre de plus dans sas annales: l'auteur de "Sherlock Holmes:" Pour s'y rendre il a suivi la voie la plus attrayante, de Sarnia à Fort William à bord du palatial vapeur "Harmonie," après avoir jusque là voyagé sur le Grand Tronc. Il 'sest rendu de Winnipeg au Parc en passant par Edmonton. Il est e nce moment l'hôte du colonel Rogers, surintendant de la grande réserve nationale.

Comme on le sait on a conservé à la plus grande partie de cette réserve son état primitif. Il sera bientôt ouvert au public touriste et sportif, aux amoureux de la nature sauvage, aux artistes, aux invalides, etc. En ce moment la compagnie du G.T.P. y fait construire u nhôtel très moderne; le Château Miette.

L'INDUSTRIE DU RADIUM

Elle est peu encombrante.—Une tonne de matière première pour trois milligrammes de métal.—En attendant un minerai plus riche.

S'il est une industrie dont les produits tiennent peu de place, c'est assurément celle du radium. Elle n'est représentée actuellement en France que par quatre usines, celle de Rothchild à Saint-Denis, celle d'Armet-de-Lisle, à Nogent-sur-Marne, celle de la Société industrielle du radium de Gif (Seine-et-Oise), enfin celle non encore exploitée d'une nouvelle Société, à Angy (Oise.)

Ce qui frape le plus, c'est la masse considérable de minerai employé et la faiblesse du rendement. Une tonne de minerai ne fournit que 6 milligrammes de bromure de radium, soit un peu plus de 3 milligrammes de radium métal. L'usine de Nogent traite environ 1000 tonnes par an. Les autres usines traitent des minerais différents avec des procédés appropriés.

D'après M. P. Besson, directeur de l'usine de Saint-Denis, on ne peut présumer la diminution du prix du radium; 400 francs le milligramme est le prix actuel. Il ne résulte pas de la spéculation, mais bien de la rareté du minerai et de la pauvreté de celui-ci en radium, quelques miliardèmes dans les meilleurs minerais. Découvrira-t-on des minerais plus riches? Les efforts ne manquent pas pour cela et des capitaux importants ont été engagés dans ce but.

—(*)—

LA CHORALE PLAMONDON-MICHOT

Le choix le plus heureux a présidé à la composition des deux programmes que la Chorale Plamondon donnera en matinée et en soirée au Monument National, dimanche 28 juin.

Ces deux concerts populaires constituent pour les amateurs de musique de toutes classes une occasion unique d'entendre à meilleur compte cette société dont tant de bien a été dit à chacun de ses concerts donnés en saison au Ritz-Carlton.

Il sera donné à tous d'apprécier la justesse des éloges qui ont été décernés aux chanteurs qui composent cette société qui a si bien su mériter la faveur du public.

—(*)—

LE TRAIN DE LUXE DU CANADA

L'"International Limited" du Grand Tronc, le premier train du Canada, a l'approbation entière de quiconque a eu l'occasion de s'en servir. Il quitte Montréal à 9 a.m., chaque jour de l'année, arrivant à Toronto à 4.30 p.m., à Hamilton à 5.41 p.m., à London à 7.55 p.m., à Détroit à 9.55 p.m., et à Chicago à 8.00 a.m., le lendemain. C'est l'un des plus beaux et plus rapides trains à long trajet du monde entier et c'est le "lévrier" du Canada (the Greyhound of Canada.) Le meilleur équipement électrique y compris les wagons-dortoirs, le salon-bibliothèque et les wagons. Double voie sur tout le parcours.

L'express de nuit de Montréal quitte l'agare Bonaventure à 10.30 p.m., chaque jour, arrive à Toronto à 7.30 a.m., Détroit à 1.55 p.m., et à Chicago à 9.35 p.m. Un wagon dit "Club compartment car" fait partie de ce train entre Montréal et Toronto.

—(*)—

The North-American & Foreign Corporation, Limited.

Public Notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act," letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 1st day of June, 1914, incorporating Arnaud Marie Daniel Latrille, mechanical engineer, Joseph Hector Ludovic Pelletier, manager, Benoit Séraphin Brosse, clerk, and Arthur Asselin, agent, of the city of Montreal, in the Province of Quebec; and Henry Arthur Raymond Lafleur, of the Town of Outremont, in the said Province of Quebec, manager, for the following purposes, viz:—(a) To buy, sell and deal in shares, stocks, bonds, debentures and obligations of municipal or other corporations, or joint stock companies, or in Dominion, Provincial, British, foreign or other public securities, or in real estate, mortgages, leases and other real rights, as well as personal property, and this either as well as principals or agents; (b) To promote or assist in promoting any other company and for such purposes to subscribe for, buy and sell shares, debentures, mortgage debentures, bonds and any other security of such company, and otherwise employ the money or credit of the company in any manner deemed expedient for any other purpose, or by placing on the market or guaranteeing the issue of or payment of interest on the shares, debentures, mortgage debentures, bonds obligations or other securities of such other company; to act as agent for the purpose of collecting and converting into money the securities and properties of companies so promoted; to close and wind-up the business and assets of any persons, partnerships, associations or corporate bodies and do such incidental acts as are necessary for that purpose; (c) To examine, report upon and audit the books, accounts, conditions and standing of corporations, partnerships and individuals when requested or authorized so to do by such corporations, partnerships and individuals; and to act as valuators and appraisers; (d) To enter into partnerchip or into any agreement for sharing profits, union of interests, reciprocal concession or co-operation with any person or firm or company, and to promote and aid in the promotion, constitute, form or organize companies, syndicates or partnerships for the purpose of acquiring any property and undertaking any liabilities of this company, or of advancing directly or indirectly the object thereof, or for any other purpose which this company may think expedient; (e) To purchase, lease or otherwise acquire, hold, own, use, develop, exchange, sell or otherwise turn to acount and dispose of concessions, licences, rights, privileges, permits and franchises suitable, convenient or advantageous for the business of the company; (f) To sell or dispose of the undertaking of the company or any part thereof for such consideration as the company may think fit, and in particular for shares, debentures or securities of any other company having objects altogether or in part similar to those of this company; (g) Ta amalgamate with any other company having objects altogether or in part similar to those of this company; (h) To distribute any property of the company in specie among the shareholders; (i) To invest and deal with the moneys of the company not immediately required upon such securities as may from time to time be determined; (j) To advance money on such terms as may seem expedient to customers and others having dealings with the company and to guarantee the performance of contracts by any persons; (k) To purchase acquire, hold, deal with or dispose of the shares, bonds, or other evidences of indebtedness of any corporation, domestic or foreign, and exercise all the rights and privileges attached thereto, including the right to vote thereon, and to issue in exchange therefor its stocks, bonds or obligations or otherwise pay for the same, notwithstanding the provisions of section 44 of The Companies Act; (l) To acquire by purchase or otherwise and also to use and dispose of any patents, patent rights, industrial designs and trade marks and to manufacture, use and deal in the inventions secured under such patents (m) To issue and allot, as fully paid up, shares of this company's capital stock, in consideration of stocks, rights, interests, patents or any other property purchased or acquired, or for work done or for any security given or to be given, or for services rendered or to be rendered in the company's interests, including services rendered or to be rendered by the promoters of the company; (n) To do all such other things as are incidental or conducive to the attainment of any of the above objects; (o) The business or purpose of the company is from time to time to do any one or more of the acts and things herein set forth, and it may conduct its business in foreign countries, and may have one or more than one office. The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "The North-American & Foreign Corporation, Limited," with a capital stock of fifty thousand dollars, divided into 500 shares of one hundred dollars each, and the chief business of the said company to be at the City of Montreal, in the Province of Quebec.

Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 3rd day of June, 1914.

THOMAS MULVEY,
Under-Secretary of State.

23-4

COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, No 3612

Max. Anchelowich, Paul Anchelowich and Henry Cohen, épiciers, tous de la cité et du district de Montréal, et y faisant affaires ensemble, en sociétés, sous la raison sociale de "Anchelowich Bros."

Demandeurs.

— vs —

Jack Ferman, du même lieu.

Défendeur.

Il est ordonné a udéfendeur de comparaître dans le mois.

Montréal, 30 mai 1914.

F. DEPATIE,
Dép. Protonotaire.

22-2

COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Montréal, No 2107:

Dame Sarah Stein de la cité et district de Montréal, épouse commune en biens de Charles Weidy du même lieu, marchand, la dite Dame Sarah Stein étant dûment autorisée à ester en justice.

Demanderesse.

— vs —

Charles Weidy du même lieu.

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée ce jour contre le défendeur.

Montréal, 29 mai 1914.

WEINFIELD & LEDIEU,
Procureurs de la demanderesse.

22-5

DEMANDEZ
la Biere populaire
MOLSON
Embouteillée

dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis

128 ANS

H. Beauregard,

Entrepreneur général
en construction

Tel. Bell, Main 735. 70, rue St-Jacques.

MONTREAL

Joseph Fortier Limitée

FABRICANT - PAPETIER, NEGOCIANT

ATELIER DE RELIURE, TYPOGRAPHIE, GAUFRAGE ET RELIEF.

Magasin de Papeterie Mercantile. Exportation, Fabrication, Importation.

Système de livres de comptabilité à feuillets mobiles.

Tél. Main 444-445. 210, Notre-Dame O., coin St-Pierre.

Nouveau Restaurant Transportation

Edifice Transportation

Patronné par les principaux hommes d'affaires et hommes de profession.

Cuisine excellente. Service parfait. Prix populaires.

SOUS LA DIRECTION DE FREEMAN'S LTD.

DEVENEZ CAPITALISTE!

Les plus grosses fortunes n'ont pas été acquises par ceux qui ont travaillé le plus fort—mais par ceux qui ont fait les meilleurs placements.

Si vous pouvez économiser quel ques sous sur votre salaire, acheter des contrats dans le "Prêt Immobilier, Limitée," et il vous sera facile d'atteindre l'aisance, la fortune.

Par notre système de coopération des capitaux, nous vous mettons en possession d'un capital qui vous permettra d'acheter une propriété ou de vous bâtir. Ce capital est remboursable à raison de $5.75 par mois, sans intérêt.

Demandez notre brochure.

Agents demandés.—Le Prêt Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agents dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

Le 'Pret Immobilier'

Limitée
Chambre 30, EDIFICE DANDURAND
Coin des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine
Tél. Bell Est 5779 MONTREAL



Le Savon "BABY'S OWN"

est sans rival pour la toilette et pour le bain des enfants.

"C'est le meilleur pour bébé et pour vous."

Refusez tout autre produit.

Albert Soaps, Limited Fabricants, Montreal.

Otis-Fensom Elevator Co., Limited

Constructeurs des Ascenseurs
"OTIS-STANDARD"
Ascenseurs Hydrauliques
Ascenseurs Electriques
Ascenseurs à Vapeur
Ascenseurs à la Main
Bureau Principal: Edifice Traders Bank, Toronto, Ont.
Bureau de Montréal:
368 Rue ST-JACQUES, Montréal

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du deux mai 1914, constituant en corporation MM. A. Leard, gérant; Joseph Turcotte, dessinateur; Albert Lacaillade, agent; Victor Boissel et Gédéon Monette, épiciers, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Faire le commerce et manufacturer la bière, lager et autres boissons, et généralement dans toute chose dérivant de la fabrication de froment, et fermentation de tous grains ou ingrédients nécessaires entrant comme matière nécessaire dans la composition de boissons à froment et eau gazeuses.

Acheter, acquérir et exploiter la totalité ou une partie des biens, affaires, privilèges, propriétés, contrats, droits, obligations et engagements de toutes personnes ou compagnies engagées dans une industrie de même nature ou en possession de propriétés, machineries et terrains pouvant servir à l'industrie de la présente compagnie qui a le pouvoir de les acheter, louer ou autrement acquérir et de les payer en actions, obligations ou valeurs de la compagnie;

Acheter, acquérir, posséder, aliéner et exploiter une ou plusieurs usines (brasseries) et les terrains nécessaires pour la fabrication de ses produits;

Construire, acquérir, posséder et aliéner, exploiter des biens meubles et immeubles pour les fins de la compagnie, en tirer un revenu, les louer, vendre, échanger ou en disposer autrement et les hypothéquer ou donner en gage;

Agir comme agent ou représentant, facteur ou agent, à commission pour d'autres personnes, compagnies ou corporations engagées dans toute industrie de même nature et exercer tous les pouvoirs à cette fin;

Emprunter des deniers pour les affaires de la compagnie et de contracter des obligations financières et commerciales à cette fin;

Acquérir les droits dans l'agence de la brasserie, "Reinhardt," de Toronto, ainsi que le droit au bail pour dix ans dans une propriété sise rue St-Denis, à Montréal, la clientèle et achalandage, et les payer en partie ou en entier en actions payées de la compagnie;

Emettre et allouer des actions du capital-actions de la compagnie comme actions payées en entier ou en partie, en paiement d'ouvrage fait pour la compagnie et pour services rendus à la compagnie et les accepter en paiement, en partie ou en entier des actions souscrites tel ouvrage ou service rendus;

Emettre des obligations, des bons ou autres valeurs et les donner en gage ou les vendre pour les prix et sommes jugées convenables, tels bons, obligations, ou autres valeurs ne devant pas être pour une somme moindre de cent piastres;

Faire tous les actes, exercer tous les pouvoirs et faire toutes les opérations nécessaires aux fins de la compagnie, sous le nom de "The Original Salvador Company, Limited," avec un fonds social de cent quarante-cinq mille piastres ($145,000.00), divisé en quatorze cent cinquante (1450) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce deuxième jour de mai 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

MAYRAND & ECREMENT, notaires, procureurs des réquérants 20—4

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE MONTREAL,
No. 1710

COUR SUPERIEURE

Ce huitième jour d'Août 1913.
Présent: M. le juge Demers.

The British Canadian Fur and Trading Company, Limited, corps doué de la personnalité civile et politique, dûment incorporé et ayant son principal bureau d'affaires dans la Cité et le District de Montréal,

Demandeur
vs

Henry S. Cohen, des Cité et District de Montréal, marchand, y faisant affaires seul sous le nom de "Universal Import Company",

Défendeur

La Cour, ayant entendu le demandeur par son conseil sur inscription pour jugement contre le défendeur, ayant étudié les procédures et le dossier et ayant délibéré:—

Attendu que le demandeur par son action de saisie revendication allègue: Qu'il est le seul et véritable propriétaire de 1000 peaux de marmottes jaunes, 2000 peaux de rats, 500 peaux de putois et 200 peaux de renards, le tout d'une valeur de $1,400.00, lesquelles marchandises le défendeur détient illégalement en sa possession et refuse de livrer au demandeur, bien que requis de ce faire:— Et le demandeur demande que la saisie en revendication des dites marchandises soit déclarée bonne et valide, qu'il en soit déclaré le propriétaire, que le défendeur soit ordonné de livrer et de retourner les dites marchandises et qu'à défaut de ce faire il soit condamné, comme débiteur personnel du demandeur, à payer la valeur des dites peaux, avec intérêts et dépens.

Considérant que le défendeur n'a pas comparu:—

Considérant que le demandeur a prouvé sa demande tel qu'il appert par les procédures et la preuve inscrites, Déclare bonne et valable et maintiens la saisie en revendication faite en cette cause de 100 peaux de putois de la valeur de trois cents piastres, déclare que le demandeur est vraiment et légalement le propriétaire des dites peaux, de même que de toutes les autres marchandises mentionnées plus haut; ordonne au défendeur de remettre au demandeur les 392 peaux de putois qui n'ont pas été incluses dans cette saisie, de même que les autres ci-dessus mentionnées, et les remettre à l'huissier chargé du susdit mandat de revendication, dans un délai de huit jours à partir du service du présent jugement, à moins que le dit défendeur préfère payer au demandeur la somme de $1,100.00 étant la valeur des marchandises non saisies, et sur défaut du défendeur de retourner et délivrer les dites marchandises dans un délai de 8 jours, condamne le dit défendeur, comme débiteur personnel du demandeur, à lui payer la somme de $1,100.00, étant la valeur des marchandises non saisies avec intérêt sur $1100.00 depuis le 5 juin 1913, date du service de la procédure en cette cause, le tout avec dépens.

(Signé) PHILIPPE DEMERS,
J.C.S.

(Vraie copie)
T. DEPATIE, Dep. Prot.

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-huit avril 1914, constituant en corporation MM. Henry Judah Trihey, Peter Bercovitch et Ernest Lafontaine, avocats; James Johnson et John O'Reilly, commis, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer l'industrie de manufacturiers et commerçants de bijouteries, importateurs et exportateurs et commerçants de pierres précieuses en gros et en détail; exercer l'industrie d'orfèvres; manufacturer et faire le commerce, en gros et en détail, d'argenterie, articles en cuir, verre taillé et articles de fantaisie en général.

Faire, tirer, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets provisoires, lettres de change, connaissements, mandats et autres effets négociables ou transférables; faire toutes autres choses se raportant ou tendant à atteindre les objets ci-dessus, sous le nom de "The C. J. Stemill Company, Limited" avec un capital-actions de dix-neuf mille cinq cents dollars ($19,500.00) divisé en cent quatre-vingt-quinze (195) actions de cent dollars ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province ce vingt-huitième jour d'avril, 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province

TRIHEY, BERCOVITCH, KEARNEY & LAFONTAINE, Procureurs des réquérants.
20—4

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du sixième jour de mai, 1914, constituant en corporation MM. William Langley Bond, conseil en loi du Roi; John Bicknell Johnson, teneur de livres et Christina Béatrice Young, sténographe, tous de la cité de Montréal; Charles Albert Duclos, conseil en loi du Roi et Edward Goff Trevor Penny, avocat, tous deux de la ville de Westmount, dans les buts suivants:

—Exercer le commerce d'une compagnie d'immeubles et de terrains et une agence d'immeubles avec pouvoir d'acquérir, acheter, détenir, posséder, louer, entretenir, contrôler, gérer, travailler, développer vendre, céder, affermer, échanger, améliorer, cultiver des biens immobiliers et mobiliers, en faire la location et le commerce et en disposer autrement ou tout intérêt et droits s'y rattachant, et toutes autres sortes de propriétés et biens mobiliers, et à cet effet appliquer et placer le capital de la compagnie pour l'achat, l'arpentage, l'amélioration, le développement et la préparation pour l'occupation et l'établissement des dits immeubles et terrains de la manière la plus convenable pour le bon exercice du commerce de la compagnie;

Construire des maisons d'habitation et autres bâtisses sur tels immeubles ou aucune partie d'iceux; reconstruire, changer ou améliorer les bâtisses ou constructions y existantes, subdiviser, améliorer ou développer des terrains pour fins de vente ou autres, et faire et exécuter toutes choses légales et nécessaires pour leur développement et amélioration;

Ériger et construire et faire ériger et construire sur les dits immeubles ou ailleurs aucune et toutes constructions publiques et privées, chemins, ponts et autres moyens de communications, maisons, édifices, ou constructions de toutes descriptions;

Faire des arrangements ou conventions pour tous les objets qui précèdent et pour le pavage, macadamisage, la réparation, le nivellement, le nettoyage ou l'arrosage des rues ou grandes routes et leurs approches, et pour la construcion, l'ouverture et la réparation d'aqueducs, conduits citernes, drains ou égoûts;

Faire des avances aux acheteurs ou locataires d'aucune partie des immeubles de la compagnie pour fins de construction ou autres améliorations;

Acquérir comme un commerce en opération ou autrement la totalité ou aucune partie du commerce actuellement exercé par E. Cecil Short et le payer, en tout ou en partie, par l'émission d'actions entièrement acquittées du capital de la compagnie;

Acquérir par achat, bail ou autrement ou entreprendre la totalité ou aucune partie du commerce, biens ou passif de toute personne ou compagnie exerçant tout commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou possédant des biens qui peuvent être censés directement ou indirectement profiter à la compagnie;

Prendre et détenir des morts-gages, hypothèques, gages et charges pour garantir le paiement du prix d'achat de toute propriété vendue par la compagnie ou de tout argent dû à la compagnie par les acheteurs ou avancé par la compagnie aux acheteurs pour fins de construction ou autres améliorations;

Agir en qualité d'agents généraux, mandataires, courtiers, agents d'immeubles et d'assurance et estimateurs;

Emettre et répartir des actions entièrement acquittées, obligations ou débentures de la compagnie en paiement ou partie de paiement de tout commerce, franchise, entreprise, biens, droits, pouvoir, privilège, bail, permis, bénéfice ou contrat que cette compagnie est autorisée à acquérir;

Rémunérer toutes personnes ou compagnies pour services rendus ou à rendre en plaçant ou aidant à placer ou garantissant le placement de toutes actions obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie ou relativement à la formation ou à la promotion de la compagnie ou la conduite de son commerce;

Affermer, vendre ou disposer autrement des biens et entreprise de la compagnie ou aucune partie d'iceux pour telle considération que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour des actions, débentures, obligations ou valeurs de toute autre compagnie;

Faire des conventions avec tout gouvernement ou autorité fédérale, provinciale, municipale ou locale ou autre qui paraîtront avantageuses aux objets de la compagnie ou à aucun d'eux;

Prélever des fonds au moyen d'obligations, prêts, endossements, débentures ou autres valeurs, à tels termes et conditions que la compagnie jugera convenables;

Placer et transigner avec les argents de la compagnie non immédiatement requis sur telle valeur et de telle manière qu'il pourra être déterminé de temps à autre;

Distribuer en espèces aucun des biens de la compagnie parmi les actionnaires;

Se fusionner avec toute autre compagnie ayant des objets semblables à ceux de cette compagnie;

Faire toutes ou aucune des choses qui précèdent, en qualité de principaux, agents, entrepreneurs ou procureurs;

Faire toutes choses nécessaires, appropriées, convenables ou propres à l'accomplissement d'un ou plusieurs des objets énumérés dans les présentes ou lesquelles paraîtront ou pourront paraître en aucun temps nécessaires pour la protection ou bénéfice de la compagnie soit comme détonteurs ou intéressés dans toutes propriétés, actions, obligations ou autres valeurs;

Les objets, pouvoirs ou fins ci-dessus de la compagnie seront considérés comme étant distincts et ne dépendant pas l'un de l'autre et la compagnie peut poursuivre ou exercer aucun ou plusieurs de tels objets, pouvoirs ou fins sans égard aux autres et aucune clause ne sera limitée à la généralité ou autrement interprétée par rapport à aucune autre clause de tels objets, pouvoirs ou fins, sous le nom de "Short Limited," avec un capital-actions de cinquante mille dollars ($50,000.00), divisé en cinq cents (500) actions de cent dollars ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce douzième jour de mai 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

DESAULNIERS & VALLEE ,avocats, procureurs des requérants. 21-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, des lettres patentes, en date du douze mai 1914, constituant en corporation MM. Norbert A. Laporte, et Emery Laporte, négociants, Elphège Bélair, marchand, Joseph Limoges, comptable, et Wilfrid Bélair, commis, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux dispositions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaire de places pour le cirage des chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasin de cigares, cigarettes et de tabacs, débits d'huîtres, et service de lunch et aussi exercer le commerce de marchands de liqueurs en gros et en détail, négociants et importateurs;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leur exploration, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir et posséder par bail ou autrement, tout autre hôtel, toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligaions ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles; construire, maintenir, et exploiter sur tous terrains acquis ou dévenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie, sous le nom de "Tremont Hôtel Limitée," avec un capital de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce douzième jour de mai 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

DESAULNIERS & VALLEE ,avocats, procureurs des requérants. 21-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du quatorze mai 1914, constituant en corporation MM. Henri Beaudin, comptable, Paul Mercier, avocat, Amédée Monet, étudiant en droit, Antonio Arel comptable, et Berthe Deslauriers, comptable, de la cité de Montréal:

Acheter ou autrement acquérir et détenir des biens-meubles et immeubles et des propriétés immobilières, développer et améliorer toutes telles propriétés, les diviser en lots à bâtir, y tracer des rues, ruelles, squares ou autres choses, les payer en actions ou autres valeurs de la compagnie ou autrement, et en disposer par vente ou autrement;

Emettre et céder des actions acquittées, obligations, débentures ou autres valeurs, en paiement total ou partiel des services rendus à la compagnie par voie de promotion ou autrement, de même qu'en paiement total ou partiel de toutes propriétés mobilières ou immobilières ainsi que de tous droits, franchises, privilèges, licences ou concessions que la compagnie pourra légalement acquérir, comme aussi en échange d'actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toutes autres compagnies exerçant une industrie semblable ou similaire aux affaires de la présente compagnie;

Construire et équiper, posséder, louer, maintenir et exploiter, réparer et modifier des hôtels, conciergeries ou maisons à appartements, des plain-pieds pour habitation, entrepôts ou manufactures, des édifices ou constructions publiques, et généralement toutes sortes d'édifices ou de constructions; munir tous tels édifices et constructions de toutes les accommodations nécessaires, habituelles ou avantageuses qui peuvent s'y rapporter; faire le commerce de tous les accessoires de construction et exercer l'industrie d'ingénieur et de constructeur;

Prendre et détenir des mort-gages, hypothèques et privilèges pour garantir le paiement du prix d'achat de toutes propriétés vendues par la compagnie ou de tous argents dûs à la compagnie par qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit, et particulièrement, pour des fins de construction ou d'amélioration;

Agir en qualité d'agent pour la transaction des affaires en général, pour l'administration et la vente de toutes propriétés mobilières ou immobilières, et ce, pour toute personne, corporation ou compagnie;

Agir comme agent pour la perception de loyers ainsi que comme agents d'assurance maritime ou terrestre, contre le feu ou sur la vie, et généralement comme agents en toute espèce d'assurances;

Promouvoir, organiser ou développer toute corporation, compagnie, syndicat ou entreprise poursuivant des fins similaires à celles que poursuit la présente compagnie et faire tous actes nécessaires à cette fin ou s'y rattachant;

Garantir le paiement de toutes débentures, actions, obligations ou placements, en valeurs détenues ou cédées par la compagnie, ainsi que l'intérêt sur ces dites valeurs;

Prêter des fonds ou deniers, garantir des contrats ou autrement aider les personnes avec lesquelles la compagnie aurait des relations d'affaires et en particulier les acquéreurs de terrains ou autres propriétés de la compagnie; souscrire, acheter, acquérir et détenir, céder par vente ou autrement, soit comme principal, soit comme agent, soit comme propriétaire absolu ou par voie de garantie collatérale, toute action, obligation, bons, débentures et autres valeurs de toutes corporations municipales ou autres et de toutes compagnies semblables en tout ou en partie à ceux de cette compagnie, de même que toutes valeurs publiques;

Vendre ou autrement disposer de la propriété et de l'entreprise de la compagnie ou de toute partie d'icelle, pour telles considérations que la compagnie peut juger convenables et en particulier, pour des actions, débentures, obligations et valeurs de toute autre compagnie;

Placer et appliquer les fonds disponibles de la compagnie sur les valeurs et de la manière qui sera déterminée de temps à autre;

Agir comme évaluateur de toute propriété mobilière ou immobilière, privée et publique et en faire rapport, s'enquérir de la légalité, de la validité et de la valeur de toute obligation, débenture-action ou valeur de toute corporation, industrie, affaire ou entreprise et généralement faire ce que ci-dessus relativement à tous biens, propriétés ou droits et faire rapport du tout;

Conclure des conventions au sujet du partage des profits ou de la fusion des intérêts de la compagnie avec toute personne ou compagnie exerçant ou sur le point d'exercer une industrie ou opération semblable à celle que la présente compagnie est autorisée à exercer, et prendre et acquérir des actions obligations ou valeurs de toute telle compagnie avec pouvoirs de les détenir, de les vendre, de les émettre avec ou sans garantie et d'en disposer de toute autre façon;

Acheter, louer ou autrement acquérir tout commerce ou industrie semblables en tout ou en partie, par son caractère ou par ses objets au commerce ou à l'industrie de la compagnie;

S'amalgamer avec toute autre sompagnie ayant des objets, en tout ou en partie semblable à ceux de la compagnie;

Diviser entre les actionnaires de la compagnie en espèces ou autrement toute propriété de la compagnie, et, en particulier, les actions, débentures ou autres valeurs appartenant à la compagnie ou dont la compagnie pourrait avoir le pouvoir de disposer;

Faire tous les actes et exercer tous les pouvoirs propres à atteindre les objets de la compagnie ou nécessaires à l'accomplissement d'aucune des choses que la compagnie est autorisée à faire, sous le nom de "Beaudin Corporation Limited," avec un fonds social de quarante-neuf mille piastres ($49,000.00), divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce quatorzième jour de mai 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

21-4

LA MARQUISE, LIMITED

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 30e jour d'avril 1914, constituant en corporation George Eddington, fabricant de bonbons, Arthur Paul Copson, artiste, Ollie Douglass et William Edwin MacAdams, commis et Charles Lindsay MacAdams, agent, tous de la Cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:— (a) Exercer l'industrie, aussi bien comme principaux qu'en qualité d'agents ou facteurs pour d'autres, de manufacturiers et marchands de toute sorte de confiserie, bonbons, chocolats, gelées, confitures, marmelades, fruits tapés, glacés ou épépinés, crême à la glace, gomme à macher, essences, farine préparée, patisserie, pain, biscuits, liqueurs douces, eaux gazeuzes, breuvages glacés, cordiaux ou articles de même nature, et faire le commerce de tous les produits qui sont requis pour manufacturer les dits articles; (b) Acquérir la clientèle, la propriété, les droits et l'actif et se charger du passif de toute personne, maison ou compagnie exerçant une industrie semblable à celle que dirige la présente compagnie, et les payer en deniers comptants ou en obligations, débentures ou autres valeurs de la présente compagnie ou en actions acquittées de la présente compagnie; (c) Acquérir et détenir des actions, obligations, ou autres valeurs de toute compagnie que ce soit, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la "Loi des compagnies"; (d) S'associer ou conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques généraux, les concessions réciproques ou autres avec toute personne, maison ou compagnie exerçant maintenant ou se proposant d'exercer plus tard ou d'entreprendre une industrie ou transaction que la présente compagnie est autorisée à exercer ou entreprendre; (e) Acquérir tous brevets, droits de brevets, marques de commerce ou permis de les utiliser dans le but de manufacturer tout article que ce soit ou employer un procédé quelconque en rapport avec l'industrie de la compagnie et permettre à d'autres d'utiliser les dits brevets, droits de brevet ou marques de commerce et les faire valoir, les vendre ou autrement en disposer; (f) Acquérir par achat, bail, concession, échange ou autre titre légal, et construire, ériger, exploiter, entretenir et gérer toutes fabriques, boutiques, magasins, ateliers et construction de machines, chambres des machines et toutes les autres constructions nécessaires à son industrie et toute autre propriété mobilière et immobilière nécessaire et utile pour toutes les fins de la compagnie et les louer, les hypothéquer et en disposer; (g) Faire tous les actes et exercer tous les pouvoirs et poursuivre toute industrie reliée aux objets pour lesquels la compagnie est constituée. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "La Marquise, Limited" avec un capital-actions de cinquante mille dolars, divisé en 500 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'afaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 1er jour de mai 1914.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

LAVALLEE, DELFAUSSE, DESMARAIS, & De SERRES, avocats, procureurs des requérants 20-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-deux mai, 1914, constituant en corporation MM. Joseph Victor Langevin, restaurateur, Jean-Baptiste David, épicier, Denis Archambault, bourgeois, Camille Larivière, épicier, et Fernaldo Boisvert négociant, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux dispositions de la loi des licences, de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaire de places pour le cirage des chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasin de cigares, cigarettes et de tabacs, débits d'huîtres, et service de lunch et aussi exercer le commerce de marchands de liqueurs en gros et en détail, négociants et importateurs:

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement, de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir et posséder par bail ou autrement, toute autre hôtel, toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement, et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou obtenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions, débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes affaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie, sous le nom de "Hôtel St-Antoine, Limitée," avec un capital de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-deuxième jour de mai 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

DESAUNIERS & VALLEE, procureurs des requérants. 23-4

The Northern Gardens of Montreal, Limited

Public Notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act," letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 29th day of May, 1914, incorporating Jean-Baptiste David Légaré, real estate agent, Paul Emile Martin, accountant, Roch Timoléon Beaudoin, notary, Oscar Larose, student, and Louis Elzéar Beauregard, advocate, all of the City of Montreal, in the Province of Quebec, for the following purposes, viz:—(a) To do a general real estate business on commission or otherwise, and to acquire by purchase, lease or exchange lands, houses, mining lands and ores, timber limits, saw-mills, stores, residences, hotels, factories, warehouses, theatres and generally all kinds of real property and to dispose of same by sale, lease, exchange or otherwise, and for the acquisition of such property to pay either in cash or shares in the capital stock of this company, bonds or otherwise; (b) To build and erect all kinds of constructions, residences, hotels, boarding houses, factories, warehouses and saw-mills; (c) To acquire by purchase, lease or exchange granite, stone and any kind of quarries and brick-yards and manufacture, sell or exchange building and sidewalk stones, granite, cement and bricks of all kinds and description, and to trade and deal in same, and to receive or give in payment of same either cash, money or shares in the capital stock, bonds and debentures; (d) To build, purchase, sell and lease vessels of all description, to purchase and sell any kind of lumber, steel, iron, machinery and other goods entering into the construction and repairing of vessels, houses and buildings of any kind; to give in payment either cash or shares in the capital stock, bonds and debentures of this company; (e) To build, erect and acquire by purchase or otherwise, sheds, wharves, piers, canneries and other constructions, for any of the above purposes; (f) To divide, subdivide, improve and develop lands for purposes of sale or otherwise; (g) To undertake and direct on commission or otherwise, the management of properties, movable and immovable, to acquire, hold, operate and deal in peat bogs, and to trade and deal in the manufactured or unmanufactured products and by-products of the same; (h) To acquire the goodwill, rights, property and assets of all kinds, and to undertake the whole or any part of the liabilities of any person, firm or corporation doing a business similar to that which this company is hereby authorized to carry on, in cash, stock, bonds or other securities of this corporation or otherwise; (i) To hold or acquire, sell, assign, transfer or dispose of shares of the capital stock, bonds, debentures or other evidences of indebtedness created by other corporations doing a similar business, and to exercise all the rights and privileges of ownership, subject to the provisions of section 44 of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada; (j) To sell or otherwise dispose of the rights and property of this company, as a going concern or otherwise, and to receive in payment of same either cash or shares in the capital stock, bonds and debentures created by other corporations, with all the rights and privileges of ownership; (k) To invest and deal with the moneys of the company not immediately required in such manner as from time to time may be determined; (l) To distribute in specie or otherwise, as may be determined, any assets of the company among its members, and particularly the shares, bonds, debentures and other securities of any other company formed to take over the whole or any part of the assets or liabilities of this company; (m) To lend money to, guarantee the contracts of, or otherwise assist customers and others having dealings with the company and to acquire and hold security of any kind, real or personal, for debts, liabilities and obligations due to the company; (n) With the approval of the shareholders, to remunerate by payments in cash or by the issue of paid-up shares of the company, or by its bonds or debentures, or in any other manner, any person or corporation for services rendered in placing or assisting to place, or guaranteeing the placing of any of the shares of the stock of the company, or any bonds or other securities of the company, or in or about the formation or promotion of the company or otherwise; (o) To do all and everything necessary, suitable or proper for the accomplishment of any of the purposes or attainment of any of the objects hereinbefore enumerated, or which shall at any time appear for the benefit of the corporation, and in general to carry on any other business (whether manufacturing or otherwise) which may seem to the corporation capable of being conveniently carried on in connection with the above, or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render profitable any of the corporation's property or rights; (p) The objects and powers specified and contained in the various paragraphs and clauses hereof shall be in no wise limited or restricted by reference to or inference from the terms of any other paragraphs or clauses. The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "The Northern Gardens of Montreal, Limited," with a capital stock of two hundred thousand dollars, divided into 2,000 shares of one hundred dollars each, and the chief place of business of the said company to be at the City of Montreal, in the Province of Quebec.

Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 29th day of May, 1914.

THOMAS MULVEY,
Under-Secretary of State.

GAUTHIER & BEAUREGARD, avocats, procureurs des requérants.
22-4

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du seize mai 1914, constituant en corporation MM. Joseph Provost, teneur de livres, Tancrède Jetté, avocat, Sylvio Deserres, comptable, de Montréal, Joseph Aristide Parent, notaire, de la Pointe-aux-Trembles, et Florentine Bélanger, sténographe, de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer dans toutes ses spécialités le commerce de bois de sciage, bois à pulpe et bois de charpente, et manufacturer, fabriquer, vendre, acheter et trafiquer des bois de sciage, bois de charpente, billes et bois de toutes sortes, et tous ou aucun des articles qui en seront manufacturés, en tout ou en partie;

Exercer dans toutes ses spécialités le commerce d'une compagnie de terrains et d'immeubles de construction et d'entreprise générale;

Acheter, louer, ou autrement acquérir et posséder des terrains de descriptions quelconques et où qu'ils se trouvent, et des permis de coupe de bois, limites à bois et baux, "claims," concessions forestières, emplacements d'estacades droits de flottage, pouvoirs hydrauliques, lots de grève et autres commodités, servitudes, droits et privilèges quelconques;

Construire, acheter, ou autrement acquérir, exploiter, contrôler, gérer et faire le commerce (1) moulins ou machines, ateliers de construction pour machines, manufactures, usines, accessoires et matériel d'exploitation de toutes descriptions pour la coupe, le transport, le maniement, la fabrication et l'achèvement des billes et bois de sciage et de toute fabrication de bois, ou de bois et tous autres matériaux séparément et en combinaison, et de tous produits ou produits secondaires du bois ou autres matériaux quelconques; (2) entrepôts, magasins, boutiques, hangars, cours, bureaux, hôtels, pensions, restaurants, maisons pour ouvriers, logements, camps et constructions de toutes descriptions; (3) remorqueurs bateaux, barges, chalands, navires, bateaux à vapeur, et autres vaisseaux de toutes descriptions, et des quais, docks, jetées, bassins de radoub et usines nécessaires à l'amélioration de la navigation, aussi constructions, accessoires et matériel pour le maniement du trafic sous toutes ses formes; (4) bassins, écluses, aqueducs, canaux, glissoires, draims, couloirs, ponts, chemins de hâlage, chemins de fer forestiers sur les terrains possédés ou contrôlés par la compagnie, et tous autres usines, accessoires et matériel en rapport avec ce qui précède;

Acquérir par achat, bail, échange, ou autrement et employer, posséder et améliorer des terrains, tènements, héritages, immeubles et intérêt en iceux, et exercer en général le commerce d'une compagnie de terrains, avec le pouvoir d'acheter, posséder, développer, améliorer, défricher, coloniser, cultiver, louer, engager, hypothéquer, échanger, vendre des immeubles et terrains, cultivés ou non, et tous intérêts et droits sur iceux, en faire le commerce et en disposer autrement, et à cette fin payer et placer du capital pour acheter, arpenter, défricher et améliorer, développer et préparer pour l'occupation et l'établissement, tels terrains qui peuvent être nécessaires pour les fins de la dite compagnie et sur tels terrains faire, construire, ériger, bâtir et entretenir des routes, ponts et autres communications intérieures, maisons, moulins, manufactures et fabriques et autres constructions et travaux nécessaires ou convenables pour l'occupation ou l'amélioration de tous tels terrains et y opérer et faire tous travaux d'améliorations;

Construire des maisons d'habitation et autres bâtisses sur tels immeubles ou sur aucune partie d'iceux;

Vendre, affermer, céder, échanger, aliéner ou autrement commercer tels immeubles ou aucune partie d'iceux, et développer, améliorer et disposer tous tels biens en lots à bâtir, rues, allées, squares ou autrement;

Avancer des argents sous forme de prêts aux acheteurs ou locataires d'aucune partie des immeubles de la compagnie pour fins de construction ou autres améliorations, aider au moyen d'avances d'argent ou autrement à la construction et à l'entretien des chemins, rues, aquedues, égoûts, et autres travaux d'améliorations censés rendre plus faciles d'accès les biens de la compagnie et en accroître leur valeur;

Prendre et détenir des mort-gages, hypothèques, gages et charges pour garantir le paiement du prix d'achat de toute propriété vendue par la compagnie, ou de tout argent dû à la compagnie par les acheteurs ou les avances faites par la compagnie aux acheteurs pour fins de construction ou autres améliorations;

Placer des argents dans des propriétés immobilières pour le bénéfice de toute personne ou corporation; entreprendre la surveillance et la gestion des placements ainsi faits et des placements semblables, et garantir leur valeur;

Acquérir et posséder des édifices pour bureaux, maisons de rapport, et aucune et toutes sortes d'autres édifices, et les vendre ou les louer ou aucune partie d'iceux et agir en qualité de gérants ou agents pour tels édifices;

Demander et acquérir en aucune manière des brevets d'invention, droits de patentes, procédés, marques de commerce, droits d'auteurs ou tous autres priviléges ou protections de même nature pour ou se rapportant à toute substance ou articles ou objets susceptibles de fabrication ou convenables pour l'industrie de la compagnie et les faire valoir en les manufacturant ou les travaillant, ou accorder des permis à cet égard ou autrement;

Acheter ou acquérir autrement ou entreprendre tout ou aucune partie du commerce des biens, de l'actif ou le passif de toutes personne, société commerciale, ou compagnie exerçant un commerce avec des objets semblables en tout ou en partie à ceux de cette compagnie, ou en possession de biens convenables et propres aux fins de la compagnie, et émettre des actions acquittées, obligations ou débentures ou autres valeurs pour le paiement, soit en tout ou en partie, de tous tels biens, immobilières ou mobilières, meubles ou immeubles, commerce, droits, prétentions, privilèges et concessions;

Acheter, acquérir, détenir et posséder le capital-actions, les obligations et autres valeurs de toute autre compagnie, corporations ou personne, exerçant ou engagées dans tout commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou à s'engager, et acquérir, détenir, vendre ou disposer autrement de telles actions, obligations ou autres valeurs;

Rémunérer par paiement en argent et avec l'approbation des actionnaires en stock, obligations ou toute autre manière, toute personne ou personnes, corporation, ou corporations p

Lettre d'Allemagne

UN FINANCIER NE VOIT QU'UNE CAUSE DE GUERRE

Si on attaque la finance et le commerce allemands, la levée d'armes sera formidable Hors cela, pas de danger.

Berlin, 20 avril.—Bien que libéral et francophile, le docteur Haas n'en est pas moins un excellent Allemand. Vous en jugerez.

Je vous ai dit qu'après avoir parlé philosophie et littérature, avec l'éminent directeur du "Courrier de la Bourse," nous avons abordé la délicate question des relations politiques et économiques de la France et de l'Allemagne.

Voici ce que le docteur Haas m'a dit très franchement:

"La situation internationale de l'Allemagne est dominée par deux faits:

"D'une part chacun chez nous est absolument persuadé que personne, en Allemagne, ne commencera la guerre.

"Il y bien quelques braillards, pour la plupart officiers en retraite qui la demandent. Mais personne n'attribue à leurs paroles plus d'importance qu'elles ne méritent. Après tout, c'est le rôle des soldats de désirer la guerre. Et il ne faut pas s'inquiéter si ce désir prend parfois une expression trop bruyante.

"D'autre part, cependant, on croit en ce moment, en Allemagne, à la possibilité d'une guerre, sans trop se rendre compte d'où elle pourrait venir. L'opinion générale, est que la France ne la commencera pas. La raison qui nous porte à le croire, est qu'elle ne l'a pas faite à d'autres moment où la situation était beaucoup plus épineuse et beaucoup plus tendue.

"Mais on est très inquiet ici au sujet de la Russie, et on se demande depuis quelques temps si le grand Empire voisin ne veut pas tenter l'aventure. La Russie est un pays mytérieux que personne ne connaît, pas même les Russes. On dit que depuis la guerre des Balkans, d'ardentes passions nationalistes y bouillonnent. Le panslavisme ne sera-t-il pas assez fort un beau jour pour imposer la guerre au gouvernement russe, même contre sa volonté? C'est ce que l'on craint ici. Il se peut que d'un moment à l'autre nous nous trouvions sans le vouloir en présence de terribles complications.

"Le sentiment de ce danger a influencé à un très haut degré notre vie publique et financière dans les dernières années. Tout le monde s'est dit qu'il était de notre devoir de bons commerçants d'empêcher par tous les moyens la destruction des valeurs que nous avons créés. Notre programme national est maintenant réalisé. L'unité de l'empire est faite. Si nous nous battions désormais, ce serait pour des questions commerciales, pour assurer la liberté de notre expansion économique à travers le monde. Aussi n'y a-t-il ici aucun parti, pas même le parti socialiste, qui ne reconnaisse que les dernières mesures militaires de l'Allemagne étaient nécessaires. Je crois même que dans une guerre défensive, les ouvriers marcheraient avec plus d'enthousiasme que les autres citoyens, car il s'agirait de la défense de leur pain quotidien.

Il y a, à Berlin, un homme dont le pouvoir occulte sur la vie économique de l'Allemagne est très grand: c'est M. Hawstein, directeur de la Banque d'Empire, institution qui correspond, vous le savez, à votre Banque de France.

Le directeur de cette banque a la possibilité d'influencer la vie économique du pays et de l'aiguiller vers la voie qui lui paraît la plus convenable pour la politique de l'Allemagne, car en définitive la plupart des traites sont escomptées par la Banque d'Empire et les financiers, dans leur propre intérêt, sont bien obligés de tenir compte des conseils qu'on leur donne. Il en est, d'ailleurs, de même dans tous les pays.

Or, H. Hawstem, qui est un homme d'une grande clairvoyance et d'une grande tenacité, a adapté l'état de notre politique financière inférieure à l'état général de la politique mondiale.

En voici des exemples: Grâce à son initiative les réserves d'or de la Banque d'Empire ont presque doublé.

Au moment de la crise marocaine on a eu en France, une certaine illusion, qui d'ailleurs n'était pas partagée par les milieux financiers de Paris. On a cru mettre l'Allemagne dans la gêne en retirant les capitaux français qui se trauvaient en Allemagne. En réalité, on se rappella que des sommes peu importantes: 100 millions environ, ce qui est très peu de chose, si l'on considère le chiffre des affaires des deux pays. Mais après cette expérience on s'est arrangé, dans les milieux financiers d'Allemagne, pour emprunter à l'étranger le moins d'argent possible. Naturellement on ne peut pas s'abstenir de le faire complètement, car si le taux de l'escompte est plus bas à Paris qu'à Berlin par exemple, ce serait un crime financier que de ne pas accepter l'argent étranger. Mais d'après l'opinion des financiers les plus compétents le bilan des prêts et emprunts est maintenant en notre faveur."

Mon entretien avec le docteur Haas s'acheva sur cette affirmation. Je dûs constater qu'il est conforme à l'opinion des milieux radicaux berlinois. Mais les milieux conservateurs ne paraissent pas avoir la même confiance dans la santé des finances de l'Empire. La "Gazette de la Croix" écrivait, il y a àpeine quelques jours, que les banques allemandes se trouvent dans une situation délicate. Elle expliquait que par suite de la décision de la Banque d'Empire de renoncer à l'or étranger et de créer une réserve d'or en retirant le métal qui se trouve sur le marché allemand, les caisses des banques se trouvent à peu près vides. Celles-ci, continue le journal, sont donc obligées pour la couverture des effets, d'avoir recours à la Banque d'Empire, dont la réserve fond à vue d'oeil.

"La situation artificielle si brillante de la Banque d'Empire, écrivait enfin "la Gazette de la Croix," s'est aggravée ces temps-ci et les billets de banque, couverts par la réserve d'or, sont tombés de 75 à 51 pour cent.

Quant aux valeurs en portefeuille, également au 31 mars, en n'en couvrait plus que 67,46 pour cent au lieu de 97,-12 pour cent."

La comparaison entre les deux opinions en présence, sur la santé des finances de l'Empire, donne une idée très exacte de l'état d'âme de l'Allemagne contemporaine, qui oscille entre la confiance illimitée et les pires craintes.

Jean PELISSIER.

Le Féminisme Français

EN QUOI IL SE DISTINGUE DU FEMINISME ANGLAIS — CE QUE VEULENT LES FEMMES DE FRANCE

Une enquête révélatrice d'un certain état d'âme — Une intéressante conférence de M. Gaston Deschamps

Qui parle de féminisme évoque aussitôt d'effroyables images; toiles de maîtres cruellement lacérées, gares et hôtels incendiés, et debout sur les ruines, des femmes agressives, intellectuelles et affamées. Rassurez-vous. Il y a un autre féminisme, fait de raison, de bonne grâce et d'esprit positif. C'est celui-ci qu'on aime en France. C'est à l'analyser que M. Gaston Deschamps a consacré une conférence, pour l'auditoire que réunit, au siège de la "Vie féminine," Mlle Valentine Thomson. M. Gaston Deschamps n'a point l'âme assez noire pour rêver avec les suffragettes britanniques massacres et carnages. Il est trop sage, trop judicieux pour ne pas distinguer dans la forme française du féminisme les meilleures qualités de la race: esprit d'indépendance, bravoure et bon sens, opposés à l'esprit de routine et à la passivité trop communs, hélas! chez nous...

M. Gaston Deschamps ne croit pas que les aspects rébarbatifs, agressifs et si peu féminins du féminisme anglais puissent jamais séduire les femmes de France. La suffragette qui revendique des droits, qui réclame avec violence l'égalité absolue des sexes, qui est individualiste, ibsénienne et anarchiste, qui discourt contre la politesse masculine, offensante, dit-elle, pour la femme, lui paraît, avec raison, sinon quelque monstre odieux dont il faut purger la terre, du moins une personne désagréable et ridicule dont les défauts sont profondément étrangers à la mesure et au bon goût français. Heureusement, tel n'est pas le caractère du mouvement féministe qui se manifeste chez nous. Le jeune fille française réclame bien ses droits, mais c'est par des moyens plus sûrs qu'elle veut les conquérir.

C'est par l'exercice de trois vertus qu'elle prétend triompher: l'étude, la bienfaisance, le sport. Elles y apportent une application sans pédanterie, un naturel parfait. Ils sont bien finis les temps héroïques de la bachelière en paletot sac, aux doigts tachés d'encre, aux lunettes doctorales. La bachelière nouvelle ne se distingue plus, ni par sa tenue ni par son langage, des autres jeunes filles du monde. L'épreuve redoutée de nous n'effraye plus les jeunes filles; elles l'affrontent comme elles feraient d'un divertissement ingénieux, élégant, digne d'elles... Et elles la dominent avec une merveilleuse aisance. Voyez le succès de Mlle Jeanne Duportal qui, voici quelques jours, obtenait le triple rang d'hermine et le droit de réclamer une chaire de faculté.

Pourquoi tant d'efforts? Voici où s'affirme la forme intelligente du féminisme français. M. Gaston Deschamps ne craint pas de déclarer: c'est pour s'assurer le droit de choisir un mari. Une curieuse enquête a été ouverte par une dame, professeur à Clermont: ses résultats sont instructifs. Un certain nombre de jeunes filles ont été priées de répondre aux questions les plus précises. Elles l'ont fait sans fausse pudeur, avec sincérité, avec une belle bravoure qui les honore et les élève.

'Voulez-vous vous marier?" disait le questionnaire. La réponse à été unanime: "Oui!" L'un des bulletins, rappelle avec malice M. Gaston Deschamps, portait même cette exclamation: "Oh! oui." C'est une nuance.

"Mais si pour vous marier il vous fallait accepter un mari qui vous déplût, préfériez-vous ne pas vous marier?" Réponse unanime: "Oui." Messieurs, c'est une invitation à vous rendre dignes de si vaillantes compagnes. En effet, les jeunes filles modernes ne prétendent point écraser de leur supériorité le tyran d'hier. Une troisième question leur a été portée, qui est grave: "Désirez-vous trouver dans votre mari un supérieur, un égal, un inférieur?" Les réponses ont été celles-ci: vingt voix pour un mari supérieur six pour un égal; aucune pour un inférieur. Les jeunes filles modernes veulent donc se rendre supérieures aux jeunes filles d'autrefois, mais non à leur mari.

Voici une question délicate: Désirez-vous des enfants?" 24 voix ont répondu affirmativement. Il y a eu 2 abstentions. Mais "Pourquoi?" poursuivait l'impitoyable questionnaire. Par amour? 8 voix ont dit oui. Par devoir social? 4 voix. 12 voix mêlent le sdeux raisons.

"Choisissez-vous une profession par goût ou par nécessité?" Six des jeunes filles interrogées aiment l'étude pour elle-même. 20 s'y résignent. Mais toutes sont unanimes à répondre à une autre question qu'elles ne désirent ainsi qu'assurer leur indépendance. Enfin, voici qui est caractéristique: "Quelle attitude désirez-vous adopter à l'égard des jeunes gens?" dit le questionnaire. Réponse unanime: "La camaraderie." Il suffit en effet de fréquenter la Sorbonne pour observer la sympathie respectueuse des étudiants pour les jeunes filles.

M. Gaston Deschamps triomphe: cette enquête lui donne raison. Les jeunes filles ne cherchent dans la conquête des diplômes que le moyen d'obtenir une liberté matérielle s'il y a lieu, morale en tout cas, et de se réserver la faculté de choisir un mari qui leur plaise. Elles ne veulent plus du vieux mariage qu'on appelait de raison. Qui n'aimerait cette jolie bravoure, cette dignité sans affectation; ce courage aussi qui pousse les jeunes filles de la meilleure compagnie à fréquenter les dispensaires, à faire office d'infirmières, à s'exposer aux aspects les plus douloureux de la misère humaine, payant de leur personne, héroïques devant la souffrance?

Idéalistes, elles le sont demeurées. Mais les jeunes filles rêvent moins; ou mieux elles ne rêvent plus inutilement. Leur idéalisme revêt une forme positive et pratique. Les poésies paroxystes, effrénées, forcénées, leur paraissent fort démodées. Les jeunes filles suivent la tradition française en y réalisant un progrès, ce qui est la bonne méthode. Et somme toute, ce féminisme-là n'est-il pas rassurant pour nous, pauvres hommes? N'est-il pas de nature à nous assurer plus de bonheur, puisque nous aurons été choisis pour nous-mêmes? Mais gardons-nous d'être vains. Nous avons désormais dans les jeunes filles des juges éclairés. Comprenons à notre tour la belle leçon d'énergie qu'elles nous donnent—si gentiment—par leur exemple.

LA LIBERTE DE LA PRESSE

—Pourvu, dit Figaro, que je ne parle ni de l'autorité, ni du culte, ni de la morale, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je peux imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs...

Eh! bien, Figaro avait tort de se plaindre.

Lisez les règlements sur la presse que vient d'édicter le gouvernement chinois:

Le nom, l'âge, le lieu de naissance, l'adresse et le "cirriculum vitae" de tout rédacteur de journal doivent être envoyés à la police qui décidera de le qualifier ou non;

Nul n'a le droit d'écrire dans une gazette:

S'il n'a pas plus de trente ans et le jugement mûr;

S'il fait partie de l'armée, de la magistrature, et généralement d'une administration publique;

S'il est étudiant;

S'il soufre d'une maladie nerveuse (!);

Les journalistes ont défense de critiquer les ministres, les militaires et de rapporter les débats de la Chambre;

Ils s'abstiendront de controverses avec les particuliers;

Au cas de la moindre faute, le directeur et tous les rédacteurs de la feuille incriminée seront mis en prison...

Ah! voilà bien le régime qu'il faudrait dans la province de Québec, un régime selon le coeur de l'"Action Sociale."

Ceux qui seront appelés à payer trouveront peut-être que la Justice est lente mais ils n'oseront pas dire qu'elle manque de majesté.

Hommes qui souffrez de l'estomac prenez les

PILULES MORO

et vous digèrerez bien

Il n'y a pas à se le dissimuler, c'est par le boire et le manger que l'homme contracte le plus souvent la plupart des maladies qui l'affligent. Néanmoins les liqueurs ne font pas mourir plus de monde que la nourriture solide.

C'est à table, en effet, que les estomacs se détériorent le plus. Aussi, peu de gens savent manger. Soit qu'on y aille avec trop de précipitation, soit qu'on ne distance pas suffisamment les repas; soit que l'on abuse d'aliments trop lourds; soit que l'on force trop son appétit, ou soit encore que la préparation des repas ne soit pas faite convenablement au point de vue hygiénique.

Quelle que puisse être la faute de chacun, il n'en est pas moins vrai que la table est, pour plusieurs, un endroit de perversion sanitaire. S'il faut manger pour vivre, il importe que cela soit fait avec prudence et modération. Autrement, gare à la dyspepsie, ce grand ennui des hommes!

Au début, la dyspepsie se manifeste par une simple gêne interne. C'est d'abord une fatigue qui devient bientôt un poids lourd s'appesantissant sur l'estomac. Ensuite viennent les troubles digestifs alors que les organes sont comme entravés et coupent jusqu'à la respiration. Puis, peu à peu, des douleurs se font sentir ici et là, surtout dans le dos et les côtés. Vient bientôt un moment où la digestion ne se fait plus. C'est alors que commence ce cruel martyre de la faim jamais assouvie.

Et les conséquences de ce mal vont souvent loin, car un homme dyspeptique souffre constamment; il est sans cesse tourmenté par mille ennuis qui l'assaillent au moral comme au physique. Son existence devient donc insupportable et son bonheur fort compromis.

Quand la digestion se fait mal, tout va mal. La santé se désagrège, les forces en général s'usent bien vite, l'énergie disparait et le découragement s'en suit.

Pour obvier à cette fatalité, ne serait-il pas plus simple de se soigner dès les débuts?

Quand on n'aura pas su prévenir le mal, il sera toujours temps de l'enrayer et d'en éviter les effets désastreux, si l'on veut simplement faire usage des Pilules Moro, ce puissant remède naturel qui se recommande à tous les hommes.

Les Pilules Moro constituent u npréventif absolu contre toutes les maladies du sexe fort, mais qui faillit quand même bientôt dès qu'il abuse précisément de ses forces.

L'on rencontre tous les jours des cas extraordinaires où les Pilules Moro affirment, d'une manière frappante, leur supériorité incontestable ausi bien que leur souveraineté.

A preuve le témoignage suivant donné avec toute la bonne foi et la sincérité d'un homme reconnaissant.

"J'ai connu les plus affreux tourments puisque, pendant des années, hélas! je fus la victime de ce terrible fléau, la mauvaise digestion.

"Ce que j'ai souffert, aucun mot ne saurait l'exprimer. Les points m'étouffaient et il me semblait avoir dans l'estomac un véritable cratère bouillant. Mes voies digestives étaient dans un tel désarroi que je ne pouvais plus rien manger et la faim me dévorait sans cesse. Je m'affaiblissais en conséquence et je n'avais presque plus le courage de travailler. Je devins abattu et n'avais plus que des idées noires. Plusieurs amis me parlèrent des Pilules Moro; c'est ce qui me décida à en acheter. Béni soit le jour où je donnai suite à cette heureuse inspiration. Dès que j'eus commencé à prendre de ces fameuses pilules, je sentis un soulagement réel. A mesure que je continuais ce traitement, aussi facile que peu dispendieux, je sentis que mon estomac se dégageait. Bientôt après je commençai à manger et ma digestion se faisait de mieux en mieux. En très peu de temps, je fus radicalement guéri.

"J'ai maintenant recouvré mes forces d'autrefois. Mes intestins, comme mon estomac, sont en parfait ordre. J'ai donc été guéri par les Pilules Moro. Aussi ce bon remède est-il devenu le seul et unique que j'emploie dès que je me sens quelque peu affaibli. Et je ne cesse pas, naturellement, de recommander l'usage des Pilules Moro à tous les hommes malades que je rencontre." — JOS. LAROCQUE, 173 rue Delaroche, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES — Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent des consultations gratuites, tous les jaurs, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, à tous les hommes malades qui désirent des conseils au sujet de leur santé. Leurs bureaux sont au No. 272 rue Saint-Denis, Montréal.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etas-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées :COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

La cité de MAISONNEUVE

demande des entrepreneurs pour contruire des maisons pour les ouvriers. Il y a encore dans cette ville plus de 600 ACRES DIVISES EN LOTS à BATIR et cependant il y a une grande pénurie de logements.

Plus de six mille ouvriers travaillant à Maisonneuve n'y peuvent trouver de logements et sont obligés de venir demeurer à Montréal.

Vous aurez à Maisonneuve TOUS LES AVANTAGES POUR CONSTRUIRE. EAU, GAZ, LUMIERE, CHEMINS MACADAMISES.

La Compagnie Vickers Maxims emploira dix mille ouvriers dans Maisonneuve bientôt. Vous serez donc assurés de louer vos maisons.

MAISONNEUVE est l'un des plus beaux endroits de Montréal pour demeurer.

Pour toutes informations, s'adresser à

M. G. ECREMENT, Secrétaire-Trésorier de la Cité de Maisonneuve.

IMMEUBLES
P. FISHMAN
Spécialité: Propriété de ville.
58 St-Jacques Main 8286

J. A. BORDERIE
Immeubles, prêts, assurance, expert en propriétés. Ch. 32, Duluth Bldg, 50 Notre-Dame O., Tél. M. 8574.

G. RABINOVITCH
107 St-Jacques Main 4508

KENT REALTY
71a St-Jacques Main 6934

J. S. MULLER
112 St-Pierre Main 8628 et 8629

CHAGNON & MAGEAU
52 rue St-Jacques Tél. Main 4636

FONDEURS
RUBENSTEIN BROS.
Placages d'or, d'argent, de cuivre, de nickel
Main 860 41 Craig Ouest

ASSURANCES
L'ASSURANCE MONT-ROYAL DE MONTREAL.
LA NATIONALE, DE PARIS.
Compagnies indépendantes contre l'incendie.
J. E. CLEMENT, Gérant.

AGENTS DE CHANGE
H. TESSIER & CIE
18 rue Hôpital Main 4265

Prêts d'argent sur hypothèque
G. THOMPSON
Ch. 27, 207 St-Jacques Main 4153

COMPTABLES AUDITEURS
G. DURNFORD & CO., LTD.
58 Canada Life Bldg. 189 St-Jacques

ERNEST S. MANN
Ch., 12, 204 St-Jacques Main 4502

COMPTABLES
CHARTRAND & TURGEON
55 St-Ives-Xavier, Montréal, Main 5141

AVOCATS
YVON LAMONTAGNE, B.A., L.L.B.
Spécialité: Incorporation de Cies
52 rue St-Jacques Tél. Main 7591

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH
Avocats et Commissaires pour toutes les provinces. Edifice Power, 80 rue Craig Ouest, Tél. Main 4040.

ALEXIS D. PELLETIER, M.A.B.C.L.
4 rue Hôpital Main 1978

97, St-Jacques Tel Bell Main 2656
JEAN CHARBONNEAU, avocat
Rés. 787, St-Denis Tel. Bell Est 5536

Welcome Hotel
A STE-AGATHE DES MONTS
A 200 pieds du lac des Sables — A 12 arpents de la gare — Site idéal dans la montagne. . . . .
$2.00 PAR JOUR — $9.00 PAR SEMAINE
NOEL LEBLOND, Prop.

HOTEL "LE RELAIS"
LIMITEE
Est l'hôtel favori des voyageurs.
Service de première classe.
Vis-à-vis la gare Viger, rue Berri

Milton Hersey Cie
LIMITEE
Chimistes et Ingénieurs des Mines
Essais et analyses de tous matériaux industriels. Expérimentation de ciment, d'acier, de fer, etc. Rapports fournis sur mines et carrières.
JAMES G. ROSS, M. Amer. Inst. M.E.
Dr MILTON L. HERSEY, Dir.-Gérant
171 St. Jacques, Montreal

MACDONALD & MACINTOSH
Avocats procureurs, etc.
Tanner Gates Bldg., 26, Adelaide Ouest
Toronto, Ontario.
G. S. Macdonald, J. A. Macintosh

CLOVIS LAPORTE C.R
avocat
Edifice de la Banque de Québec
Chambre 203
Tél. Main 2348, 11 Place d'Armes

C. J. E. CHARBONNEAU
Notaire et Commissaire
pour toutes les provinces et les Etats-Unis
189, Rue St-Jacques, Montréal.
LICENSES DE MARIAGE.


Nos dents sont très belles, naturelles, garanties
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162, Rue St-Denis
Montreal

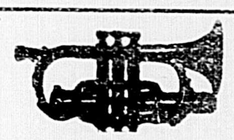
Boucher & Mercier
Marchands-Tailleurs
Monument National
292 Rue ST-LAURENT Montréal
Tél. Bell Main 1466
lan

IOS. BRUNET
Propriétaire de Carrières de Granit
Manufacturier et Importateur de
Monuments en Marbre et Granit
OUVRAGES DE BATISSES ET DE CIMETIERES, ETC
Estimations données sur application.
Bureau et Atelier: 675 Chemin Cote des Neiges
Tél. Bell Up 1466. Montréal.

JOSEPH RIELLE,
Arpenteur Provincial
Quebec Bank Bldg., MONTREAL
TELEPHONE MAIN 77.


Phone Bell Lasalle 670
THE CITY ELECTRIC CONTRACTING CO.
J. A. PARENT, Manager
Nous avons un grand assortiment de fixtures électriques, à de bien bas prix,
87 rue Poupart MONTREAL

OCCASIONS D'AFFAIRES
Propriétés, hôtels, restaurants, épiceries, etc., à vendre en ville ou campagne. PHILIPPE PADUANI, 117 Ste-Catherine Est. Tél Est 4209.


Charles Lavallée
(Fondée en 1852) 85 Blvd St-Laurent
Téléphone Main 554.
INSTRUMENTS DE MUSIQUE
MUSIQUE EN FEUILLES.
Assortiment le plus complet. Réparations de toutes sortes.
Agents pour Besson & Cie, Londres, Ang., Polisson, Guinot & Cie de Lyon, France, Fork & Sons, de Grand Rapide, Mich.

Faites nettoyer vos vitres par la
Montreal Window Cleaning Co.
Téléphonez-leur ou écrivez-leur:
Téléphone Main 2442

I. L. LAFLEUR
LIMITEE.
IMPORTATEURS DE
Quincailleries, Peintures, Verreries, Vernis, etc. Aussi chaloupes et Yachts à Gasoline. Moteurs à Gasoline VIM.
Bateaux en acier MULLIN
362-366 Notre-Dame O. 43 à 57 rue Dupré Montreal

CHATEAU DUPERE
TERMINUS DES TRAMWAYS.
Rue Notre-Dame, Longue Pointe
SALLE POUR BANQUETS.
REPAS A LA CARTE,
CHEF FRANCAIS.
Téléphone Lasalle 1506

The Arbour Hotel
CO'Y, LTD.
JOHNNY BERTRAND,
Gérant
185 et 187
Boulevard St-Laurent
Liqueurs et Cigares de 1er Choix.
Tél. Bell Est 4810 Montréal

LA MUNICIPALISATION

A QUEL DEGRE CERTAINES VILLES D'ITALIE POUSSENT LES CHOSES

Les villes font la concurrence aux particuliers dans tous les domaines du commerce
Curieux état de choses

Vérone! Ce nom évoque aussitôt le souvenir de Juliette et de Roméo, les amoureux tragiques dont le balcon et le tombeau sont aussi visités que des reliques de saints. Il rappelle encore des sièges, des batailles, des massacres ou des jardins de rêve aux cyprès gigantesques.

Mais qui se douterait que Vérone est aujourd'hui, parmi les villes d'Italie et peut-être du monde, celle qui va le plus loin dans ce que l'on appelle le socialisme municipal?

Par une vieille tradition, qui remonte au moyen âge, les villes d'Italie, dont la plupart furent des républiques indépendantes, ont gardé pour la gestion de leurs affaires une liberté que les cités des autres pays ont droit de leur envier. Vérone en a usé largement pour le plus grand avantage de ses 80,000 habitants.

La commune, se considérant comme chargée de faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers, n'a pas craint, par égard pour la santé ou pour la bourse de ses ressortissants, d'assumer une quantité de fonctions qui sont abandonnées ailleurs à la compétition des initiatives individuelles.

Elle s'est faite marchande, industrielle, fournisseuse de denrées saines et à bon morché, entrepreneuse de services publiques. Elle n'a pas réclamé pour cela des monopoles: elle s'est le plus souvent posée en simple concurrente des entreprises quiexistaient auparavant.

Elle s'est occupée d'abord des vivres. Pour parer à leur renchérissement, elle fabrique et vend du pain, si bien qu'elle fournit aujourd'hui le cinquième de la consommation totale. Elle achète et revend du poisson qui vient de Venise et de Hollande. Elle a des boucheries munies de chambres frigorifiques, où elle débite de la viande fraîche, après une tentative malheureuse pour importer de la viande américaine congelée. Elle espère avoir bientôt ses moulins et même approvisionner les gens de légumes et de fruits.

Vous me demanderez les résultats. Je ne vous dirai pas que bouchers et boulangers soient ravis de la concurrence. Ils paient, comme firent les postillons et les maîtres de poste au moment où apparurent les chemins de fer, la rançon de la transformation sociale. Mais la ville fait chaque année d'honnêtes bénéfices qu'elle emploie en oeuvres utiles et l'ensemble de ses administrés n'y gagne pas moins.

La boulangerie municipale, que j'ai visité sous la conduite de M. Zannoni, directeur de toute la régie alimentaire, a forcé les boulangers de l'industrie privée à renouveler leur outillage et leurs antiques procédés, parce que tout s'y fait à la mécanique de façon plus hygiénique et plus propre; les ouvriers sont payés plus cher et ont moins d'heures de travail; les prix des denrées sont inférieurs à ceux du commerce. Ainsi le pain, dans les boutiques municipales, vaut 42 centimes le kilo; il vaut ailleurs 47 centimes. Pour la viande et le poisson, la réduction va de 7 centimes à 30 pour le même poids de marchandise.

La commune exerce encore beaucoup d'autres métiers. Je cite, pour mémoire, les bains-douches qu'elle offre à trois sous, linge et savon compris; un bureau de placement, composé mi-partie d'ouvriers, mi-partie de patrons, qu'elle fait fonctionner sous un contrôle; des maisons populaires qu'elle a construites et dans lesquelles une chambre, avec cave et grenier, avec l'eau et la lumière, se loue 8 francs par mois.

Mais tout cela se trouve municipalisé en mainte autre cité, comme l'affichage, les pompes funèbres, la désinfection, etc. Ce qui est plus digne de remarque, c'est la variété des modes d'exploitations qui sont en vigueur côte à côte. Tantôt c'est la ville qui administre à ses risques et périls; tantôt elle crée une institution autonome dont elle désigne les directeurs qui ont ensuite leurs coudées franches. Les maisons ouvrières, par exemple, relèvent d'une administration quasi-indépendante sur laquelle la ville se borne à garder la haute main.

Il en est de même pour les nombreuses écuries que l'on a pris soin d'aménager en vue des deux foires à chevaux qui ont lieu en mars et en octobre et qui sont les plus grandes d'Italie.

Parfois, un partage a lieu entre deux façons de procéder diverses. C'est ce qui est arrivé pour les transports: les tramways sont exploités par une Compagnie privée en règle intéressée; mais la ville a créé pour elle-même un service de voitures et de chariots qui lui épargnent beaucoup de dépenses, quand il s'agit de transporter farines, bétail, poisson et tout ce qui est nécessaire à l'entretien de ses cantines scolaires.

Pour la lumière électrique, autre compromis entre deux systèmes: Une Compagnie est en possession d'un monopole pour l'éclairage de la ville; la commune s'est alors rabattue sur les faubourgs pour qui elle a une usine spéciale.

Vous me direz:—Le pouvoir central ne s'oppose donc pas à cette extension des attributions municipales? — Mais non! Bien plus! il délègue une partie de son autorité à un inspecteur "communal" du travail, qui porte le titre d'assesseur, qui a la même compétence que s'il était nommé par l'Etat, qui peut dresser des procès-verbaux pour la non-exécution des lois ouvrières, et qui, chose plus surprenante, se trouve être en ce moment à Vérone un socialiste avéré, le citoyen Baglioni.

Vous me direz encore:—C'est donc que nous sommes, là, en plein pays socialiste?" Mais non! La municipalité de Vérone est radicale socialiste; elle représente cette alliance des partis réellement démocratiques que l'on nomme, ici comme en France, "le bloc."

Et, notez qu'elle est bien loin d'être seule de son espèce. A Brescia, à Reggio-Emilia, à Milan, en bien d'autres endroits vous rencontreriez une ligne de conduite et des oinstitutions semblables, qui ne seraient certes pas déplacées dans une république.

Georges RENARD.



Un repas nourrissant préparé en un instant

OUI! Vous n'avez qu'à tourner la clef, et—Presto! un paté de choix apparaît,—préparé et assaisonné par des maîtres de l'art culinaire,—pouvant être utilisé en toute occasion. C'est—

PARIS PATÉ
PARIS MEAT PATTY

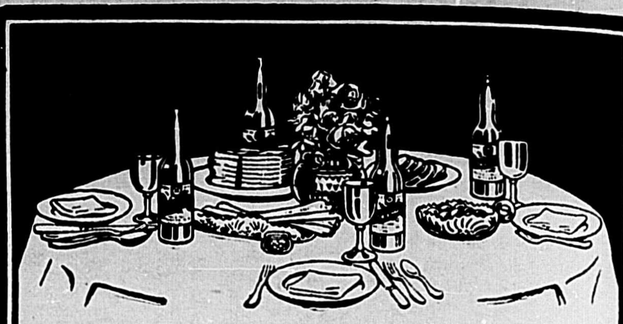
Toujours prêt — rien à faire cuire — absolument pur — délicieux. "PARIS-PATE", un chef-d'oeuvre de la Cuisine Française, est composé de viandes de choix nourrissantes. Vendu en boites hermétiquement fermées. Achetez-en une boite et rendez-vous compte s'il n'est pas encore meilleur que nous le disons!

Préparé par la SOCIÉTÉ S. P. A. MONTREAL 3



10c. LA BOITE
Chez tous les epiciers

Pour le Déjeuner
—pour le Lunch
—pour le Diner
"Bon pour tous
—jeunes et vieux
—en tout temps!"



Prenez un repas à la Regal ce soir

Des biscuits secs ou des tranches de pain mince et du beurre, du bon fromage, — disons des olives ou du céléri — et une bouteille de bière Regal. Voilà un délicieux petit souper à prendre avant d'aller vous coucher, et cela vous donnera un sommeil délicieux et réconfortant. L'exquise odeur de tonique des houblons et le savoureux goût de la Regal prouvent la haute qualité et la pureté des ingrédients qui entrent dans la composition de cette bière. Faites-vous en envoyer une caisse à la maison aujourd'hui.

Regal

EPELEZ-LE A REBOURS

Rappelez-vous qu'il n'y a pas de Lager qui a un aussi bon goût que la Regal.

Agent de la Regal à Montréal:
GEO. SORGIUS, 35 Rue Rivard. Phone Est 1194

110

La Compagnie Montreal and Southern Counties Railway

HORAIRE MONTREAL ET ST-CESAIRE

31 MILLES EN CHARS ELECTRIQUES

	A.M.	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M
Quitte Montréal pour St-Césaire	6.20		10.20		5.20	6.20	
Quitte Montréal pour Marieville	6.20	9.20	10.20	2.00	5.20	6.20	10.20
	A.M.	A.M.	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.	P.M
Quitte St-Césaire pour Montréal		6.30	8.15		2.10		8.00
Quitte Marieville pour Montréal	5.30	6.55	8.34	10.40	2.35	3.25	8.20

Les samedis et dimanches le train quittant Montréal à 2 p.m. se rend à St-Césaire et un train spécial quitte Montréal pour Chambly Canton à 3.40 p.m.

Tous les trains arrêtent à Greenfield Park, au Chemin St-Hubert, à Brookline, à Chambly Bassin, à Chambly Canton et à Richelieu.

Gare terminus, à l'angle des rues McGill et Youville.

Phone Main 6650 et 3976

Voulez-vous vendre ou acheter un terrain, une propriété ?

ADRESSEZ-VOUS, A

J. E. LALONDE, COURTIER D'IMMEUBLES
187, ST-DENIS. TEL. EST 1693

Pour vos impressions, téléphonez MAIN 1698

Villiers de l'Isle - Adam

CET OUBLIE MERITE DE FIGURER PARMI LES GRANDS ECRIVAINS DE CE TEMPS

Magnifique discours de M. René Viviani à l'inauguration de son monument

On a élevé, il ya une quinzaine de jours, un monument en l'honneur de Villiers de l'Isle-Adam à Saint-Brieux.

M. René Viviani, à ce moment encore ministre de l'instruction publique, y a prononcé le magnifique discours que voici:

Messieurs,

Au pied des monuments sur lesquels les générations inscrivent un nom fameux ou restaurent un nom effacé, le gouvernement doit avoir sa place. Il n'a pas à distinguer, selon la mesure du génie ou du talent, entre ceux dont leurs contemporains ou leurs héritiers exaltent la mémoire et il leur doit le même hommage s'ils ont accompli le même labeur, s'ils ont accru le patrimoine de la patrie par la pensée ou par l'action. Et même une mélancolique tendresse nous pousserait vers eux dont le destin a déçu la vie. C'est ainsi qu'en ce jour, avec un double empressement, nous venons saluer au moment où il émerge de la brutalité du marbre, le fin et douloureux profil d'un oublié...

Cependant cet oublié méritait de figurer parmi les grands écrivains de ce temps. Magnifique ouvrier de notre langue, Villiers de l'Isle-Adam, d'une main à la fois délicate et robuste, en a fait éclater les richesses dans l'âpre majesté d'une phrase ailée et somptueuse. Toute la noblesse de sa pensée, fille d'un rêve éperdu, apparaît dans l'éclat des images, le lyrisme débordant, la grandeur parfois tragique, l'élan souvent farouche vers l'idéal, d'un être qui ne savait se donner que tout entier. Son originalité, d'autant plus méritoire que d'illustres modèles sollicitant son esprit, empêche peut-être d'apercevoir les liens qui le peuvent rattacher à de sdevanciers. Il se rapproche de Chateaubriand et de ces mains prodigieuses et prodigues il a recueilli le rythme puissant qui, lorsque l'écrivain a une âme, n'est pas la musique frivole où se balance la pharse, mais le mouvement harmonieux de la pensée. Ce fut tout. Il a reçu une influence directe des choses, non des hommes. C'est à sa Bretagne aimée, aux prairies riantes éclairées par les ajones, aux chemins creux propices aux confidences, c'est à la Bretagne mystique et mélancolique que ce fils déraciné du vieux pays des légendes et des fées a emprunté l'imagination qui resplendit dans son oeuvre.

De pareils artistes rendent un ineffaçable service. Ils donnent à l'esprit, si souvent tributaire des vulgarités, la certitude d'une évasion lumineuse vers la beauté et lui imposent, pour la création des oeuvres, même secondaires, un permanent orgueil, celui de revêtir l'idée de la plus noble parure.

Quelle fut la pensée qui domina cette oeuvre où apparaissent, dans un contraste violent, les figures suaves et monstrueuses, les créatures de rêve et les sombres rebuts de la réalité, les hallucinations fantastiques qui rapellent Edgar Poe et les tentatives où l'esprit trahit son désir de tirer de la science la plus recente sa propre substance? Que vaut cette oeuvre en apparence désordonnée, fantasque, heurtée, cruelle et deuce, imprégnée du saug qui coule des plaies trop visibles et de larmes secrètes, secouée de sanglots et de rires, éclairée d'une pure lumière et, l'instant d'après, triste comme le serait une nuit sans fin sur une mer sans rivage?

Il n'est pas douteux qu'une théorie philosophique l'a souvent inspirée. Villiers de l'Isle-Adam n'a pas suivi d'un regard indulgent l'évolution de la démocratie, et les traditions qui retinrent son respect lui ont caché l'effort d'une société qui a répudié ses maîtres pour n'en appeler qu'à l'arbitrage de la raison. Son aristocratique nature souffrit plus peut-être des contacts qu'il supportait avec peine que sa conscience ne s'émut de principes différents des siens. Par-dessus tout, une grande et pure foi l'animait, à laquelle il immola tout, sauf une probité d'esprit qui reste son honneur, une fierté qu'il porta comme une couronne d'épines à travers d'indicibles épreuves physiques, une dignité morale qui ne sombra jamais, même au milieu des rencontres où la déchéance le guettait comme une proie qui se refusa.

Souffrit-il? On le croirait à n'interroger que les apparences d'une vie brève, dure, parfois atroce. La seule fortune qui lui échut fut le fardeau d'un nom éclatant, illustre même. Dès son enfance il rencontra une compagne fidèle dans la pauvreté qui rend les foyers déserts et moroses. Il connut souvent la veille terrible des jours sans pain et le terrible lendemain des espoirs déçus. Il escompta dès le matin l'aide rare d'une main fraternelle le soir tendue vers lui. Il subit le triomphe insolent des parvenus du succès, en sentant bouillonner en lui plus de forces mystérieuses qu'il n'en faut à l'homme pour violenter la fortune. Si, au détour d'une rue, il retourna quelquefois la tête, ce fut pour apercevoir ceux qui, avec une curiosité moqueuse ou attendrie, regardaient son costume sali, sorte de linceul rapiécé flottant sur un cadavre ambulant.

Et cependant si quelques-uns avaient osé interroger de plus près ce front pâli, ces yeux rougis par les veilles, ces lèvres blémies, ils n'auraient pu lire sur ce visage aucun signe de détresse morale.

Cet homme, en effet, par un dédoublement d'existence qui assurait le divorce complet du corps et de l'esprit, élevait son front dans la splendeur du rêve à l'instant même où il ensanglantait ses pieds aux ronces du chemin. Toutes ses facultés morales et intellectuelles exaltées emportaient vers les cimes son être insoucieux de l'abime que réserve trop souvent la traîtrise des sommets. Il ne vit pas, d'une pareille hauteur, le monde réel. Tourné tout entier vers les avenues chimériques où s'égarait son rêve, il se sépara violemment de lui, sans haine contre les hommes, même hostiles ou moqueurs, bardé contre la vie d'une ironie cruelle qui lui fut comme une armure, à l'abri de laquelle saignait librement son coeur.

Dédaigné de tous, un jour, cependant, il lui sembla que l'heure venait des réparations. La jeunesse, qui n'est pas toujours sans pitié, s'avançait sur la route qui menait à la solitude superbe où, le front levé, il défiait le destin. Il regarda fixement devant lui. C'était enfin la gloire, ou du moins le bruit qu'elle fait. Mais il était trop tard. Son corps était usé. La mort était proche. J'imagine que devant cette double apparition il dut répondre par un amer sourire au sort, qui décidément, ne l'avait déshérité d'aucune épreuve. Il pouvait être fier, en effet, car jusqu'au tombeau il conservait, dans la continuité de la déception, l'unité de la vie.

(*)

DE L'INATTENDU

L'"Evening News" annonçait cette semaine qu'un groupe de promoteurs ravis de tous les pouvoirs accordés par la législature l'an dernier à la Montreal Fair Association, ont décidé de présenter de nouveau ce bill.

Puisqu'il a été adopté à la dernière session par l'Assemblée Législative et par le Conseil Législatif, ces promoteurs ne voient pourquoi le même bill ne passerait pas cette année.

Ce serait un dénouement inattendu à l'affaire de la session dernière.

(*)

IL EST DES MORTS QU'IL FAUT QU'ON TUE

Le mari de Mme X... est au plus mal. On l'a transporté d'urgence dans une maison de santé et sa femme n'est pas fâchée de le voir entre les mains des garde-malades: C'est du tracas de moins et de la liberté en plus. Mais la maladie se prolonge, et pourrait se prolonger encore longtemps avant que se produise ce qu'il est convenu d'appeler l'événement fatal. L'hiver arrive, on propose à Mme X... un beau voyage en Afrique, Très tentée, elle hésite, et consulte les docteurs qui soignent le malheureux mari. Débarrassée de ses scrupules, elle se décide à partir. Des amis s'étonnent de cette résolution, ils lui représentent que son mari peut mourir d'un moment à l'autre, et que son absence en un pareil moment ferait, aux yeux de la famille, le plus mauvais effet. "Rien à craindre ,répond-elle sans se troubler. On me télégraphiera. Et puis, les médecins m'ont promis que si "quelque chose" arrivait, ils me le conserveraient dans un appareil frigorifique."

Espérons qu'au retour de Madame, MMonsieur sera "bien conservé."



SEAL BRAND

SATISFAIT CEUX QUI DESIRENT UNE TASSE DE CAFE PARFAIT.

Empaqueté en boite d'une et de deux livres seulement.

Five Minutes to Montreal's Most Attractive Suburb.



Pierre le Grand

apprit à ses généraux le chemin le plus court pour pénétrer chez l'ennemi en décrivant avec sa canne, sur le sol, une ligne droite.

Par une route semblable, laquelle, cependant, passe à travers la montagne et non au-dessus, des montréalais perspicaces seront avant longtemps transportés en cinq minutes, grâce au tunnel, du coeur même de la Métropole à leurs résidences à

Mount Royal Heights.

Si vous n'avez pas pas encore vu ce développement modèle, voyez-le maintenant avec son splendide paysage, son air pur, ses routes nivelées et larges, ses terrasses naturelles, son hygiène parfaite, sa grande facilité de communication avec la ville et certaines augmentations de valeur à une date fort rapprochée.

Le tramway d'Outremont vous rend à quelques pas du terrain. Ou bien appelez par téléphone Rockland 2080 ou Uptown 7172 pour notre service d'automobile complimentaire et un char ira vous chercher à votre domicile ou à votre bureau. Fixez vous-vous-même l'heure de votre départ. Nos représentants sont sur le terrain chaque après-midi et toute la journée demain.

Le coupon ci-contre vous fera adresser une brochure contenant une description complète

Veuillez m'envoyer plan et brochure descriptive concernant Mount Royal Heights.

NOM .....

ADRESSE .....

.....

City Realty Investing Company, Limited.

Tel: Up.7272. 41 Mayor Str.

En marge d'un Article

SUR LE PROCHAIN CONGRES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les 20 et 21 juin se tiendra au séminaire de Québec un congrès de l'enseignement secondaire auquel tous nos séminaires et collèges enverront des délégués. C'est le premier congrès de ce genre. Si le "Pays" avait quelque fatuité, il verrait une relation entre ses croisades et cette innovation. Mais il n'en fera rien, ne voulant pas créer ou réveiller des susceptibilités et rendre, qui sait? moins efifences les résultats de ce congrès.

Mais il nous sera bien permis, avec tous les amis de l'enseignement, à quelque degré qu'il soit, d'applaudir à l'heureuse idée des promoteurs du congrès et de souhaiter qu'il en sorte quelque chose de pratique. Le seul fait de tenir un congrès implique qu'il y a quelque choses à faire et à défaire. Il fut une époque où seulement insinuer que tout n'était pas absolument idéal dans notre enseignement secondaire tenait du subversif. Grâce à Dieu, nous n'en sommes plus là. Les plus dévoués amis de nos autorités collégiales et séminaristes nous le font constater aujourd'hui. C'est ainsi que dans le "Devoir" du 8 juin dernier, M. Edmond Léo, pseudonyme sous lequel se cache un père jésuite(publiait un long article sur ce congrès, article habile, prudent, diplomatique, "préparatoire" où nous lisons entre autres choses:

"L'importance de ces assises pédagogiques n'échappe à personne.

"Il nous importe, si nous voulons nous imposer au respect et à l'estime des autres races, de faire produire à notre enseignement secondaire son maximum de rendement. Ce sont nos collèges classiques en effet qui doivent nous préparer une élite intellectuelle et dirigeante, et par une culture intelligente et méthodique développer en nos fils et amener à leur plein épanouissement toutes les énergies humaines: la force du raisonnement, l'esprit d'analyse, le goût délicat, l'enthousiasme communicatif de l'éloquence, les convictions personnelles et profondes qui font les caractères, les vertus chrétiennes qui font les hommes véritablement distingués et grands."

Bravo! le "Pays" n'a jamais parlé autrement; ce sont jusqu'à un certain point ses propres expressions. M. Edmond Léo ajoute ceci qui est d'une bien grande portée, un bien remarquable aveu et, somme toute, la synthèse de plusieurs articles parus ici:

"Au Congrès de l'enseignement secondaire on étudiera comment par des compositions françaises variées on apprend aux jeunes littérateurs à mettre une phrase sur pied, à enchaîner des développements logiques, à trouver des expressions personnelles.

"On examinera aussi si les sciences et les mathématiques occupent dans l'enseignement une place convenable, et si l'élève fournit un travail personel suffisant en rendant compte des explications et en appliquant les théories à la solution de problèmes écrits."

Et encore ceci qui faillit nous faire pendre un jour, mais qui passe maintenant comme une lettre à la poste:

"Ils (les éducateurs) se rendent compte aussi que tant vaut le professeur, tant vaut la classe, et que par conséquent, il faut se préoccuper de donner aux professeurs la préparation qui convient."

* * *

Gaudeamus!

L'étude de l'anglais est maintenant élevée à la hauteur d'un article important du programe de l'enseignement secondaire. Elle va avoir les honeurs d'au moins une séace du congrès. Eh bien, ce ne sera pas du temps perdu.

Edmond Léo déploie en parlant de ces choses, le plus habile de son habileté, tout en étant d'une loyauté suffisante pour l'anglais. Ses réticences ne sont, comme on dit en argot militaire, que pour protéger les derrières. Après une longue dissertation qu'on pourrait intituler Latin versus Anglais, il dit:

"Mais il faut tout de même que nos enfants apprennent autant que possible à parler et à écrire correctement en anglais et qu'ils sachent qu'il existe en anglais une littérature originale et savoureuse qui peut leur ouvrir des horizons intéressants. Il faut donc que nous ayons des explications d'auteurs anglais."

Cette dissertation est si intéressante, quoiqu'un peu prolixe, et le sujet nous tient tellement à coeur que nous ne voudrions en parler trop à la hâte et de façon trop écourtée. Nous y reviendrons donc avec plaisir.

UNE PREDICTION DE M. HEBERT

Le "Canada" de mardi, 2 juin rapportait ces paroles de M. le commissaire Hébert:—

"Dans quinze ans, le C.P.R., sera propriétaire de toute l'immense pièce qui s'étend du fleuve, à la rue Craig, entre les rues Bonsecours et Papineau. Avant longtemps, j'en suis presque convaincu, la rive sud sera reliée à la métropole par un pont qui débouchera à la rue Papineau, qui est la seule artère de la partie Est de la cité, d'une largeur de 80 pieds, s'étendant du fleuve à la Rivière des Prairies."

La rue Papineau est en effet la plus grande artère de l'Est entre la rue Saint-Denis et le Boulevard Pie IX. Mais tandis que la rue Saint-Denis s'arrête à la rue Craig elle-même séparée du fleuve par une colline, et que le Boulevard Pie IX ne dépasse pas encore, au nord, le chemin de la Côte de la Visitation, la rue Papineau va déjà, avec une largeur uniforme de 100 pieds, du fleuve au chemin de la Côte Saint-Michel.

Les terres de MONTJOIE et de BON-AIR commencent à trois arpents seulement de la rue Papineau, au sud de la rue Bélanger, qui les traverse de l'ouest à l'est. Il se construit en ce moment dans la rue Bélanger, pour l'usage de tout ce plateau, un égoût collecteur de six pieds de diamètre, qui amènera la transformation rapide du quartier.

Il y a à vendre, à MONTJOIE et à BON-AIR, 150 lots qui vaudront $1,000 chacun dans quatre ou cinq ans ou plus. Ces lots se vendent actuellement $500 chacun.

Pour se rendre à MONTJOIE et à BON-AIR prendre le tramway de la rue Papineau, descendre rue Saint-Zotique et tourner à droite.

Renseignements supplémentaires sur demande aux bureaux du: Le Crédit Métropolitain (limitée), rue Saint-Jacques, 74.—Tél, Main 6455.

—(*)—

EN BELGIQUE

Le résultat des élections du 26 mai

La Chambre belge compte 186 représentants, et se partage en trois groupes, dont l'importance relative, jusqu'à dimanche dernier, était la suivante: catholiques 101, libéraux 44 et socialistes 39, plus deux démocrates catholiques qui votent généralement avec la gauche.

Le 26 mai, 88 députés étaient soumis à la réélection, 43 catholiques, 25 socialistes, 19 libéraux et un démocrate chrétien. Mais, par suite du vote plural et de l'application très défectueuse du principe de la représentation proportionnelle. les groupes de gauche, libéraux et socialistes, n'avaient aucune chance d'enlever aux ministériels leur majorité de seize voix.

Tout au plus pouvaient-ils espérer réduire cette majorité de quelques unités. Mais le résultat, bien qu'inopérant au point de vue de la durée du ministère, pouvait avoir une signification intéressante sous le rapport de la politique générale; il constituait un échec partiel pour le cabinet conservateur, lequel a profité de la dernière législature pour faire voter plusieurs lois à tendance nettement réactionnaire.

Or c'est précisément dans ce sens que s'est prononcée la récente consultation nationale. Les libéraux ont gagné deux sièges, les socialistes deux autres, la majorité catholique est donc tombée de 16 à 12 voix.

Détail à noter: un des deux députés battus dans la province de Limbourg par deux libéraux est M. Gielen, le député réactionnaire et flamingant qui, l'année dernière, avait injurié la France à la Chambre et dont l'attitude provoqua une énergique protestation de la part du président et de la Chambre tout entière qui cria: "Vive la France!"

Forte du verdict défavorable que la consultation nationale a infligé à la politique du cabinet Broqueville, peut-être l'opposition pourra-t-elle, au cours de la présente législature, faire aboutir une réforme électorale permettant une expression plus juste des sentiments de la nation belge.

—(*)—

THE LAST BUT...

Mercredi dernier, un quotidien de cette ville publiait une courte mais intéressante monographie de nos clubs sociaux. Nous avons été surpris d'y remarquer une omission: le Club Champêtre. Ce club est le dernier-né, mais il tend sérieusement à devenir aussi important et aussi prestigieux que plusieurs de ses aînés. C'est ainsi qu'il s'est donné pour président, M. E. N. Hébert, l'un des contrôleurs, qu'il a plusieurs centaines de membres et que le 1er juillet il se mettra dans de nouveaux meubles: un luxeux édifice, près de la Longue-Pointe, qui coûte la bagatelle de $60,00. Pour un jeune!

—(*)—

LE CHAPEAU DE CASTOR

Si le vénérable chapeau de castor tend à disparaître dans notre province et ne se voyait plus, en nombre important, que dans nos processions nationales dont il n'était pas l'un des moins pittoresques ornements, sa vogue a un regain ailleurs, et dans les meilleurs milieux, par-dessus le marché.

"Il y a huit ans, dit le "Gaulois", on constata une crise du haut de forme: le haut de forme ne se vendait plus. Les fabricants de cette célèbre coiffure tinrent même à Londres un imposant meeting où il fut dit que le "huit reflets" était l'emblème de la "respectability."

"Est-ce à ce meeting que nous devons de voir, chaque année, augmenter le nombre des partisans du haut de forme? Toujours est-il que ce haut de forme se vend et se vend bien, et il suffisait d'un coup d'oeil dimanche, à Longchamp, pour avoir cette impression formelle qu'il n'était pas près de disparatre. Jamais, peut-on dire, on n'en vit, au pesage, un plus grand nombre. Le haut de forme a pris là une belle revanche contre ses détracteurs. Il conservera longtemps le bénéfice de cette victoire."

—(*)—

LA "RENAISSANCE"

Politique, Littéraire et Artistique

Sommaire du Samedi, 30 mai 1914: Marcel Sembat: "Baiserai-je, papa?" ou Les Socialistes dans la prochaine Chambre..—*** Une doctrine financière.—Stella Croissant: La Toufiane; la Fumerie d'opium de Lola.—Emile Sedeyn: Contes de la Renaissance: La Sevillane.—Marcel Boulenger: Visites: Chez M. Nijinski—M. de Paris: Echos. —Mucius: Le Livre d'un Sage.—Pierre Darcet: Profils de Paris.— Michel le Rémois: Le Club des Cent en Champagne:—Daniel-Lesueur: Les Idées et les Livres: L'Oeuvre de Pierre Hamp. "Didier, homme du Peuple," de M.M. Bonneff.—Georges Lecomte: Hommes et Choses du Temps présent: Villiers de l'Isle-Adam.—Abonnement: 30 francs pour l'Etranger.—10, Rue Royale, Paris.

—(*)—

AU MOULIN ROUGE

Le Moulin Rouge donnera dimanche et lundi prochain: "Une Mère d'Hommes," qui est certainement l'histoire la plus pathétique et la plus émotionnante que nous n'ayons vue à Montréal.

C'est l'histoire que raconte cette bonne et belle vieille, trouvée errante dans un parc, à l'officier qui l'interroge. Et nous assitons au déroulement des drames de sa vie. C'est d'abord l'enlèvement d'un petit de cinq ans jamais retrouvé et ensuite la mort de son mari tué à la guerre pour l'indépendance du pays et la mort de ses deux garçons sous ses yeux et dans la maison paternelle. En racontant au juge que son jeune enfant avant son enlèvement avait reçu un coup de couteau au poignet dans une bagarre entre deux esclaves, le juge put à peine contenir l'émotion qui l'étrangle et le récit terminé il découvre son poignet marqué et embrasse sa mère.

Les chercheurs d'émotions passeront une agréable soirée en allant au Moulin Rouge la semaine prochaine.

—(*)—

LE RECITAL HERALY

Ne pas oublier que ce récital est pour le 17 juin, à 8.30 p.m., à la Salle de l'Assistance Publique sous un patronage des plus distingués. Le programme comporte 24 numéros de la plus exquise variété. Billets en vente, à 50c chez Mme Héraly, 449, Berri, et le soir à la porte de la salle.

—(*)—

AU NATIONAL

La saison d'été au National Français s'est ouverte sous d'heureux auspices et M. Julien Daoust mérite des félicitations pour la manière admirable avec laquelle il a représenté son oeuvre "Les Opprimés" qui a tenu l'affiche durant la semaine dernière.

Pour la semaine commençant lundi le 15 courant, on donnera le grand drame "East Lynne," qui a obtenu le plus grand succès sur les scènes d'Amérique et d'Europe. Cette pièce populaire pullule de scènes pathétiques de la vie réelle, entremêlées d'incidents comiques de bon aloi.

Les principaux rôles seront interprétés par Mme Bella Ouellette et M. Julien Daoust. Les décors ont été choisis avec soin et le public amateur de bon théâtre passera d'agréables moments en allant au aNtional Français la semaine prochaine.

—(*)—

LE PARC DOMINION

Quoique le temps ait été plutôt froid jusqu'ici, les divers amusements ont été patronnés presque autant qu'ils le seront quand le thermomètre se dégourdira d'une façon régulière. Ce sont surtout les "Diving Girls" qui constituent l'inlassable attraction. Le vaudeville sera excellent dans toute la force du mot la semaine prochaine. Les courses sur motocycles ne perdent rien de leur attrait et Mlle Gant en est l'étoile. Elle est positivement merveilleuse. L'hippodrome va de progrès en progrès depuis l'ouverture. Le semaine prochaine il y aura des exploits équestres d'une absolue originalité. Les Hocum et les Fillies sont au programme.

La musique du Parc, sous la direction de Vander Meerschen, a préparé un programme très varié—des numéros inédits pour la plupart.

—(*)—

AU STRAND

"Le Triomphe d'un Empereur"—"In hoc signo vinces"—(A ce signe tu vaincras). Telle est la merveilleuse production pour trois jours de la semaine prochaine au Strand. C'est l'histoire du triomphe de Constantin. Il a fallu pour ces cinq actes plus de 1,000 hommes et 500 chevaux, avec scènes prises à Milan, à Rome et dans les Gaules mais mises au point de l'époque, c'est-à-dire l'an 319.

Le public qui a toujours montré beaucoup de satisfaction des productions du Strand, ne manquera pas d'applaudir à celle-ci qui sort absolument de l'ordinaire.

—) o (—

PARC SOHMER

Semaine commençant le 14 juin 1914, à 3 et 8 p.m.

THE 7 BRACKS. Les meilleurs acrobates européens en existence.

ROBERT SWEATMAN. Musicien excentrique.

THE PRADS. Comédiens contorsionistes extraordinaires.

HENDERS & MELISS. Danseurs, jongleurs e pianistes.

LEE & CRANSTON. Chant et danses.

La Musique du Parc, sous la direction du Prof. J. J. Goulet, dans un changement de programme chaque jour.

Soirées de Gala, tous les mercredis et Vendredis.

Concerts sur la terrasse tous les soirs par la fanfare complète, illumination, etc.

—(*)—

THEATRE NATIONAL

POUR LA SEMAINE DU 15 JUIN

EAST LYNNE

Grand drame qui a fait fureur sur toutes les scènes d'Amérique et d'Europe

Les principaux rôles seront tenus par Mme BELLA OUELLETTE et JULIEN DAOUST

PRIX POPULAIRES

Parc Sohmer

OUVERT TOUS LES JOURS

A 3 ET 8 HEURES P.M.

ATTRACTIONS VARIEES

LA FANFARE SUR LA TERRASSE TOUS LES SOIRS

Admission, 10c.

Enfants, Matinées de semaine, 5 cents.

ORPHEUM

2.10 p.m. 8.10 p.m.

SEMAINE PROCHAINE

The Talker

Pièce qui a obtenu le plus grand succès à New-York

"LE TERRAPIN"

25 RUE NOTRE-DAME OUEST

L'endroit par excelence pour bien manger

Salle à diner privée au-dessus du café.

CARDIN & SIMS, Propriétaires

ALLEZ AU PAVILLON DE DANSE DU

PARC DOMINION

LE CIRQUE — 12 Grands Actes d'Hippodrome

LA CREATION | LE MOTORDROME

LE COLOSSAL MUSEE ZOOLOGIQUE DE WHITCOM

La "Lady Minstrel Co." de Nina Searl. | Les Plongeuses de Walker.

LA FANFARE DE VANDER MEERCHEN

ENTREE 10 CENTS ENFANTS 5 CENTS

THEATRE STRAND Coin Ste. Catherine Ouest et Mansfield

LA WORLD FILM CORPORATION Présente

"LE TRIOMPHE D'UN EMPEREUR"

"In hoc signo vinces" (Par ce signe tu vaincras)

Une étonnante production en cinq actes avec mille personnages, et se servant au cours du film de cinq cents chevaux.

TROIS JOURS COMMENÇANT LUNDI LE 15 JUIN

WILLIE ECKSTEIN, Pianiste

MOULIN ROUGE (Angle Ste-Catherine et Amherst)

VUES ANIMEES DE LUXE

Dimanche et Lundi

Mlle VALENTINE GRANT dans

"A MOTHER OF MEN"

"LUCILE LOVE" 9ième Série

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI

LE TRIOMPHE D'UN EMPEREUR

Grand drame en 5 parties

PRIX: 5 ET 10 CENTS

AVIS

Avis est donné au public que en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec des lettres patentes, en date du vingt-septième jour de mai 1914, constituant en corporation MM. Abraham Miller, manufacturier; Harry Rabin manufacturier; Henry Arnovitch, manufacturier; Dame Hannah Rein, épouse séparée en biens du dit Henry Rabin, et Dame Sarah Hertzberg, épouse séparée en biens du dit Abraham Miller, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les afaires de propriétaire de places pour le cirage des chaussures, salons de barbiers, salles de billard et de pool dépôts de journaux et de publications périodiques, magasin de cigares, cigarettes et de tabaes, débits d'huitres, et service de lunch et aussi exercer le commerce de marchands de liqueurs en gros et en détail, conformément aux dispositions de la loi des licences de Québec;

Acquérir par achat, échange, bail ou autrement de toute personne, société ou compagnie comme un commerce en opération ou autrement, et exercer tout commerce d'hôtel ou de restaurant avec ou sans les terrains et les bâtisses servant ou destinés à leur exploitation, et leurs installations, meubles et autres biens en général, et les payer en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Acheter ou autrement acquérir et posséder par bail ou autrement, toute propriété immobilière qui peut être nécessaire aux objets pour lesquels cette compagnie est incorporée, et payer telle acquisition ou détention en argent ou en obligations ou en actions acquittées de la compagnie;

Vendre, échanger, louer toutes ou aucune de ses propriétés mobilières ou immobilières, en disposer ou en faire le commerce autrement, et emprunter de l'argent sur la garantie d'icelles;

Construire, maintenir et exploiter sur tous terrains acquis ou détenus par la compagnie, des hôtels, restaurants et toutes autres bâtisses qui peuvent être nécessaires pour la mise en opération des susdites entreprises;

Acheter, acquérir, posséder et vendre, céder et transporter des actions débentures et autres valeurs de toute autre compagnie ou corporation engagées dans le commerce que cette compagnie est autorisée à exercer ou faisant toutes afaires pouvant être conduites pour le bénéfice de cette compagnie;

Faire et exécuter tous les autres actes et choses qui peuvent être utiles ou paraitre avantageux à l'exploitation des objets susdits, sous le nom de "Prince Arthur Café, Limited," avec un capital social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-septième jour de mai 1914.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

MURPHY, BERARD & PERREAULT,

avocats, procureurs des requérants.

23-4

Jardin de Danse

RUE BLEURY, quelques portes plus bas que Ste-Catherine

LE NOUVEAU CRI DE MONTREAL

VENEZ VOIR PAR VOUS-MEMES

NOUVELLE POLITIQUE

NOUVEAUX PRIX



ENTREE

MONSIEUR ET DAME

25c

COMPRENANT UNE DANSE

CINQ DANSES 25 cents

UNE SEULE DANSE 10 cents

ENTREE

MONSIEUR ET DAME

25c

COMPRENANT UNE DANSE

CINQ DANSES 25 cents

UNE SEULE DANSE 10 cents

APRES-MIDI DE DANSES: Mardi, Jeudi et Samedi.
De 3 à 6 heures p.m.

ENTREE: 10 cents le couple, comprenant une danse.
Danses supplémentaires 5 cents chacune.

DANSES D'EXHIBITION L'APRES-MIDI ET LE SOIR

Melle ANGIE WEIMERS et M. PHILIP MASI

Autrefois avec M. Vernon Castle — Directement du théâtre Palace New-York

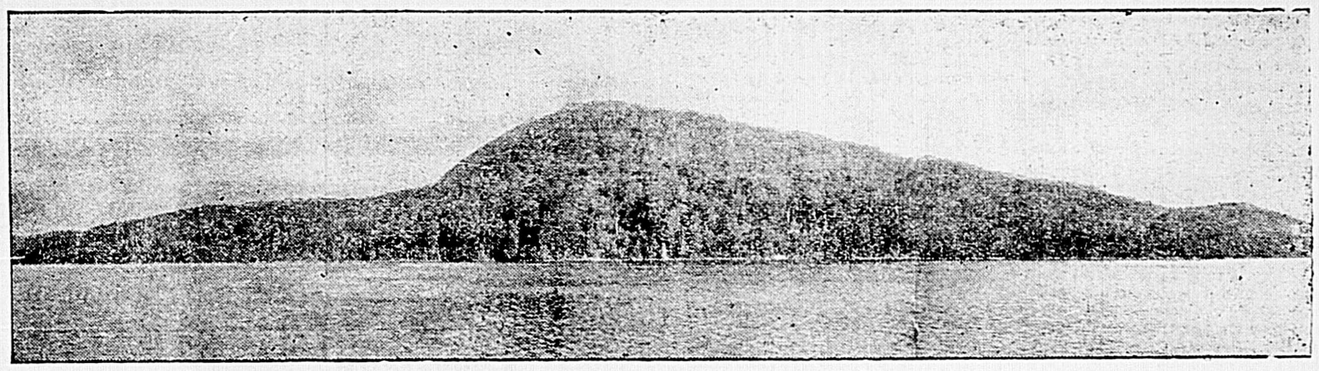
Ces danseurs populaires donneront une démonstration de toutes les danses modernes tous les soirs et les mardi, jeudi et samedi après-midi.

LEÇONS DE DANSES MODERNES

Mlle Weimers et M. Masi sont à former des classes de danses pour enseigner le One Step, la Valse Hésitation et la Maxixe.

Leçons de classe, $1.00 ou six pour $5.00

Leçons privées $2.50 chacune ou quatre pour $8.00. Téléphonez Main 2154 pour rendez-vous.



POUVEZ-VOUS CONCEVOIR QUELQUE CHOSE DE PLUS GRANDIOSE QUE CECI?

ARRETEZ

N'allez pas plus loin à moins d'y tenir, mais rappelez-vous bien que le gain d'un autre est une perte pour vous.

NOUS VOUS FAISONS UNE OFFRE QUE NOUS CROYONS SANS PARALLELE

La gravure ci-dessus est une vue partielle de cette merveilleuse propriété connue sous le nom de Cap Napoléon. Cette propriété comprend 200 acres ayant un mille de front sur le Lac Saint-François-Xavier et aussi un autre lac en arrière de la montagne, appelé le Lac Miroir. La propriété entière se trouve à 150 verges d'une station à l'une de ses extrémités et à 250 verges d'une autre station à son autre extrémité et est bornée en haut et sur le flanc par la route régionale (county highway.)

Cette propriété fut achetée dans le but d'y ériger un hôtel de première classe et une maison de club, et le reste le fut dans le but d'y ériger des résidences et des bungalows d'hiver et d'été.

La propriété entière a été arpentée topographiquement par les architectes paysagistes bien connus de Montréal, MM. R. G. Austen & Co., et pour le bénéfice de ceux qui n'ont peut-être pas une idée exacte de ce que signifie ce genre d'arpentage, nous dirons que chaque surélévation de 10 pieds a été notée. MM. Austen avaient reçu instruction de subdiviser la propriété entière d'après les lignes les plus scientifiques.

La propriété entière est maintenant subdivisée de manière à comprendre le site de l'hôtel, le site de la maison de club de même que des sites pour le tennis, le croquet, les promenades, les réserves pour remises de canots, les droits de passage public conduisant au Lac Saint-François-Xavier tandis qu la rive entière du Lac Miroir a été réservée comme accès au lac et aux promenades.

Chaque site tracé sur la propriété a une superficie de 10,000 pieds carrés, plus ou moins, et nous vous offrons aujourd'hui de choisir n'importe quel lot non vendu à $50.00 pièce, prix qui, croyons-nous, n'a jamais été offert encore pour un lot d'une dimension aussi considérable.

Nous avons au bureau le plan officiel montrant l'ensemble de la propriété telle que subdivisée et nous nous permettons de vous prier de venir nous voir, si possible, afin d'examiner ce plan de même que des douzaines et des douzaines de photos fidèles, prises de chaque coin de la propriété en été et en hiver, et vous serez convaincu que jamais pareille offre ne vous a été faite.

Nous offrons la propriété à ce prix pour vous induire à bâtir et nous ne craignons pas d'avancer qu'un bungalow de bonne solidité peut être construit pour $400 et plus, et nous construirons pour vous à meilleur marché que vous ne le pouvez. Vous pouvez avoir un estimé de nous et le comparer avec ce que vous pouvez obtenir ailleurs. Et nous faisons l'offre de 50 lots à 50 personnes parce que nous savons que cela rendra plus facile l'érection de leurs bungalows.

N'oubliez pas que notre arpentage a coûté des milliers de dollars et que c'était la seule bonne manière de subdiviser une propriété, au lieu de tirer des lignes, de marquer des rues et des lots sans se préoccuper de savoir si ces rues pourraient être praticables, comme ce fut souvent le cas ailleurs.

La propriété est à Montfort sur la ligne du C.N.R., à 57 milles de Montréal avec une altitude, sur le lac, de 1390 pieds au-dessus du niveau de la mer et allant par pente douce à 1800 au sommet. Chaque lot se prête absolument bien à la construction et pas un seul n'est éloigné de plus de 10 minutes des stations àchaque extrémité ou de la route publique, des magasins, etc.

Il est impossible de trouver une plus magnifique propriété et vous constaterez tous que les lots autour du lac—les quelques lots appartenant à des particuliers—ne peuvent pas être achetés à un prix dépassant plusieurs fois $50. pour le quart de la dimension que nous offrons présentement. Le lac a trois milles de long et plusieurs des hommes d'affaires bien connus de Montréal ont leur résidence sur le lac. Et ce n'est pas un endroit situé des milles et des milles de "nulle part" mais dans un centre de civilisation de premier ordre.

50 SERONT VENDUS AUX PRIX CI-DESSUS

Aujourd'hui est votre chance

Venez vous renseigner et choisir votre site parce qu'il n'y en a que 50 et les 50 acheteurs de ces lots seront les plus heureux.

The Montfort Estates, Suite 18, 204 rue Saint-Jacques, Montréal. Veuillez m'envoyer des renseignements additionnels sur Cap Napoléon.

NOM .....

ADRESSE .....

THE MONFORT ESTATES, 204, Rue Saint-Jacques, Montréal, Main 4862

LETTRE DE QUEBEC

"L'Eureka" du Conseil Municipal

Québec s'américanise---Autour des funérailles des matelots de l'Empress

(Corespondance spéciale)

Québec, 12.—Il est malheureux que l'attention de l'Univers soit à l'heure qu'il est si complètement prise par toutes sortes d'événements passionnants, car, sans cela, il aurait assurément les yeux fixés par la plus béâte admiration sur le Conseil municipal de la cité de Québec. Oh! les faits et gestes de ce conseil municipal! Les siècles futurs pourraient-ils en perdre un? Ce serait trop grand dommage pour les siècles futurs. Empressons-nous donc de consigner ces "gesta" d'une institution qui depuis longtemps a mérité de figurer à la droite de la SaintJean-Baptiste.

Il a passé, l'autre soir, dans le cerveau des membres de cette édilité l'idée d'offrir un cadeau au cardinal Bégin lorsque celui-ci reviendrait de Rome; ce qui prouve bien qu'il peut arriver comme cela à un Conseil municipal d'avoir une idée de temps à autre. Bien qu'aucune des uniéts qui composent ces Tous merveilleux ne soit payée pour cela.

La réalisation de cette idée parmettait donc aux bonnes bêtes de contribuables de la ville de penser que le Trésor de la cité débordait, que ce n'était plus même un trésor, mais un Pactole. Et ils pensaient: depuis si longtemps que nous payons ces si lourdes taxes dont on nous accable à tous propos, nous ne serions pas étonnés d'apprendre que nous réchauffons un Crésus sur notre sein.

Il a fallu déchanter.

C'était un de ces derniers soirs, au comité des finances. Comme on allait aborder la question du cadeau, un échevin avisé jeta les yeux sur le carnet de banque de la cité et poussa une formidable exclamation de surprise mêlée d'un peu de colère qui firent tressauter sur leur banquette de cuir capitonné tous ces hommes d'afafires qui ne demandaient pourtant qu'une chose bien simple: qu'on les laissât tranquilles avec ces questions de finances et d'argent. Mais, sur le fatal carnet, l'avoir apparaissait à côté du doit trop minuscule et il fallut bien s'arrêter à cette chose monstrueuse.

Comment alors résoudre ce problème: balancer, équilibrer, sans prélever immédiatement de nouvelles taxes, et présenter son cadeau tout en ne faisant voir que du feu aux contribuables.

Un échevin de la vieille garde, qui ne se rend jamais, s'écris tous à coup comme l'Archimède de mon ancien professeur de belles-lettres: Eureka! On crut sur le moment qu'il s'agissait d'un bateau. Mais l'Archimède du comité des finances n'en voulait monter aucun à ses collègues; et il le prouva bien quand il se mit à expliquer son "scheme" aux échevins émerveillés de tant de sagesse et de perspicacité dans la tête d'un seul des leurs.

Pour écouler avec quelque honnêteté, le produit énorme de taxes non moins énormes, la cité accorde des octrois relatifs à certaines institutions de charité ou de bienfaisance. Parmi ces dernières on remarque l'Oeuvre de la Crèche et celle de la Protection de la Jeune Fille, deux parfaites institutions de bienfaisance qui font le plus grand bient dans notre ville. Eh! bien, il s'agissait tout simplement de supprimer les octrois qu'on leur accordait. On garderait, comme cela, $1,000 dans le trésor et avec cela, on pourrait payer une partie d'un cadeau princier. La Crèche, qu'est-ce cela, ont pensé les membres du comité? Une petite institution de pas grand chose où l'on élève plusieurs centaines de petits malheureux qui n'ont pas de parents légitimes. Que si la Crèche a besoin d'argent, eh! bien, ele chargera le tarif des médecins aux malheureuses qui s'en vont lui demander asile La protection de la Jeune Fille, qu'est ce que c'est cela? Une petite communauté de personnes dévouées qui ont eu l'outrecuidante pensée de recueillir des jeunes filles en voie de perdition et qu'elles s'occupent de placer dans de bonnes familles. Il y a pour ces jeunes filles bien d'autres endroits...

Et l'on supprima en partie les octrois à la Crèche et à la Protection de la Jeune Fille. Et c'est ainsi que sans taxer davantage, le Conseil municipal de Québec, qui a souci de son salut éternel, pourra présenter à Son Eminence le cardinal Bégin, un magnifique présent.

* * *

Ce que nous nous américanisons!... Il ne faudrait pas être Québecois pour manquer ce genre de snobisme si bien porté. Nous ne jurons plus vraiment que par les "stars" et les "stripes for ever," et nous sommes tous, chacun de nous, un peu comme ce jeune frais de Boston qui était tout pâmé de bonheur, un jour, parce qu'il avait eu l'inimaginable joie d'avoir touché la bycicelette de Madame Vanderbilt... Donc l'infiltration américaine poursuit chez nous sa marche tenace, sûre et progressive. On a tort de dire que notre fond est anglais ou français; notre fond est américain. Nous lisons les journaux américains de préférence à tous autres, nous nous servons de la monnaie américaine, nous introduisons dans notre langue les expressions américaines ou l'accent yankee, nos sports sont des Etats-Unis, nos gens reçoivent pour la plupart leurs salaires des Américains tellement ces derniers se sont implantés chez nous, nous arborons le drapeau américain aussi souvent que l'Union Jack ou le Tricolore, et nous allons même jusqu'à applaudir ce drapeau quand il apparaît—et Dieu sait s'il apparaît souvent—sur l'écran lumineux dans les "scopes," nous n'avons plus pour théâtre que du vaudevilel américain.

Il eût été étonnant que nous n'eussions pas importé un peu, beaucoup de la badanderie américaine.

Nous avons eu, ces jours derniers, un accès de cette badauderie américaine, lors des funérailles publiques de douze membres de l'équipage de l'Empress of Ireland." C'est une vérité de La Police que de dire que nous n'avons pas beaucoup le sens des proportions. Il importait assurément de faire à ces douze malheureuses victimes d'une triste catastrophe de belles funérailles. Fallait-il des obsèques royales?

Je voudrais bien croire que ces douze marins étaient des héros, mais jusqu'à preuve de contraire leur héroïsme s'est borné à ne pas avoir la chance de se sauver. J'ai tout le respect possible pour leur mémoire, mais il est difficile de s'empêcher que cette manifestation étrangement solennelle était passablement américaine. Aplaudissons à l'idée de funérailles d'un militaire mort pour la patrie, d'un héros qui a donné sa vie pour sauver celle de son semblable, mais inhumons convenablement et sans ce flafla yankee ceux qui ont trouvé la mort d'une façon seulement tragique.

Jérôme COIGNARD.

Une Loi d'Exception

ETOUFFEE PAR LE SENAT

Le sénat canadien vient de mettre à son crédit une autre bonne action. Par un vote de 32 contre 25, il a rejeté le projet de loi par lequel le gouvernement voulait rembourser, à même les deniers publics, les victimes de la défunte Farmers Bank.

La force de ce vote se trouve dans le fait qu'il n'a pas été un vote de parti, les sénateurs conservateurs se divisant également et les sénateurs libéraux dans la proportion de 21 contre 14.

Ce bill était, à la vérité, une loi d'exception, la pire chose à laquelle puissent se laisser aller les gouvernements responsables et les chambres électives. Premier reproche.

Pour n'être pas une loi d'exception ce bill aurait dû avoir pour corollaire d'autres bills accordant semblable remboursement aux victimes des quelques autres banques qui sont tombées en déconfiture depuis 1867.

Et l'écluse une fois ouverte et un aussi formidable précédent étant établi, il aurait fallu dans l'avenir rembourser, toujours rembourser et non seulement les victimes des banques, mais aussi celles des compagnies d'assurances.

Il est bien certain que le gouvernement ne présenta ce bill que sous l'entière certitude que le Sénat le rejetterait. La "complexion" du vote l'indique clairement. La promesse de le présenter fut apparemment une manoeuvre électorale.

Cette promesse a été accomplie, mais il n'est pas bien sûr que les victimes ne s'aperçoivent pas, un jour ou l'autre, qu'ils ont été bernés de la belle façon.

Le plus beau tour à jouer au gouvernement aurait été de laisser passer le bill, mais, hélas! c'est le public qui aurait payé la farce du dindon. Et les sénateurs ont, quels qu'aient été leurs mobiles, bien mérité de nous.

LES LETTRES DE M. PELISSIER

Une intéressante série

Nous publions depuis quelque temps une série de lettres d'Europe signées par M. Jean Pelisier, un publiciste français très distingué.

Les premières lettres de M. Pelissier venaient d'Angleterre et ceux de nos lecteurs qui les ont suivies ont pu s'y renseigner parfaitement sur une foule de choses, sur la situation militaire, sur la question des suffragettes, sur le socialisme et les questions sociales, sur les "slums", sur la ploutocratie, etc., etc.

Celles que nous publions actuellement sont sur l'Allemagne et cette fois encore ce sont tous les problèmes allemands que l'on a à sa portée.

Ces lettres sont de véritables tranches d'histoire contemporaine qui resteront comme autant de matériaux documentaires pour les historiens de l'avenir.

A une époque où l'équilibre européen est à la merci du moindre incident, d'une minuscule aventure, d'un imprudent propos parlementaire, même d'un article de journal considéré officieux, ces interviews viennent nous révéler, par les confidences mêmes des arbitres de la situation, les desseins, les tendances, les ambitions, les appréhensions des grandes nations les plus directement impliquées. M. Pelissier ne jongle pas avec les faits, il ne joue pas au jeu des suppositions: il interroge, sans ambages, ceux dont la parole emprunte du poids à leur situation et à leur expérience; il nous fait connaître avec la plus stricte intégrité leurs réponses, leurs réticences aussi, lesquelles sont, parfois, plus parlantes que le verbiage le plus fécond.

La force de cet interviewer presque sans égal se trouve dans sa parfaite connaissance des questions sociales nationales et économiques d'Europe, ce qui lui permet de poser des questions qui sont, souvent, aussi intéressantes que les réponses.

Et puis, il y a encore ceci: qu'il sait admirablement choisir les interviewés et qu'il sait enore (ce qui est un tour de force quelquefois) les amener à se "déboutonner."

Nous attirons donc très spécialement l'attention de nos lecteurs sur cette brillante série de lettres qui se continuera encore pendant quelque temps.

Chacune de ces lettres étant complète par elle-même, roulant sur un sujet absolument particulier et offrant son intérêt indépendamment de ce qui a pu paraitre auparavant, ceux de nos lecteurs à qui elles auraient échappé jusqu'ici pourront avec autant d'intérêt les suivre désormais.

Pour nous, nous les recommandons, elles sont admirablement faites et merveilleusement documentées.

—(*)—

FEU Mme PAUL CORNEZ

Le "Pays" a appris avec un profond fond regret la mort de Madame Paul Cornez, arrivée à Bruxelles ces jours derniers.

Madame Cornez n'a été que quelques mois au Canada, mais elle a laissé des souvenirs qui activent les regrets de ceux qui déplorent sa mort aujourd'hui.

M. Cornez voudra bien accepter l'expression de nos plus sincères condoléances.

—(*)—

M. CHARLES ROBILLARD

Le "Pays" est heureux de s'associer aux amis et aux confrères de M. Charles Robillard, rédacteur en chef de la "Patrie" qui a fêté l'autre jour ses trente années de journalisme. pour lui offrir à cette occasion nos meilleurs voeux et lui souhaiter de rester sur la brèche encore de longues années.

M. Robillard compte parmi les mieux doués des journalistes canadiens-français et, grâce à un tact infini, en dépit de coups nombreux portés ici et là, il a su ne se faire que des amis.

Auteur des tables du banquet du Ritz-Carlton, l'autre jour, on a pu voir des hommes politiques de tous les camps, des journalistes également de tous les partis s'unir pour lui rendre hommage.

Toutes nos félicitations!

—(*)—

UNIVERSITE POPULAIRE

Il sera donné régulièrement sous les auspices de ce groupe, tous les jeudis soirs à 8.15 heures, au No 703 rue St-Laurent des conférences éducatives sur toutes sortes de questions scientifiques, sociologiques et philosophiques. La discussion sera absolumênt libre.

Première conférence: JEUDI, 18 JUIN, 1914. Sujet traité: INSTRUCTION ET EDUCATION DU PEUPLE, par J. E. Dumont.

P.S.—Grand pique-nique organisé en camaraderie par le groupe à Ste-Anne de Bellevue. Rendez-vous dimanche à 7 heures a.m. gare Bonaventure.

—(*)—

MUNICIPALITE PROGRESSIVE

Saint-Michel de Laval emprunte d'un seul coup $300,000 pour ses travaux

On sait que le territoire situé au nord-est du quartier Saint-Denis et au nord-ouest de Rosemont est constitué depuis quelque temps en municipalité, sous le nom de Saint-Michel de Laval. Ce même territoire, d'une superficie de trois milles et tiers, est aussi constitué en paroisse, et possède une église.

La municipalité avait, d'après le dernier rôle d'évaluation, $2,235,000 de propriété imposable; elle en aura cette année $5,000,000. Avec l'autorisation des contribuables, elle vient d'émettre $300,000 d'obligations pour la construction d'un aqueduc, d'égouts, de trottoirs, de pavages, etc., et l'embellissement général de la municipalité. Ces obligations ont été achetées immédiatement par la Dominion Securities Company. Meredith & Company et N. B. Stark & Company, de sorte que les fonds sont dès maintenant disponibles. Les travaux sont d'ailleurs déjà commencés.

Les terrains de BON-AIR et de MONT-JOIE s'étendent entre la rue Delorimier et cette progressive municipalité de Saint-Michel de Laval, c'est-à-dire que de chaque côté il s'exécute des travaux considérables, destinés à changer complètement la physionomie du quartier.

Quand on songe que la terre voisine du PLATEAU BON-AIR à l'est, c'est-à-dire la première terre de Saint-Michel de Laval, s'est vendue il y a bientôt deux ans $2,250 de l'arpent, et que la deuxième terre a été vendue, il y a quelques semaines, par un M. Gagnon au prix de $3,500 de l'arpent, on voit que les lots du PLATEAU BON-AIR et de MONTJOIE sont très bon marché à $500 chacun.

La partie du quartier Saint-Denis où se trouvent BON-AIR et MONTJOIE ne fait qu'entrer dans le mouvement de hausse qui a affecté à peu près tous les autres quartiers de Montréal et des environs. Cette hausse est aussi certaine que celle qui s'est produite de chaque côté de la rue Papineau, au sud du Canadien-Pacifique. On peut se refaire là des pertes qu'on aurait pu éprouver dans des quartiers moins bien situés.

Pour renseignements supplémentaires sur MONTJOIE et BON-AIR s'adresser au Crédit Métropolitain, limitée, rue S.Jacques, 74.

A part ses propres lots, le Crédit Métropolitain en a un certain nombre à vendre pour des clients, à des conditions particulièrement avantageuses.

—(*)—

Pourquoi ne pas aller à Ste-Anne de Bellevue, cet après-midi?

LE PARC MUIR

dans la ville de Senneville s'étend à droite de la gare du C.P.R., à Ste-Anne et vaut d'être vu.

LOTS A PARTIR DE $400.

The Colonial Real Estate Company Limited.

LES CAFES DE NUIT

Autour de l'entrevue de M. Roberts

Le secrétaire de la Dominion Alliance est désavoué par ses propres amis

La bataille juridique qui se faisait depuis quelques mois autour des licences des cafés de nuit s'est terminée inopinément cette semaine par la victoire complète des cafés.

Le "Pays" sans s'en réjouir bruyamment, — ce n'est pas une victoire nationale — est tout de même assez heureux de voir triompher le bon sens. Une ville de l'importance de Montréal ne doit pas, il nous semble, être assimilée à un village et il serait asez ridicule de vouloir forcer les gens à s'aller coucher à telle heure plutôt qu'à telle autre.

Ces cafés ont une clientèle faite et ils répondent aux besoins qui naissent des grandes aggiomérations. Sans doute il ne faut pas qu'ils deviennent des lieux de débauche, mais on n'a qu'à les surveiller de très près Et nous croyons bien que les propriétaires profiteront de l'expérience de cette année et se conformeront à la loi.

La décision de la commision des licences, venant après le jugement de la Cour d'Appel n'était pas fait pour surprendre personne. Mais le fougueux M. J. H. Foberts n'a pas cru devoir laisser passer la chose sans incident. Battu devant la Commission, il a exhalé contre les honorables juges Choquet et Bazin les plus basses injures.

Dans une entrevue à la "Gazette" M. Roberts a déclaré que les commissaires avaient trahi les intérêts moraux de la ville, qu'ils étaient d'ailleurs incompétents et il a ajouté que lui et le comité de la Dominion Alliance ne comparaîtrait plus devant la Commission pour faire des oppositions, en manière de protestation contre l'attitude des Commissaires.

M. Roberts croit obtenir par là du gouvernement qu'il choisisse de nouveaux commissaires.

Non, mais jusqu'où cette espèce d'illuminé, cet inconscient va-t-il s'ingérer dans les affaires publiques? C'est lui maintenant qui va nommer les commissaires. Entre temps, il les insulte. N'y aurait-il pas moyen de le faire arrêter pour simple mépris de cour? C'est tout ce qu'il mérite.

Ses amis eux-mêmes sont obligés de se séparer e lui et l'on a vu, par exemple, le Rév. M. French, déclarer aussitôt après l'entrevue de M. Roberts, qu'il connaisait très bien le juge Choque et que ce dernier lui avait toujours paru animé des meilleures intentions et il n'avait aucune raison de croire que dans ce cas particulier des cafés de nuit, le juge Choquet aurait agi autrement.

M. Gonzalve Désaulniers a également répondu à M. Roberts dans une entrevue à la "Patrie" de mercredi soir:

"Vous me demandez mon impression sur l'interview donné par M. John H. Roberts à la "Gazette" de ce matin.

Je dois vous dire que cette impression est plutôt pénible, car elle dénote chez M. Roberts un manque de sens moral absolu. Je comprends mal ses doléances. Il me semble bien pourtant qu'au mois de janvier dernier, les honorables juges Choquet, Bazin et Weir, après une enquête assez longue avaient décidé de refuser aux cabarets de nuit leur licence, et cela en conformité même des souhaits exprimés par M. Roberts.

Je suppose que dans le temus M. Roberts avaient pleine confiance dans les honorables juges Choquet et Bazin. Qu'est-il survenu pour faire chavirer cette confiance? Un point de droit purement et simplement.

. . . . . .

Je ne ferai pas l'injure à ces deux magistrats éminents de les dé

fendre contre l'insinuation, ou plutôt contre les attaques de M. Roberts.

Comment M. Roberts peut-il raisonnablement les accuser d'avoir trahi les intérêts moraux de la Cité, quand au mois de janvier dernier, ils rendaient une décision conforme aux conclusions de son opposition.

Il dit que les cabarets vont rester ouverts par l'autorité du bureau des Commissaires des licences. M. Roberts sait très bien qu'il fausse la vérité en faisant une semblable déclaration, puisque la licence n'est accordée aux réquérants que sur un ordre de la Cour d'Appel.

L'Honorable Juge Choquet et l'Honorable Juge Bazin siègent comme magistrats depuis un grand nombre d'années. Demandez à tous mes confrères du Barreau leur opinion sur eux. Cette opinion sera unanime, elle les enveloppe d'un respect profond et mérité. Comme tous les hommes ils ont pu rendre des jugements erronés, mais ils n'en ont jamais rendus sachant qu'ils étaient erronés."

Pour nous, nous protestons hautement contre les assertions de M. Roberts qui nous fait l'effet d'un déséquilibré et d'un amateur de réclame. Se mettre en vedette par tous les moyens, tel semble être le but de ce triste sire.

Heureusement qu'il a déclaré qu'il ne se représenterait plus devant la Commission! Tout de même s'il lui revenait l'audace d'y retourner, nous espérons que les commissaires le mettront froidement à sa place.

Une petite comédie

L'histoire est un serpent qui se mord la queue; autrement dit, elle se répète toujours un peu, à une époque ou à une autre, quelquefois avec des variantes, des nuances, mais soyez sûrs qu'elle finit toujours par se répéter. Nous venons d'en avoir une autre preuve.

Feu MacMahon fut assez longtemps récalcitrant à l'objuration de se soumettre ou de se démettre et finit par subir les deux choses.

Notre maire, lui, en une circonstance encore toute fraîche, refusa de se soumettre à certain règlement pour avoir le plaisir (?) de se démettre après. Vous voyez la nuance entre son geste et celui de l'infortuné maréchal.

Est-il bien nécessaire de rappeler les faits: le conseil municipal devait se choisir un représentant dans la commission scolaire et la loi veut que ce représentant soit un échevin. Or, le maire Martin a tenu à faire voir qu'il pouvait faire ce qu'il voulait à l'hôtel de ville et s'est fait nommer autocratiquement en dépit du règlement; puis il a déclaré que comme il pouvait y avoir des doutes sur la légalité de cette manoeuvre, il préférait démissionner. Pourquoi s'être mis sur les rangs? C'eut été si simple de dire cela d'avance.

Mais M. Martin n'aurait pas eu l'occasion d'exhiber ses muscles.

C'est une petite comédie tout à fait ridicule, c'est même de l'enfantillage et le "Pays" ne croit pas que ce soit là de nature à jeter bien du lustre sur le personnage.

—(*)—

A PROPOS DE MANTEAUX

Mardi dernier, le "Canada" reproduisait de Gérard d'Houville un rutilant article sur l'évolution de la mode, dans lequel était évoqué le fameux manteau qui, selon la légende, fut jeté sur la Mode et devint la cape. Publié en tout autre temps, cet article eût eu un beau succès. Mais en ce moment, les manteaux du passé et leurs légendes nous laissent froids. Nous n'avons en ce moment d'anxiété non pour le manteau de Saint-Martin, mais que pour le manteau que M. Martin, notre maire, portera demain à la procession. A lui tout seul, il va remplacer le contingent du 65e et peut-être trop accaparer l'attention d'un pieux public. Eh oui! quand un démocrate se met à prendre du galon... doré, ce n'est pas à la verge, c'est à l'arpent.

—(*)—

Ce point de vue secondaire

M. Carnegie cette semaine a donné un million à l'Institut de Technologie Carnegie de Pittsburg et un million à l'Institut Carnegie de Pittsburg également.

Cette semaine aussi, sir William McDonald a donné son septième million au collège McDonald de Sainte-Anne de Bellevue.

Si ces deux hommes avaient été élevés selon le coeur de l'"Action Sociale," ils n'auraient eu que mépris pour les biens de ce monde et ils n'auraient pas accumulé les richesses qui leur permettent ces générosités fabuleuses.

Et c'est peut-être parce que les Canadiens-Français, en général, ont préféré ne pas s'arrêter à ce "point de vue secondaire" pour dire comme l'"Action Sociale" que l'on n'entend jamais parler des milliers donnés par eux pour l'instruction publique ou pour la science.

—(*)—

"LE ROMAN DE SUZON"

Au "Princess"

Dans un théâtre anglais
L'aventure est heureuse:
L'opérette en français
Va s'installer joyeuse.

Enfin, lundi prochain, sur la scène de la coquette salle du Princess, des artistes français joueront "Le Roman de Suzon", dont la fraiche allure fera oublier le "torride' du dehors. Le livret est de M. L. Rad qui a de la gaieté spirituelle à revendre et la musique de M. Miro sera toute une révélation.

Ce sera une première dans toute la vérité du terme, soutenue par une théorie d'artistes d'où émergent Mme Thérèse d'Orgeval et MM. Rudolf et Ray.

Que le Tout-Montréal de langue française ysoit.

1 BEAU LOT A VENDRE BLVD. PIE IX

Echangerait pour 1 Automobile en bon ordre de marche -:-

S'adresser: E. TREFEU, 86 St-Denis, MONTREAL

TEL. BELL EST 9920

AUTOS A VENDRE

Nous avons quelques

DEMONSTRATEURS

A vendre à des prix très spéciaux. Occasion unique — Profitez-en, s'adresser immédiatement à

JACKSON MOTOR CO.

P. D. A. ROBERT, Prop.

73, RUE SAINT-DENIS

EST 3901 MONTREAL

Rue Notre-Dame Ouest

Propriété de grande valeur A VENDRE

Située au coin de la ruelle Dupré et avec front aussi sur la rue St-Maurice. Cette propriété a un front de 54 pieds 4 pouces sur la rue Notre-Dame, de 171 sur la ruelle Dupré et 59 sur la rue St-Maurice, avec une superficie de 10,238 pieds carrés. Les constructions consistent en magasins et logements.

The Cradock Simpson Company

THE TRANSPORTATION BUILDING

Main 8090. 120, Rue Saint-Jacques, Montréal

Pour le comfort du chez-soi et faire bonne chère

LE RIENDEAU Limitée

Est l'endroit par excellence. A proximité de toutes les gares, du port et du centre des affaires.

58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL

Téléphone Main 6130

4ième AVENUE, VIAUVILLE

A VENDRE, maison, 5 logements, finis modernes, façade en pierre, fixtures électriques posées, mur de refente de $300, prix $10,000, revenu $984.00, comptant $3,000.

J. G. BENOIT, 2545 Avenue du parc

TELEPHONE: ST-LOUIS 4878



EXAMEN DES YEUX GRATIS Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Toric", nouveau style A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coudre, lire et écrire. Consultez le meilleur de Montréal . . . . LE SPECIALISTE BEAUMIER

A L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue Ste-Catherine Est Coin Av. Hôtel-de-Ville MONTREAL.

AVIS.—Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en lunetterie. Spécialité: Yeux artificiels. N'achetez jamais des "peddlers;" ni aux magasins "à tout faire" si vous tenez à vos yeux.

A VENDRE

A Vente Privée

Deux buffets, des bureaux de toilette en acajou, un bureau de travail, des bronzes, des rugs, un poêle à gaz, une petite table de salon Louis XV, des rideaux, etc.

Chez

Mr. G. Langlois

58 AVENUE LAVAL

Pour informations Main 6765

A COMO

Sur les bords du Lac des DEUX-MONTAGNES

50,000 pieds de terrain. — En bloc ou en lots. — Endroit magnifique pour villégiature.

S'adresser à

ROD. LANGLOIS

53 NOTRE-DAME EST

Téléphone Main 7305

LE "PAYS" A QUEBEC

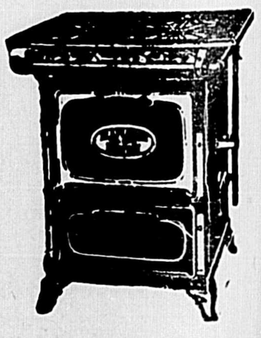
A Québec on peut se procurer le "Pays" au Château Frontenac, à la gare du C.P.R., chez M. James R. Angus, 346 rue St-Jean et dans quelques autres dépôts de journaux.

$3.00 COMPTANT ET PUIS $1.00 Par Année

Acheteront ce nouveau

Poèle à Gaz

New Perfect No. 10 D



Une Cuisine Fraiche

Pensez au confort que vous éprouverez durant les "chaleurs collantes." Faites placer un de ces jolis poêles et bannissez tous les désagréments du "cuisinage" au-dessus d'un feu vif. C'est maintenant le temps d'ordonner un Poêle 10D. Ne retardez pas.

DETAILS

Four de 18 pouces pour Boulanger, Rôtir et Griller.
5 Brûleurs — 1 Géant, — 3 Grands et 1 Bouillotte.

$20 comptant $23 à terme

MONTREAL LIGHT, HEAT AND POWER COMPANY

Power Building: Rues Craig et St-Urbain. Phone Main 4040.
Succursale de l'Ouest: 358 Ste-Catherine Ouest Phone Uptown 4310
Succursale de l'Est: 834 Ste-Catherine, Maisonneuve. Phone Lasalle 1850
Succursale de Lachine: 55 rue Notre-Dame Tél. Lachine 385
Succursale du Nord-Est: 1007 Avenue Mont-Royal, Phone St-Louis 9090